



Contrat de Ville

Engagements Quartiers 2030

Edito

Yannick BOËDEC, Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis & Jean-Noël CARPENTIER, Vice-Président délégué à la Politique de la Ville

Agir sans relâche

En cette année 2024, nous concrétisons une vision partagée avec nos partenaires pour façonner la prochaine génération de Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Après 50 années de Politique de la Ville, la situation de certains quartiers demeure marquée par des inégalités et des problématiques persistantes.

Ces contrats ne pourront pas tout régler, mais la persistance des problématiques appelle à une mobilisation renouvelée et partenariale entre l'Etat et tous les acteurs locaux, et notamment les villes et la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Le projet de territoire 2021 – 2030 de cette dernière détermine nos grandes priorités pour l'ensemble du territoire. Ce Contrat de Ville vient le décliner et l'enrichir, avec des actions spécifiques pour les quartiers prioritaires.

Nos grands objectifs sont les mêmes : sécurité, cadre de vie, santé, emploi et éducation. Accompagner les parcours de vie dans et hors du quartier, faciliter l'accès aux opportunités du territoire, voilà les valeurs ajoutées d'une action conjointe à l'échelle intercommunale.

Dans un cadre naturel remarquable relié aux axes de circulation, Val Parisis possède de nombreux atouts. Notre devoir est d'inscrire pleinement les quartiers prioritaires dans les dynamiques urbaines et économiques de l'agglomération.

C'est pourquoi ce nouveau Contrat de Ville se veut ancré dans les réalités locales, opérationnel et participatif. Nous tenons ici à remercier l'ensemble des partenaires pour leur contribution et leur implication sans faille. Elles ont été essentielles pour faire avancer notre vision partagée.

Par le renouvellement d'un partenariat solide, nous réaffirmons notre engagement commun à agir avec et au plus près des habitants des quartiers prioritaires, pour agir sans relâche à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Philippe COURT, Préfet du Val d'Oise

Le nouveau Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Val Parisis « Engagements Quartiers 2030 » rassemble les projets des 9 quartiers prioritaires répartis sur 7 communes : Ermont, Franconville-la-Garenne, Herblay-sur-Seine, Montigny-Lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny. Une nouvelle géographie prioritaire, concertée avec les élus durant l'été 2023, a permis d'élargir certains périmètres et d'inclure le quartier Jean Bouin à Taverny.

Ce Contrat de Ville a pris en compte l'évaluation du précédent contrat et les enseignements qui en ont été tirés, pour aboutir à un nouveau diagnostic partagé. Le travail d'élaboration a rassemblé les services de l'État, des collectivités et de nombreux partenaires de septembre 2023 à mars 2024. Il a permis de mettre en avant 5 grandes orientations : la sécurité et la tranquillité dans les espaces publics, l'amélioration du cadre de vie en lien avec la transition écologique, la santé et notamment l'accès aux soins, le plein emploi et l'éducation des plus jeunes, ainsi que la culture. Ces enjeux qui sont au cœur des préoccupations des habitants du Val Parisis, vont maintenant être déclinés de manière opérationnelle en 13 fiches projets.

C'est ainsi que les six prochaines années du contrat permettront de déployer le cadre de l'action publique, coordonné à l'échelle intercommunale, qui devra répondre aux enjeux locaux. Il s'agira également de mobiliser les politiques et dispositifs de droit commun, afin que leurs actions puissent contribuer efficacement à la réduction des inégalités dans les quartiers prioritaires.

Ce contrat donne à voir également les moyens d'associer les habitants aux projets pour leur quartier par des actions de proximité déclinées au plus près des territoires.

Pour que les habitants des quartiers en Politique de la Ville puissent voir leur vie au quotidien s'améliorer, ce Contrat de Ville unique se doit de faire vivre les collaborations de ses partenaires engagés, afin que tous les leviers puissent être mobilisés en leur faveur !

Table des matières

GLOSSAIRE	4
1. PREAMBULE.....	5
1.1.Enjeux du Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030	6
Un Contrat de Ville à l'échelle de l'ensemble du Val Parisis	6
Le cadre national, le cadre local et les ambitions du Contrat de Ville	7
1.2Présentation du territoire	10
La géographie prioritaire sur le territoire du Val Parisis.....	10
Présentation du territoire et de la population en QPV	11
Intention générale du territoire pour les quartiers, en lien avec le projet de territoire.....	11
Les 5 orientations du Contrat de Ville du Val Parisis pour les quartiers prioritaires.....	16
2. DES QUARTIERS EN PROJET	21
Les portraits et la vision des quartiers.....	22
Les Chênes - Commune d'ERMONT.....	23
Mare des Noues - Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE.....	28
Montédour - Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE.....	33
Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin - Communes de SANNOIS et FRANCONVILLE-LA-GARENNE.....	37
Les Naquettes - Commune d'HERBLAY-SUR-SEINE	44
Les Francs - Commune de MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES	49
Clos Saint Pierre Elargi - Commune de PIERRELAYE	55
Les Pins - Commune de TAVERNY.....	59
Les Sarments et les Nérins – Jean Bouin - Commune de TAVERNY.....	66
3. GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE.....	72
3.1. Organisation des instances.....	73
Les instances de pilotage et d'animation du Contrat de Ville	73
Les attendus en direction des chefs de projet Politique de la Ville, des partenaires signataires et de la communauté d'agglomération.....	74
3.2. Participation des habitants.....	75
Les formats actuels de participation citoyenne	75
Les principes et les enjeux de la concertation citoyenne sur les quartiers prioritaires de la CA Val Parisis	76
3.3. Les moyens et les leviers financiers pour les quartiers	77
La programmation du Contrat de Ville : l'appel à projets et les Conventions pluriannuelles d'objectifs	77
Les moyens de droit commun	77
Les poches de pauvreté.....	78
3.4. Evaluation du Contrat.....	79
4. SIGNATURES.....	80

Glossaire

AAP : Appels à projets

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

ARS : Agence régionale de santé

CA : Communauté d'agglomération

CAVP : Communauté d'agglomération Val Parisis

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDDF : Conseil pour les droits et devoirs des familles

CLAS : Contrat local d'accompagnement scolaire

CLS : Contrat local de santé

CLSPD/R : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance / et de la radicalisation

CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs

CRTE : Contrat de relance et de transition écologique

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

GPO : Groupe de partenariat opérationnel

GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité

MDH : Maison des habitants

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

PRE : Programme de réussite éducative

PRS : Projet régional de santé

QPV : Quartier politique de la ville

SSD : Service social départemental

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties



Préambule

Contrat de Ville
Engagements Quartiers 2030

1.1. Enjeux du Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030

Un Contrat de Ville à l'échelle de l'ensemble du Val Parisis

Les Contrats de Ville ont été institués par la **loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**, dite loi Lamy. La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité qui vise à **l'amélioration des conditions de vie des habitants des Quartiers Politique de la Ville**. Ces quartiers sont caractérisés par un « *écart de développement économique et social* » par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle ils se situent (article 5 de la loi Lamy). La Politique de la Ville vise **la réduction des écarts de développement entre les QPV et leurs territoires d'inclusion**.

Le Contrat de Ville constitue le document cadre fixant les orientations à l'échelle des intercommunalités en matière de Politique de la Ville. Il s'appuie sur trois **outils** pour atteindre les objectifs fixés par la loi Lamy :

- La mise en œuvre d'une **programmation annuelle** déployée sur les quartiers dans le cadre d'appels à projets, visant à y améliorer le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi et l'insertion ;
- Le déploiement de dispositifs spécifiques, ciblés sur les enjeux des quartiers prioritaires (renouvellement urbain, cités éducatives...);
- La **mobilisation renforcée des politiques publiques dites « de droit commun »** sur ces secteurs fragilisés.

A l'échelle du Val Parisis, 2 Contrats de Ville distincts couvraient le territoire pour la période de 2015 à 2020, avant la fusion au 1^{er} janvier 2016 de la communauté d'agglomération :

- Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Le Parisis (CALP), signé le 23 juin 2015 couvrait 8 quartiers prioritaires, répartis sur 6 communes concernées par la Politique de la Ville sur le territoire du Parisis et une partie de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt.
- Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt (CAVF) a été signé le 19 juin 2015 et couvrait 2 quartiers prioritaires, sur l'unique commune d'Ermont du territoire de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt.

Le 22 juin 2020, la Communauté d'Agglomération Val Parisis, qui avait fusionné en janvier 2016, a signé un **avenant au Contrat de Ville pour la période allant de 2020 à 2022** couvrant désormais 9 quartiers prioritaires répartis sur 7 communes. La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 a entraîné la prorogation des Contrats jusqu'au 31 décembre 2023.

L'année 2024 marque le renouvellement des contrats de ville, avec la démarche « **Engagements Quartiers 2030** ». Cette nouvelle génération de Contrat de Ville a pour objectif de s'assouplir et de s'adapter aux évolutions des territoires en s'appuyant sur une **géographie prioritaire** actualisée, prenant en considération l'évolution socio-démographique du territoire, des quartiers, et les réalités locales, appréciées dans le cadre d'échanges avec les préfets et élus locaux.

Le cadre national, le cadre local et les ambitions du Contrat de Ville

- **Le cadre national : une Politique de la Ville renouvelée**

La **circulaire du 31 août 2023** relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 est venue préciser les contours de ces documents :

- Un **principe d'articulation renforcée du Contrat de Ville avec les stratégies locales et nationales**, en particulier les Contrats de Relance et Transition Ecologique (CRTE) et les Pactes Locaux des Solidarités signés par l'Etat, les Départements et les Métropoles ;
- **L'inscription d'un volet investissement au sein du Contrat de Ville** - notamment pour financer des projets émanant de la concertation citoyenne - et la possibilité de s'appuyer sur la mobilisation des dotations de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités et leurs groupements, mais également des acteurs privés pour alimenter ce volet ;
- Une **articulation entre un volet « socle »** dédié aux thématiques transversales à l'échelle des intercommunalités et une partie dédiée aux projets spécifiques de chaque quartier ;
- La **possibilité de mobiliser une partie des crédits BOP 147 (2,5% maximum de l'enveloppe départementale, sous conditions, pour des projets en dehors des QPV et sur des zones de fragilités**, notamment celles qui n'atteignent pas le seuil de 1.000 habitants) ;
- Un **objectif de 50% de conventions conclues en Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)**, notamment pour les actions relevant des Programmes de Réussite Educative ou portées par les associations locales ;
- Une **attention à l'anticipation de l'évaluation du Contrat** sur les volets qualitatifs et quantitatifs et à la bonne communication autour des subventions versées par l'Etat.

LES ANNONCES ET LES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE

COMITE INTERMINISTERIEL DE LA VILLE DU 27 OCTOBRE 2023

Le **Comité Interministériel de la Ville (CIV)** qui s'est tenu le 27 octobre 2023 en présence de la Première Ministre, du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, ainsi que de la Secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville, a précisé les moyens mobilisés par l'Etat et les mesures consacrées par les différents ministères à la stratégie portée en direction des quartiers prioritaires :

- **La transition écologique** : Enjeu fort pour les habitants des quartiers prioritaires qui subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des logements parfois mal isolés et un environnement minéral qui favorise les îlots de chaleur en période estivale. A cet effet, 3 ambitions ont été définies :
 - Rendre les quartiers plus verts ;
 - La poursuite et l'intensification de la rénovation urbaine ;
 - Le soutien aux mobilités douces et durables.
- **Une Politique de la Ville renouvelée**, capable de mettre en place des projets adaptés aux besoins des habitants grâce à leur participation active :
 - La mixité sociale dans le logement ;
 - De nouveaux outils pour la Politique de la Ville, dont la **simplification des financements** et des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), la **prolongation de l'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**, le recours plus important aux **subventions de fonctionnement pour les petites associations**, etc.
- **Des services publics**, pour que chaque habitant puisse s'épanouir dans son quartier.
 - Le service d'accueil du jeune enfant, avec un soutien à la création de places nouvelles, la réduction des disparités des tarifications en accueil de loisirs et la généralisation du « Kit 1 000 premiers jours » dans l'ensemble des QPV.
 - La réussite éducative avec la généralisation des cités éducatives, le soutien à l'accès aux internats d'excellence, le soutien à l'attractivité des établissements scolaires en QPV ou encore l'ouverture du temps scolaire (accueil des enfants à partir de 2 ans, ouverture des écoles la première quinzaine d'août, etc.).
 - La santé et l'accès aux soins avec l'objectif de 60 centres de santé regroupant professionnels de santé, de l'accompagnement psycho-social et de « l'aller vers », le programme « Mieux manger pour tous » et le renforcement des actions de prévention à l'école.
 - Le service public de la culture avec l'extension des horaires d'ouverture des médiathèques, le renforcement des partenariats entre établissements culturels et collectivités disposant de QPV, le développement des colonies artistiques ou encore la multiplication des Micro-Folies.
 - Le sport avec la labellisation et le déploiement de clubs sportifs engagés, l'« Alliance pour l'inclusion par le sport » et les 100 millions d'euros du Plan 5 000 terrains de sport « Génération 2024 » pour les équipements des QPV.

- Une politique en faveur des séniors : via le programme d'investissement dans les résidences autonomie en QPV (rénovation, modernisation...)
- L'accès aux services publics avec la finalisation du déploiement des espaces France Services, la couverture complète des QPV en centres sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS), la formation de 2 500 aidants numériques, la professionnalisation des adultes relais ou encore le renforcement de la présence de gardiens dans les logements sociaux.
- **La sécurité et tranquillité publique**, plusieurs mesures pourront être développées comme l'appui sur les Forces d'Action Républicaines (FAR) et sur la présence policière, la lutte contre le trafic de stupéfiants, la protection des femmes dans les transports ou le rapprochement police-population (postes de Délégués à la Cohésion Police/Population (DCPP)).
- **Le plein emploi**, visant à offrir plus d'opportunités en matière d'emploi aux habitants des quartiers et à sécuriser les parcours d'insertion professionnelle et de formation, en lien avec France Travail.
 - Le programme « Entreprenariat Quartiers 2030 » (information, accompagnement, soutien aux projets d'entrepreneurs) ;
 - L'axe de l'insertion dans l'emploi ;
 - La mise en avant de la formation professionnelle ;
 - La lutte contre les discriminations par le déploiement de *testing*¹ et d'un baromètre des discriminations.

- **Le cadre local : des priorités définies par l'Etat et les collectivités à l'échelle du Val d'Oise**

Le préfet du Val d'Oise a souhaité que les Contrats de Ville soient des **outils opérationnels**, incluant des **engagements précis** des différents acteurs autour d'enjeux structurants pour chaque territoire prioritaire. A cette fin, le préfet a proposé ses priorités pour le département du Val d'Oise, qui sont :

- La sécurité ;
- Le cadre de vie et la transition écologique ;
- L'éducation, la culture et la laïcité ;
- La santé ;
- L'emploi.

¹ Une méthode qui permet de mesurer concrètement les discriminations, en comparant plusieurs types de candidats à une embauche ou à un logement par exemple.

1.2 Présentation du territoire

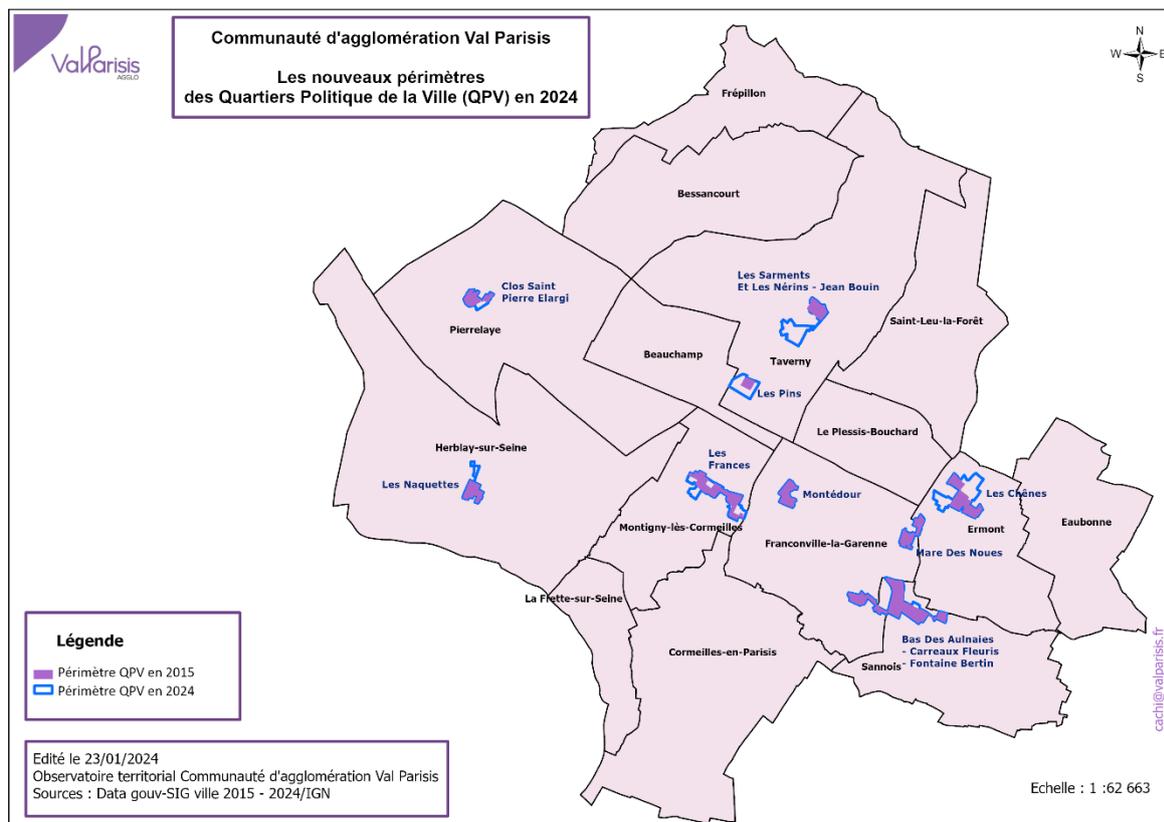
La géographie prioritaire sur le territoire du Val Parisis

Le **décret du 28 décembre 2023** publié par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires arrête la nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à prendre en compte dans le cadre de cette nouvelle contractualisation. La Communauté d'Agglomération Val Parisis conserve ses **9 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**, répartis sur **7 des 15 communes** du territoire.

Plusieurs quartiers voient leur périmètre évoluer, et le quartier prioritaire Les Sarments et les Nérins situé sur la commune de Taverny s'agrandit pour devenir « Les Sarments et les Nérins – Jean Bouin ».

L'ensemble de ces quartiers regroupe plus de **20 000 habitants** (18 000 habitants dans le cadre de l'ancienne géographie prioritaire, et a minima 2 000 habitants supplémentaires estimés dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire) aux conditions de vie précaires².

Carte du périmètre des quartiers prioritaires au 28 décembre 2023, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (données SIG ville, traitement de l'agglomération Val Parisis)



² Données INSEE RP 2018, via SIG Ville 8

Présentation du territoire et de la population en QPV

Composée de 15 communes et de plus de 286 000 habitants, la Communauté d'Agglomération Val Paris est un territoire dynamique. Depuis 2014, la croissance démographique du Val Paris évolue à un rythme de 1% par an. La population est passée de 267 092 habitants en 2014 à 286 517 habitants au 1^{er} janvier 2023. La ville la plus peuplée est Franconville-la-Garenne avec 37 494 habitants, suivie par Herblay-sur-Seine et ses 31 970 habitants. Val Paris est l'intercommunalité la plus peuplée du département du Val d'Oise et regroupe environ ¼ de la population du département.

La Communauté d'Agglomération Val Paris reste marquée par des disparités territoriales et de nombreux quartiers du territoire présentent encore des réalités économiques et sociales difficiles, bien qu'ils ne soient pas non plus dépourvus de ressources. La Politique de la Ville y constitue ainsi un enjeu stratégique majeur.

Les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville représentent, au sortir des précédents Contrats, près de 7% des habitants du territoire ; les quartiers Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin et Les Francs sont les QPV les plus peuplés (respectivement 4 972 habitants et 3 487 habitants).

Intention générale du territoire pour les quartiers, en lien avec le projet de territoire

- **Le projet de territoire et sa mise en œuvre sur les quartiers prioritaires**

Compétence obligatoire de la communauté d'agglomération, la Politique de la Ville s'inscrit pleinement dans le **projet de territoire du Val Paris**³, marqué par la volonté d'une vision commune partagée à l'échelle de la communauté d'agglomération et des QPV.

La signature de ce premier Contrat de Ville à l'échelle de la communauté d'agglomération est une opportunité forte de réinscrire les quartiers au cœur des dynamiques du Val Paris et du projet de territoire.

Le projet de territoire se décline en deux objectifs :

- Favoriser un développement équilibré du territoire en renforçant, notamment, ses fonctions économiques ;
- Préserver l'environnement et contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants en portant simultanément des actions en matière de services à la population, de mobilités, de sécurité et de tranquillité publiques, d'une politique environnementale incluant le ralentissement de l'étalement urbain.

³ Communauté d'Agglomération Val Paris – projet de territoire – 2021-2030

Le document répond à trois exigences qui permettront de faire du Val Parisis un **territoire durable, solidaire, inclusif et attractif** :

- **Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé**
- **Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire**
- **Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions**

Le Contrat de Ville s'inscrit en pleine cohérence avec cette stratégie territoriale, il vient décliner les ambitions du territoire au service des QPV et de leurs habitants et permet d'amplifier ou d'ajuster certaines actions aux spécificités de ces quartiers.

Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé

Le territoire est marqué par des gains de population importants. La croissance annuelle de la population entre 2014 et 2020 est de 1%. Cette dynamique démographique est en partie portée par un solde migratoire largement positif, qui confirme l'attractivité du territoire. Cette attractivité repose sur un cadre de vie de qualité et de nombreux atouts : équipements, variété de paysages et de typologies urbaines, patrimoine culturel et naturel remarquable, etc.

Ce fort accroissement démographique sur le territoire est porteur de défis et de déséquilibres potentiels pour la Communauté d'Agglomération Val Parisis, tels que :

- La multiplication des phénomènes de saturation et de congestion sur les réseaux de transport ;
- Le déséquilibre du tissu économique local ;
- L'artificialisation des sols et l'érosion de la biodiversité ;

L'augmentation des émissions de polluants.

Pour faire face à ces nombreux défis, plusieurs orientations ont été arrêtées dans le cadre du projet de territoire :

- **Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacement actifs et collectifs ;**
- **Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables ;**
- **Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques ;**
- **Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact ;**
- **Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire.**

LES ENJEUX POUR LE CONTRAT DE VILLE

Les quartiers prioritaires présentent des enjeux spécifiques répondant à ces orientations du projet de territoire. Il s'agira d'y apporter des réponses adaptées :

- Dans la majorité des QPV, la gestion des déchets constitue un enjeu important et on y relève des difficultés liées à l'accroissement des dépôts sauvages. Ces sujets ont un fort impact sur le cadre de vie des habitants. La mise en place de séances de sensibilisation au tri des déchets est une piste d'action favorisée dans le cadre du Contrat de Ville et dans la continuité du projet de territoire.
- Dans d'autres quartiers prioritaires, des enjeux de renforcement de la desserte par les transports en commun ont été identifiés. Du fait de revenus plus limités et d'un plus faible accès à un véhicule motorisé individuel, les habitants des QPV présentent une dépendance plus marquée aux transports en commun pour leur mobilité. Accompagner le développement des déplacements actifs et collectifs y est un enjeu essentiel.

Par ailleurs, les QPV peuvent souffrir de certaines formes de stigmatisation urbaine et sociale. Travailler à leur attractivité est à la fois facteur et condition du développement de la mixité sociale sur ces secteurs. La valorisation de l'image des quartiers prioritaires est donc à travailler avec toutes les parties prenantes pour déconstruire les forts préjugés.

Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire

La forte dynamique démographique du territoire accentue également les tensions sur le marché de l'immobilier, accroît les pressions foncière et immobilière et la saturation du parc locatif social. Cet enjeu est également renforcé par le contexte général de transformation de la structure des ménages et la montée des défis qui lui sont généralement associés.

A ce titre, avec 22,6% des résidences principales constituées de logements sociaux, l'offre sociale est bien présente sur le territoire du Val Parisis, mais les situations ne sont pas homogènes selon les villes, avec sept communes en dessous de 20% de logements sociaux, quatre entre 20 et 25%.

L'attractivité du territoire par la préservation du cadre de vie ne se réduit pas à la seule protection des espaces naturels. D'autres facteurs comme le maintien d'un niveau d'équipements et de services satisfaisant et adapté ou encore la tranquillité publique contribuent naturellement à la qualité de ce cadre de vie. La sécurité et la tranquillité ont ainsi fait l'objet d'un engagement politique fort et constant au cours du mandat écoulé. Ce dernier s'est traduit par le déploiement de la vidéoprotection et la mise en place du dispositif très innovant qu'est la police municipale mutualisée.

Quant aux équipements et aux services, en dépit d'une situation globalement satisfaisante, des « déficits » ont été constatés en matière d'offres de soins de premier recours ou en matière d'équipements sportifs.

La cohésion sociale entre les habitants est également un sujet important. Pour répondre à ces différents enjeux identifiés, plusieurs orientations sont tracées dans le projet de territoire :

- **Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité**
- **Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants**
- **Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles**
- **Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre**

LES ENJEUX POUR LE CONTRAT DE VILLE

L'accès à un logement de qualité est un enjeu important pour la communauté d'agglomération et les communes, en lien avec les bailleurs sociaux du territoire. Dans les QPV, le renouvellement urbain est déjà bien engagé mais il s'agira par exemple de continuer l'accompagnement du renouvellement urbain sur le quartier intercommunal « Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin ».

Sur le champ de la sécurité et de la tranquillité publique, beaucoup de moyens ont été mis en œuvre, sur le territoire de manière générale et sur les QPV en particulier (ex : intervention en soirée et durant la nuit de la police intercommunale). Ces secteurs restent troublés par le trafic de stupéfiants, les rixes, des occupations excluant de l'espace public et d'autres faits de délinquance. Ce nouveau Contrat de Ville doit être l'occasion, dans la continuité du travail déjà entamé dans le cadre du projet de territoire, de traiter ces questions, et la sécurité des habitants en constitue un volet prioritaire. Les bailleurs sont des acteurs majeurs dans cet enjeu, en renforçant les moyens de prévention à leur disposition (vidéo protection, résidentialisation, etc.).

A l'occasion de cette nouvelle contractualisation, les partenaires pourront poursuivre la promotion des pratiques sportives et/ou culturelles, notamment pour garantir l'émancipation des jeunes. Plusieurs programmes existent déjà dans les QPV et pourront être poursuivis ou renforcés (exemple : les Micro-Folies).

Enfin, l'accès aux soins dans les QPV est également un enjeu majeur identifié par les communes et les habitants qui doivent parfois parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour avoir accès à un médecin. Les indicateurs de santé des habitants des QPV sont également en moyenne plus dégradés (espérance de vie, prévalence de certaines pathologies, etc.)⁴ et font état d'un besoin renforcé en matière d'accès aux soins et de prévention.

Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions

La Communauté d'Agglomération Val Parisis réunit 15 communes autour de compétences, de missions et d'objectifs partagés. Elle tire sa légitimité de ses résultats, ses apports et ses performances en matière de qualité des services publics présents sur son territoire.

La Communauté d'Agglomération Val Parisis souhaite renforcer son rôle d'appui aux communes et renforcer son organisation, ses méthodes de travail et intégrer les principes de l'innovation publique. Ces enjeux permettront d'aller vers la meilleure adéquation possible de l'offre de services publics aux usagers et aux territoires.

Pour répondre à cette exigence, la Communauté d'Agglomération Val Parisis a défini plusieurs orientations en ce sens dans le cadre de son projet de territoire :

- **Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions**
- **Orientation 2 : Être un employeur responsable**
- **Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique**
- **Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération**

⁴ Iona Lefebvre et Emma Ros, *Inégalités de santé : quelle situation dans les quartiers pauvres ?*, Institut Montaigne, publié le 5 septembre 2022.

LES ENJEUX POUR LE CONTRAT DE VILLE

La lutte contre le changement climatique est un enjeu fort pour les habitants des quartiers prioritaires qui subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des logements souvent mal isolés et un environnement très minéral qui favorise les îlots de chaleur en période estivale.

Par ailleurs, la participation citoyenne est un axe important de travail dans le cadre de ce nouveau Contrat de Ville. Un volet à part entière sera dédié à la participation citoyenne, comme le souligne **l'instruction relative à la gouvernance des Contrats de Ville Engagements Quartiers 2030** du 4 janvier 2024. L'objectif est de pouvoir prendre en compte le besoin des habitants sur leurs quartiers afin de mettre en place des projets pertinents. Les instances de participation citoyenne seront soutenues ou déployées dans les quartiers selon les spécificités locales.

- **Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

Un Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020-2026 à l'échelle du territoire Val Parisis a été signé le 25 février 2022 par la Communauté d'Agglomération Val Parisis, l'Etat et le Département du Val d'Oise.

Le CRTE s'inscrit dans la continuité du projet de territoire du Val Parisis. Le Contrat de Ville a vocation à s'annexer au CRTE. Les dispositifs et crédits spécifiques de la Politique de la Ville pourront ainsi être mobilisés de manière complémentaire au CRTE afin d'intensifier l'action publique, d'expérimenter de nouvelles solutions et de soutenir la présence sociale au cœur des quartiers. Certaines actions du Contrat de Ville pourront notamment s'appuyer sur certaines structures et certains dispositifs développés dans le cadre du CRTE, notamment en mobilisant les crédits du Fonds vert dont une part est fléchée vers la rénovation des équipements publics situés dans les quartiers prioritaires.

- **Le Contrat Local de Santé (CLS)**

Un Contrat Local de Santé 2018-2022 a été élaboré par la Communauté d'Agglomération Val Parisis, dans le cadre de la Loi Hôpital Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009 qui prévoit que la mise en œuvre du Projet régional de santé puisse faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les collectivités territoriales.

Un nouveau Contrat Local de Santé est en cours d'élaboration pour la période 2024-2028 sur la base d'un diagnostic local de santé et dans l'optique de mettre en place une dynamique de santé locale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Ce Contrat Local de Santé précisera un plan d'actions définissant les enjeux prioritaires en matière de santé et d'attractivité médicale, les partenariats et les ressources à mobiliser, ainsi que les actions à mettre en œuvre en matière de promotion, de prévention et d'accompagnement médico-social. Il permettra ainsi la mise en œuvre concrète d'une démarche santé ciblée géographiquement et adaptée aux besoins de santé notamment des populations les plus vulnérables. Dans cette perspective, la CAVP veillera à une articulation poussée entre le présent Contrat de Ville et le futur Contrat Local de Santé - en particulier dans le cadre de ses orientations et projets en faveur de l'amélioration de la santé et du bien-être des habitants des quartiers.

Les 5 orientations du Contrat de Ville du Val Paris pour les quartiers prioritaires

Orientation n°1 : Travailler à l'amélioration du cadre de vie et conduire la transition écologique avec les habitants

Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, si les habitants des quartiers prioritaires ont en moyenne une empreinte carbone plus faible que le reste des habitants, ils subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des quartiers construits avec de larges surfaces artificialisées et minérales qui se transforment régulièrement en îlots de chaleur durant les périodes estivales. Quant aux périodes hivernales, celles-ci sont parfois synonyme de précarité énergétique avec l'inflation des coûts de l'énergie, intensifiée lorsque les logements sont vieillissants et peu isolés.

Le sujet du cadre de vie intègre également les enjeux de propreté et d'entretien des quartiers, parfois mis à mal par les dépôts sauvages et jets de déchets. Il faut également, pour traiter du cadre de vie, tenir compte la façon dont les habitants vivent leur quartier et la qualité du lien social qu'ils y tissent. Ce lien est entretenu dans plusieurs quartiers par des collectifs d'habitants sous des formes institutionnalisées tels que des Conseils citoyens ou amicales de locataires. Mais, il est également entretenu par des échanges informels et collectifs d'habitants non institutionnels. Pour continuer de renforcer les liens sociaux contribuant au bien-être des habitants, il est important de repenser et réaménager les espaces avec eux, en prenant en compte leurs besoins, afin qu'ils s'approprient leurs espaces de vie.

Fort de ces constats, les acteurs du territoire ont décidé de faire du Contrat de Ville un moyen d'améliorer le cadre de vie général des habitants tout en prenant en compte les enjeux de transition écologique. Plusieurs pistes d'actions sont identifiées pour réfléchir à la place du déchet au sein des quartiers, rendre les espaces de vie plus agréables et résilients aux changements climatiques, engager une réflexion sur la réhabilitation des logements et promouvoir les actions en matière de sobriété énergétique.

Enjeux identifiés

Engager des réflexions sur la place du déchet : valorisation/gestion des déchets, lutte contre les dépôts sauvages, etc.

Travailler les espaces pour les rendre plus agréables et plus résilients aux changements climatiques

Identifier des actions à engager en matière de sobriété (éco-gestes, consommation d'énergie...)

Orientation n°2 : Garantir la sécurité des habitants et favoriser la tranquillité publique et résidentielle

Les troubles à la tranquillité publique dans les quartiers se caractérisent par les difficultés liées au trafic de stupéfiants, l'occupation des halls, des risques graves engendrés par les confrontations de bandes rivales tout comme d'autres actes d'incivilités impactant le quotidien des habitants des quartiers. La sécurité et la tranquillité publiques sont dès lors un point clé identifié sur l'ensemble des quartiers du territoire et une priorité à traiter dans ce nouveau Contrat de Ville.

Pour favoriser le bien-vivre sur les quartiers et lutter contre l'insécurité, certaines communes ont choisi d'installer des systèmes de vidéoprotection, de renforcer la présence d'une police municipale et de solliciter la vigilance globale de tous les acteurs. Le Contrat de Ville ouvre la possibilité de développer le travail autour de ces enjeux grâce à la prise en compte de ces problématiques de façon transversale et partenariale.

Enjeux identifiés

Lutter contre le trafic de stupéfiants et les faits de délinquance

Travailler autour de la communication, du partage d'informations et du partenariat

Renforcer la présence de personnel de proximité

Orientation n°3 : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Les quartiers sont, plus encore que d'autres secteurs, touchés par le manque de médecins et spécialistes sur leur territoire ou à proximité. Ce manque de médecins ne favorise pas le soutien et la prise en charge des jeunes enfants de 0 à 3 ans dont la santé se dégrade au niveau départemental selon l'ARS. En effet, le taux de mortalité infantile dans le Val d'Oise est l'un des plus importants de France avec 4,46 décès pour 1 000 enfants, contre 3,41‰ à l'échelle de la France métropolitaine. La santé mentale apparaît également comme un chantier majeur du domaine de la santé, classée au rang de priorité du nouveau Projet Régional de Santé d'Île de France. L'ARS témoigne de chiffres qui alertent, notamment chez les jeunes. Parmi les jeunes de 17 ans, 9,5% étaient concernés par des symptômes anxio-dépressifs sévères en 2022, contre 4,5% en 2017. De plus, 18% d'entre eux ont eu des pensées suicidaires au cours de l'année, contre 11% en 2017⁵.

Les QPV enregistrent une plus grande part de bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH). Cette part s'élève à 9,4% dans le quartier Clos Saint Pierre Elargi, contre 5,2% pour la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Par ailleurs, cette part évolue plus fortement dans certains QPV par

⁵ Données issues de l'analyse des données de surveillance (urgences hospitalières du réseau OSCOUR® et associations SOS Médecins) et des données d'enquêtes (Baromètre de Santé publique France, Enquête sur la santé et les consommations lors de la Journée d'appel et de préparation à la défense ESCAPAD) en 2023.

rapport à la moyenne de la CAVP. En effet, le quartier Clos Saint Pierre Elargi connaît une évolution de +12,5% par an entre 2015 et 2020, contre +6,2% pour la CAVP.

A la lumière de ces différents constats, la santé apparaît également comme un enjeu fort sur le territoire. Les acteurs du Contrat de Ville souhaitent saisir cette nouvelle contractualisation, en articulation avec le Contrat Local de Santé, pour renforcer les actions de prévention en santé, renforcer l'accès aux soins et la visibilité des offres de soins existantes, mener des chantiers en matière de périnatalité (1 000 premiers jours de l'enfant), de la santé mentale ou encore de la précarité alimentaire.

Enjeux identifiés

Développer des projets de prévention (addictions, nutrition, dépistages)

Renforcer l'accès aux soins, notamment en luttant contre le renoncement aux soins

Veiller à la lisibilité de l'offre et l'accès aux droits

Travailler sur les 1000 premiers jours de l'enfant

Développer les réponses autour de la santé mentale

Orientation n°4 : Rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge en levant les freins existants

Entre 2012 et 2019, le taux de pauvreté est en hausse sur la majorité des QPV. Il est passé de 41,4% à 44,5% dans le quartier Mare des Noues, largement au-dessus du taux de pauvreté moyen de la Communauté d'Agglomération Val Parisis qui s'élève à 12,1% en 2019.

Sur la thématique de l'attractivité économique du territoire, les QPV connaissent un taux d'emploi plus faible que la moyenne de la communauté d'agglomération (68,8%). En effet, le taux d'emploi le plus faible se situe sur le quartier des Naquettes avec 52,7%. De plus, on observe également une plus grande part de contrats précaires dans les QPV, avec 22,6% de salariés en contrats précaires dans le quartier des Pins, ce qui représente le double de la moyenne de la CAVP (11,3%). Enfin, plus des deux tiers des actifs sont des ouvriers et employés dans les QPV, contre 41% à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Dans les QPV, les demandeurs d'emplois sont plus jeunes, en moyenne, que sur le territoire de la communauté d'agglomération. L'évolution annuelle moyenne du nombre de demandeurs d'emplois de moins de 26 ans entre 2015 et 2020 s'élève à +11,5% dans le quartier des Chênes, contre +2,1% dans la communauté d'agglomération. Les demandeurs d'emplois âgés de plus de 50 ans sont également plus représentés dans les QPV avec par exemple +6,4% par an en moyenne dans le quartier des Sarments et des Nérins, contre +1,4% dans la communauté d'agglomération.

Pour ce faire, plusieurs pistes d'actions sont identifiées pour mobiliser les entreprises et adapter l'offre de formation à leurs besoins, lever les freins des personnes éloignées de l'emploi et favoriser le lien à l'emploi dès le plus jeune âge en travaillant avec les acteurs de l'éducation.

Enjeux identifiés

Mobilisation des entreprises

Lever les freins à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi

Investir la question de l'emploi dès le plus jeune âge et travailler le lien éducation-emploi

Accompagner l'entrepreneuriat et les porteurs de projets économiques

Orientation n°5 : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

La population des QPV est confrontée à des difficultés économiques et sociales qui l'éloigne parfois d'un accès à l'emploi ou à la culture et dont l'éducation permet souvent de faire la passerelle.

En moyenne, la population des QPV est moins diplômée que le reste de la population de la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Dans le quartier Mares des Noues (à Franconville-la-Garenne), 41,6% de la population est non diplômée contre 18,1% à l'échelle de la communauté d'agglomération. Les QPV comptent également plus de NEET (jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni formation) que dans le reste du territoire avec par exemple 30,4% de NEET dans le quartier des Naquettes (à Herblay-sur-Seine) contre 14,2% à l'échelle de la communauté d'agglomération.

L'Éducation nationale, les collectivités et leurs partenaires assurent d'ores et déjà une action renforcée dans certains quartiers à l'aide de différents dispositifs (Cité éducative, Programme de Réussite Educative, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Convention Territoriale Globale, etc.). Il paraît donc important, pour obtenir des résultats, de favoriser la coopération entre ces différents acteurs de l'éducation.

Il s'agira, pour cela de s'appuyer sur le réseau de structures de proximité, à titre d'exemple, la structure PIMMS⁶ a pour mission de faciliter l'accès aux services publics (via la Maison France Services) et aux droits sociaux pour des personnes qui éprouvent des difficultés à les utiliser, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

⁶ PIMMS : Point d'information médiation multi-services ; labellisée Maison France Services et installée à Montigny-lès-Cormeilles

Enjeux identifiés

Renforcer les actions autour de l'éducation et du soutien à la parentalité : point central en matière d'émancipation

Promouvoir le sport et la culture dans la durée, dans et hors des quartiers notamment auprès des jeunes et des femmes

Améliorer la lisibilité de l'offre d'accès aux droits

Prévenir les mésusages des écrans et des réseaux sociaux

Améliorer la coordination et la complémentarité entre les acteurs

Travailler autour de la laïcité comme levier d'émancipation, d'intégration et d'appartenance



Des quartiers en projet

Contrat de Ville
Engagements Quartiers 2030

Les portraits et la vision des quartiers

Tous les éléments présentés dans les portraits de quartiers sont issus :

- de l'analyse statistique et documentaire ;
- de l'évaluation des précédents Contrats de Ville ;
- des échanges avec les professionnels concernés par la Politique de la Ville.

Il est à noter que les données statistiques présentées dans les portraits de quartier datent de 2018, année de la dernière actualisation des données INSEE à l'échelle des QPV. Elles correspondent aux anciens périmètres des quartiers prioritaires.

Sur chaque portrait de quartier, ces périmètres sont dessinés et mis en comparaison avec les nouvelles délimitations prioritaires suite au décret n°2023-1314 du 28/12/2023, applicable au 1^{er} janvier 2024.

Les données actualisées pour le dernier recensement et prenant en compte la nouvelle géographie prioritaire seront communiquées au premier semestre 2024. De ce fait, elles pourront donner lieu à une clause de revoyure des données présentées dans le présent Contrat.

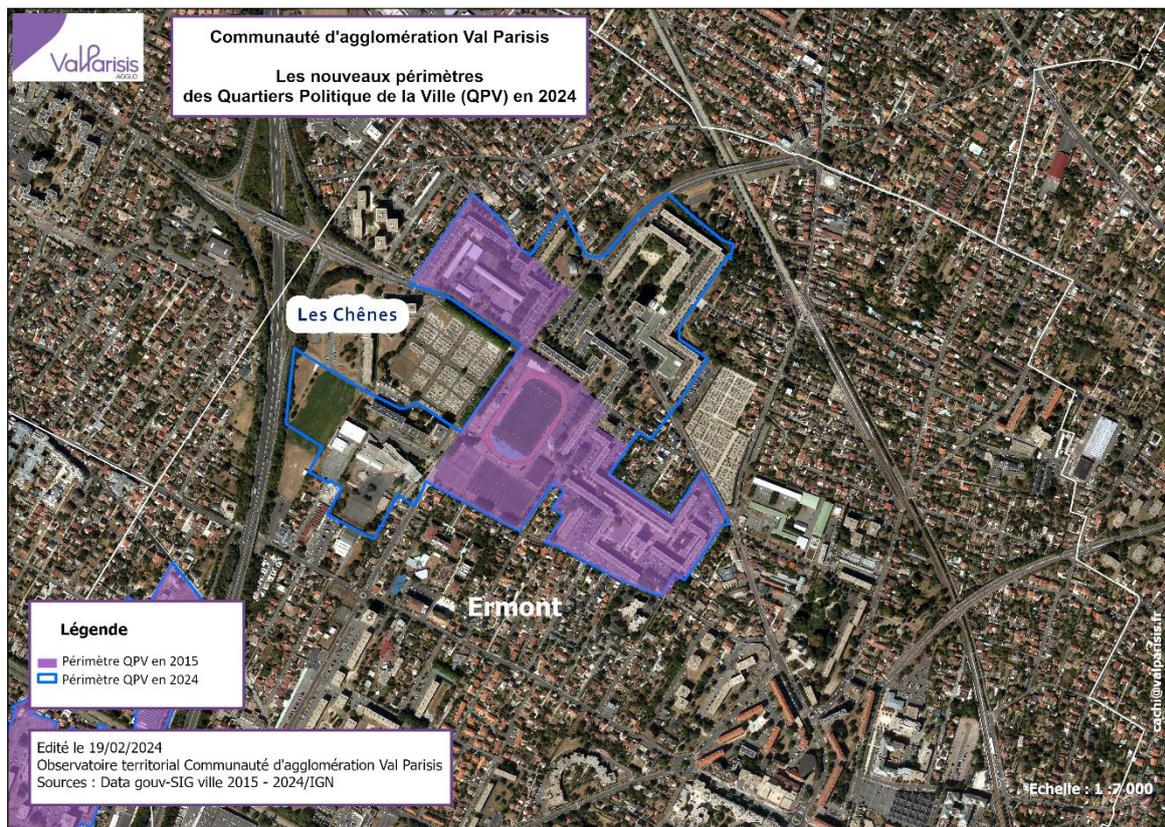
A ce jour, pour chaque quartier, les données les plus récentes mises à disposition par l'INSEE (Filosofi, 2019) sont présentées selon la méthode du carroyage IGN⁷. Elles permettent de donner une vision de la situation socio-économique des quartiers en intégrant le nouveau zonage prioritaire.



Les enseignements de la concertation citoyenne sont présentés en violet et introduits par cette icône.

⁷ IGN : Institut géographique national

Les Chênes - Commune d'ERMONT



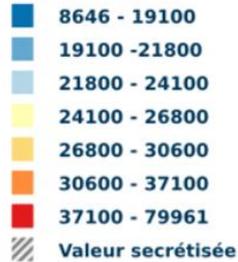
Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 37,3%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 15 140€
- Seuls 65% des ménages disposent d'une voiture (contre 84% à l'échelle du Val Paris)
- Des niveaux de qualification très faibles au regard de l'ensemble du Val Paris se répercutant sur les parcours professionnels
- 37% de la population est sans diplôme en 2018 (contre 18% à l'échelle du Val Paris)
- Des enjeux en matière d'accès à l'emploi mais également de qualité de l'emploi
- 19% de salariés en contrat précaire en 2018 (contre 11% à l'échelle du Val Paris)

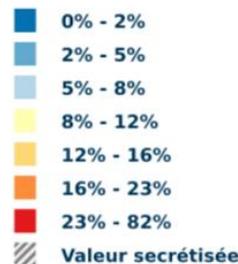
Données Filosofi 2019



Niveau de vie en € par individu



Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu homogène et globalement faible sur le quartier, notamment en comparaison avec les zones limitrophes.
- Un quartier marqué par une nette sur-représentation des familles monoparentales : part supérieure à 23% sur la majorité du quartier.
- Un quartier globalement jeune, comparativement aux zones limitrophes, avec une part faible de personnes de plus de 65 ans et corolairement une part élevée de personnes de moins de 18 ans ; en particulier au centre et au nord-est du quartier, où la part des moins de 18 ans représente plus d'un tiers de la population.

Forces et ressources



- Un quartier plutôt calme où l'entraide entre les habitants est présente
- Un accès aux services essentiels en proximité du quartier

Sécurité

- Installation du CLSPD depuis mai 2022 pour définir la stratégie en matière de prévention de la délinquance en présence des acteurs institutionnels
- Mise en place du rappel à l'ordre en octobre 2022 : il autorise le Maire, avec l'accord du procureur de la République, à intervenir face aux comportements des majeurs et des mineurs qui pourraient perturber l'ordre public, la sécurité et la tranquillité
- Action ProxRaid Aventure : intervenant sur le lien police-population à travers le sport
- Travail sur le rapprochement police-population
- Actions de formation PSC1 dispensées par des policiers bénévoles ciblées sur le quartier
- Le groupe de partenariat opérationnel (GPO) est dirigé par le chef de secteur désigné par la police nationale : son but est de rassembler les demandes de sécurité et d'apporter des solutions. Au niveau communal, le GPO réunit le Délégué du Préfet, la police municipale, les bailleurs sociaux et le service Politique de la Ville. Il se réunit une fois tous les deux mois au commissariat d'Ermont pour un focus sur la situation du QPV
- Mise en place d'une brigade de nuit de la police municipale au sein du quartier

Cadre de vie et transition écologique

- Une évolution des pratiques en interne au niveau de la Ville, avec un travail de diffusion d'une approche « développement durable » au sein de l'ensemble des services de la Ville
- Réflexion sur l'Agenda 2030 au niveau de la commune
- Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod, labellisée « Maison France Services », située à 100m du QPV
- Centre socio-culturel municipal des Chênes
- Une épicerie sociale à proximité de la Maison de santé des Chênes
- Maison France services avec un point numérique et des permanences d'accès aux droits (écrivain public, CRAMIF, UDAF95, AMI services, avocats, psychologues, Mission locale, état civil, logement, Petite enfance, ...)

Emploi

- Des enjeux en matière **d'accès à l'emploi mais également de qualité de l'emploi**
- Forte mobilisation de la structure information jeunesse et la mission locale sur le volet emploi
- Chantier Jeunes mis en place - 50 jeunes obtiennent un emploi rémunéré sur des projets mis en place par la ville
- Forum « Information – Conseil autour de l'emploi » sur des demi-journées
- Travail sur les projets professionnels des jeunes dans le cadre des permanences au sein de la Maison communale des solidarités

- Une permanence de la Mission Locale de la Vallée de Montmorency au sein de la Maison communale des solidarités deux demi-journées par semaine

Education, culture, laïcité



- Actions sur le décrochage scolaire, l'accompagnement à la scolarité portées par la commune
- De nombreuses activités proposées par les centres socio-culturels et la maison du quartier
- Action « Découvertes culturelles » portée par le service Événementiel et le Centre socioculturel Les Chênes avec pour objectif de favoriser l'accès à la culture des habitants du QPV
- Journée Prévention et éducation routière pour sensibiliser les enfants et les jeunes sur les dangers de la route et ceux liés aux nouveaux modes de transport

Santé

- Moyens importants alloués à des **projets de prévention santé et dépistage** : Bus AVC, Maison du diabète, « Mammobus » pour les dépistages du cancer du sein
- Travail en lien avec l'action éducative et les enfants du CLAS pour sensibiliser sur les bienfaits de l'activité physique et une bonne alimentation : action Sport, santé et alimentation.
- **Prévention/sensibilisation accrue dans les établissements scolaires** sur des sujets de santé, addiction, sexualité, santé mentale
- Permanence prévention santé au sein du Lycée Van Gogh pour informer les élèves et proposer des rencontres thématiques (gestion du stress, addictions, sexualité, ...) avec des professionnels de santé
- Permanences de psychologues à la Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod trois demi-journées par semaine

Faiblesses

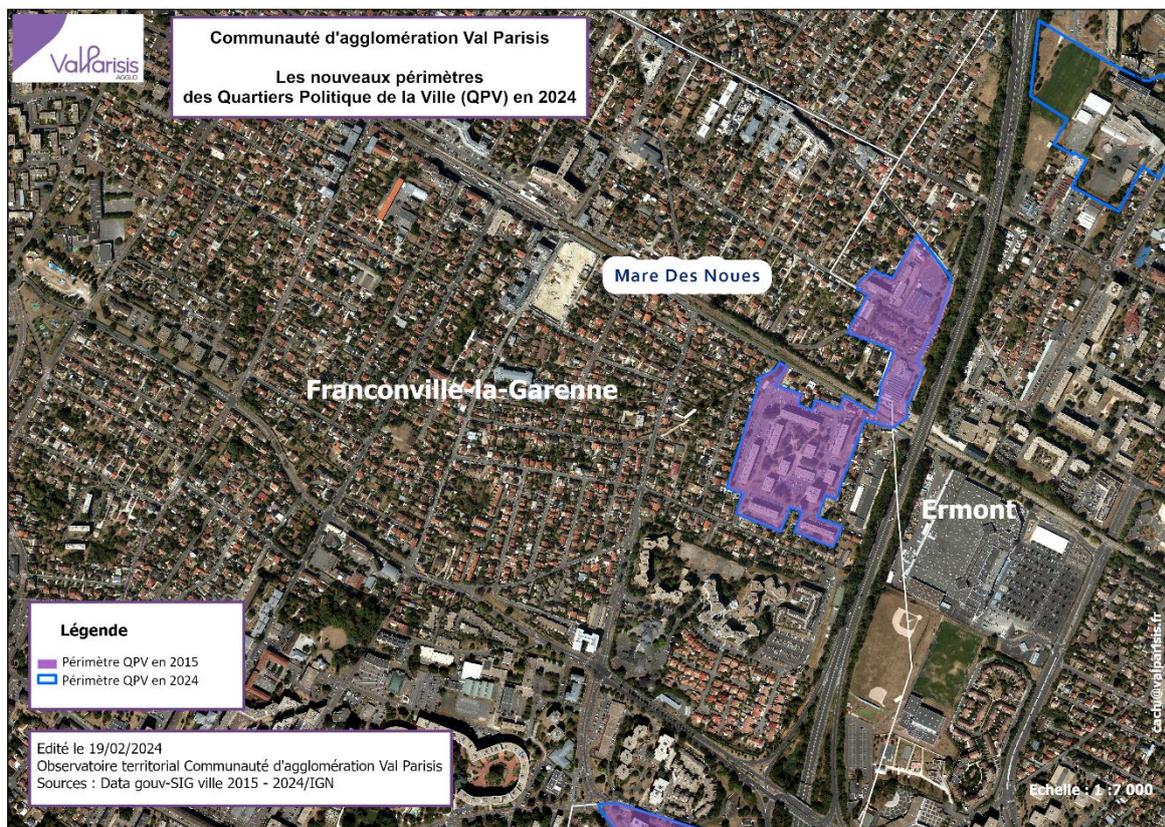


- Des enjeux de **réponse aux besoins des familles monoparentales** : modes de garde, prévention des risques de précarisation notamment
- Une faible mobilité résidentielle au regard des indicateurs de l'INSEE
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc.
- Des difficultés à faire adhérer les jeunes aux temps de concertation
- Des difficultés à stationner son véhicule en proximité de son logement (manque de places de parking)
- Une fréquence des transports en commun qui pourrait être augmentée
- Un trafic de stupéfiants présent sur le quartier et qui engendre une occupation d'une partie de l'espace public

Vision pour le quartier	
Résultats attendus en matière de :	
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les actions en matière de sécurité dans l'espace public et privé et notamment pour lutter contre les trafics de stupéfiants et l'occupation excluante qu'ils engendrent Réactiver le Conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) : rôle de prévention, rôle d'alerte sur les situations particulières et possibilité de rappel à l'ordre Développer la médiation sociale (dont gestion de conflit) afin de consolider l'approche prévention
Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> Porter un travail autour de la sobriété, le recyclage et la gestion des déchets Maintenir la propreté de tous les espaces publics du quartiers
Education	<ul style="list-style-type: none"> Apporter une réponse aux situations de jeunes en rupture éducative et susceptibles de basculer dans la délinquance Eviter le décrochage scolaire par des actions d'accompagnement scolaire (CLAS, action 40...) Développer des actions de soutien à la parentalité Maintenir les actions des centres socio-culturels à destination des jeunes
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir autour de l'organisation d'action de plus grande envergure avec le centre socioculturel
Santé	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les actions de prévention santé (dépistages, dangers des écrans – notamment pour les tous petits) en direction de tous les publics Traiter les difficultés en matière de santé mentale



Mare des Noues - Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE



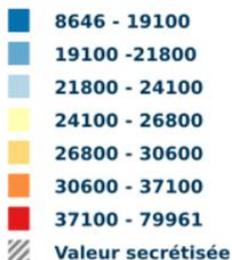
Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 44,5%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 14 040€
- 39,2% de familles monoparentales en 2018 (contre 17% à l'échelle du Val Paris)

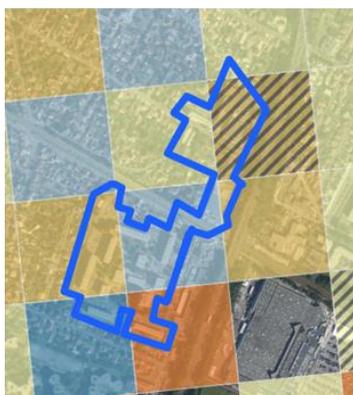
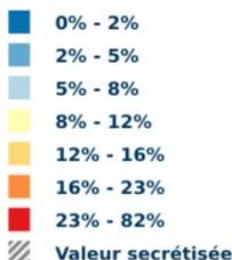
Données Filosofi 2019



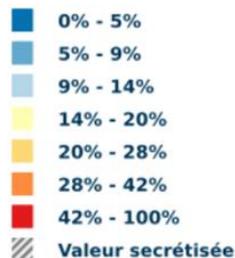
Niveau de vie en € par individu



Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu homogène et globalement faible : inférieur à 21 800€ sur l'ensemble du territoire du quartier.
- Un centre du quartier marqué par une part très importante de familles monoparentales (plus de 23%), de manière néanmoins similaire aux zones limitrophes.
- Un quartier n'étant pas particulièrement marqué par une part importante de jeunes ou de seniors, les parts respectives de ces derniers dans la population étant proches des moyennes (autour de 20%) et similaires aux zones limitrophes.

Forces et ressources

Sécurité

- Police municipale (brigades équestre et canine)
- Association de prévention spécialisée
- Nombreuses actions de sensibilisation
- Réhabilitation des immeubles
- Organisation de diagnostics en marchant en présence de la police municipale
- Mise en place du programme Prox Raid le 16 novembre 2024

Emploi

- Des actions menées par la Mission Locale de la Vallée de Montmorency pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes : visite d'entreprise et job dating, information collective CFA Ferroviaire
- Prévention spécialisée en direction des jeunes décrocheurs et exclus de l'Education nationale
- Permanences PIMMS
- Ecrivain public
- Bourses au permis
- Bourses au BAFA
- Ateliers « numériques »

Cadre de vie et transition écologique

- Ouverture d'une épicerie solidaire
- Mise en place de l'éclairage LED
- Ateliers avec le bailleur SEQENS sur la maîtrise des charges, le réemploi et la sensibilisation aux écogestes
- Prévention sur l'équilibre alimentaire avec la diététicienne du Centre Municipal de santé

Education, culture et laïcité

- CCAS
- Service Social Départemental (SSD)
- Soirées thématiques REAAP
- Accueil des exclus de l'Education nationale avec la Prévention spécialisée
- Des équipements scolaires et une offre sur le volet éducatif : CLAS, aide aux devoirs, révisions Brevet
- Ecole municipale
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation,
- Bibliobus
- Bourse au permis pour les jeunes en échange de bénévolat dans les associations de la ville

- Ciné-débat en prévention du harcèlement scolaire
- Evènement « Un été à Franconville »
- Accueil des 4-17 ans et « semaines familles » pendant les vacances
- Expositions/sorties culturelles
- Maison de proximité de la Mare des Noues avec potager partagé

Santé

- Actions de prévention en santé avec la Ligue contre le cancer
- Organisation de projets sport-santé avec les jeunes
- Permanences de psychologue spécialisée en parentalité, ateliers de conseils en lactation et bien-être du tout-petit

Faiblesses

- Les familles monoparentales sont fortement représentées, ce qui implique des enjeux de réponse à leurs besoins, notamment en matière de modes de garde, préventions des risques de précarisation, etc.
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc.
- Des difficultés à faire adhérer les jeunes aux temps de concertation
- Quartier enclavé, mal desservi par les transports en commun et les axes routiers, peu de services proches
- Tissu associatif faible et aucune structure municipale en dehors des bibliobus et de la Maison de la Mare des Noues

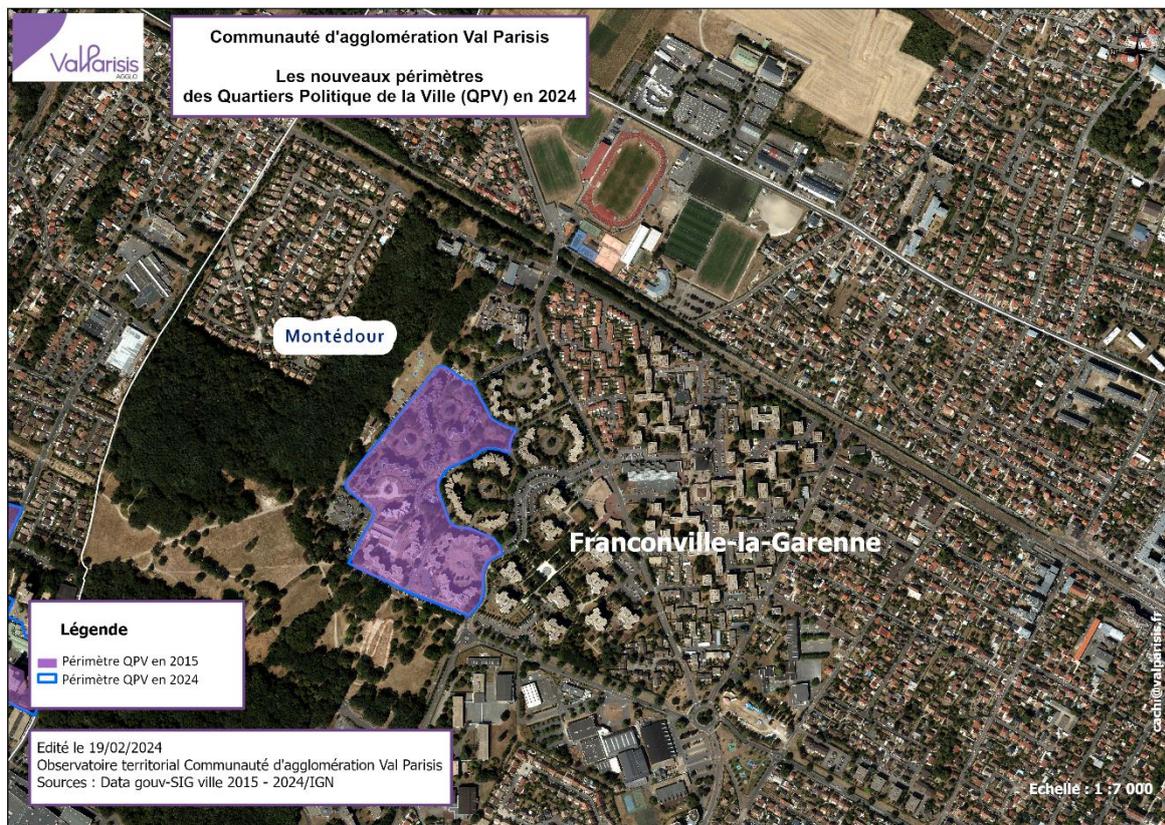
Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

Éléments transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • Relancer une dynamique dans le quartier avec la création d'un EVS pour des services publics en adéquation avec les besoins des habitants (demande d'agrément en cours) • Développer l'aller-vers avec des actions hors les murs et des partenariats avec le bailleur, renforcer le pouvoir d'agir des habitants • Favoriser l'accès aux droits
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité et la tranquillité publique • Renforcer l'axe prévention et sécurité avec le déploiement de la prévention spécialisée

Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none">• Développer des espaces verts, de détente et de convivialité
Emploi	<ul style="list-style-type: none">• Lever les freins à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle• Renforcer la collaboration avec les acteurs de l'emploi et les CDSU présents sur le quartier
Santé	<ul style="list-style-type: none">• Développer les actions de santé

Montédour - Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE



Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 29,9%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 16 190 €
- 38,1% de familles monoparentales en 2018 (contre 17% à l'échelle du Val Paris)

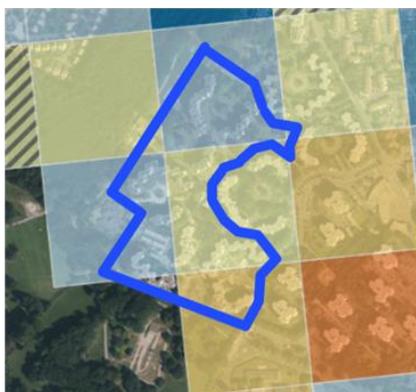
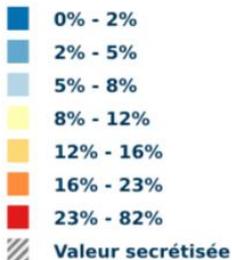
Données Filosofi 2019



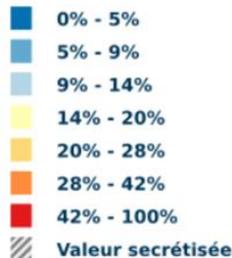
Niveau de vie en € par individu



Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu globalement faible sur le quartier, en particulier à l'ouest et au nord de celui-ci, et en comparaison avec les zones limitrophes, avec une part importante de niveau de vie inférieur à 19 100€ par individu.
- Une part de familles monoparentales élevée sur le quartier, en particulier dans les zones nord et ouest du quartier.
- Un quartier plus jeune que ses zones limitrophes, avec une représentation sensiblement plus importante de la part de jeunes de moins de 18 ans et sensiblement plus faible des séniors dans la population.

Forces et ressources

Sécurité

- Police municipale (brigades équestre et canine)
- Association de prévention spécialisée
- Nombreuses actions de sensibilisation
- Réhabilitation des immeubles
- Organisation de diagnostics en marchant en présence de la police municipale
- Mise en place du programme Prox Raid le 16 novembre 2024

Cadre de vie et transition écologique

- Quartier autonome avec tous les services nécessaires (commerces)
- Quartier à proximité du bois des Eboulures
- Réhabilitations des immeubles
- Internalisation des bornes d'apports volontaires
- Ouverture d'une épicerie solidaire
- Mise en place de l'éclairage LED
- Prévention sur l'équilibre alimentaire avec la diététicienne du Centre Municipal de santé

Emploi

- Des actions menées par la Mission Locale de la Vallée de Montmorency pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes : visite d'entreprise et job dating, information collective CFA Ferroviaire...
- Prévention spécialisée en direction des jeunes décrocheurs et exclus de l'Education nationale.
- Cours de Français avec l'association ESSIVAM
- Permanences PIMMS
- Ecrivain public
- Bourses au permis
- Bourses au BAFA
- Ateliers « numériques »

Education, culture, laïcité

- CCAS
- Service Social Départemental (SSD)
- Soirées thématiques REAAP
- Accueil des exclus de l'Education nationale avec la Prévention spécialisée
- Des équipements scolaires et une offre sur le volet éducatif : CLAS, aide aux devoirs, révisions Brevet

- Ecole municipale
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation,
- Plusieurs espaces de jeux et multisports
- Bibliobus
- Bourse au permis pour les jeunes en échange de bénévolat dans les associations de la ville
- Rugby en pied d'immeuble pour initier les jeunes au sport
- Ciné-débat en prévention du harcèlement scolaire, cafés des parents
- Evènement « Un été à Franconville »
- Accueil des 4-17 ans et « semaines familles » pendant les vacances
- Expositions/sorties culturelles

Santé

- Une offre et des actions de prévention / santé : Centre municipal de santé, action autour de l'alimentation (intervention diététicienne), activité sur le lien sport –santé (projet vélo)
- Permanences de psychologue spécialisé en parentalité
- Ateliers conseil en lactation et bien-être du tout-petit
- Matinales des Aidants
- Actions de prévention santé avec la Ligue contre le cancer

Faiblesses

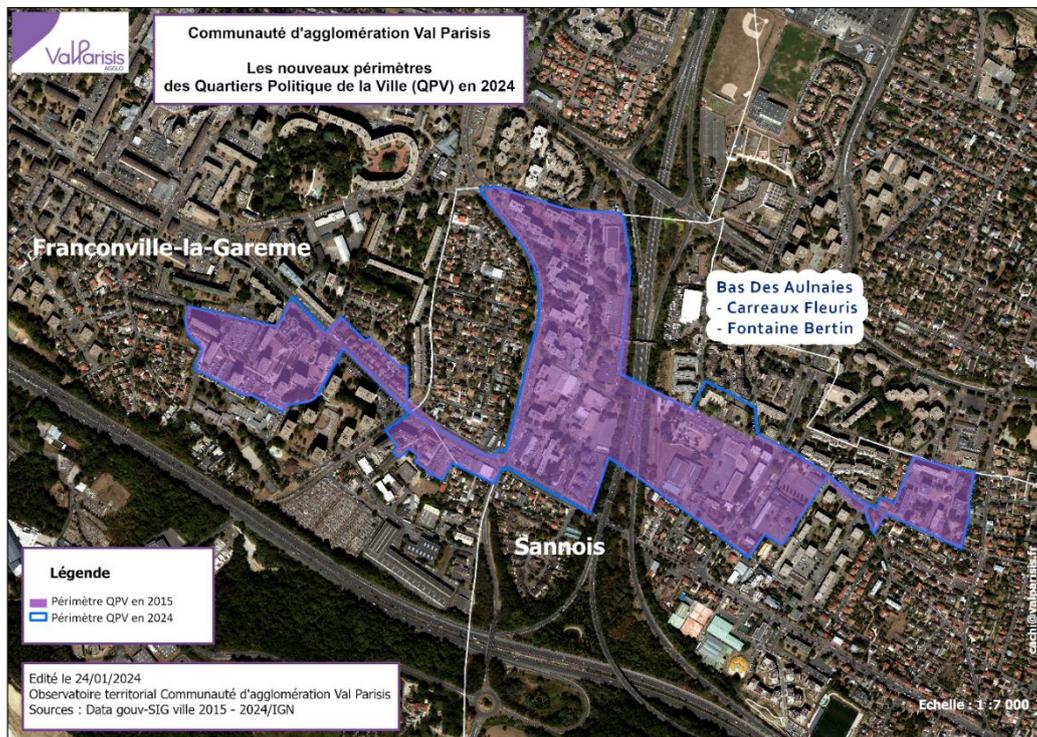
- Une faible mobilité résidentielle au regard des indicateurs de l'INSEE
- Des enjeux de **réponse aux besoins des familles monoparentales** : modes de garde, prévention des risques de précarisation notamment
- Une maison de proximité hors du quartier qui freine sa fréquentation

Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

Eléments transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • Recentrer la maison de proximité au sein même du quartier • Développer l'aller-vers • Renforcer le pouvoir d'agir • Favoriser l'accès aux droits
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la tranquillité publique
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions de santé

Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin – Communes de SANNOIS et FRANCONVILLE-LA-GARENNE



Données clés

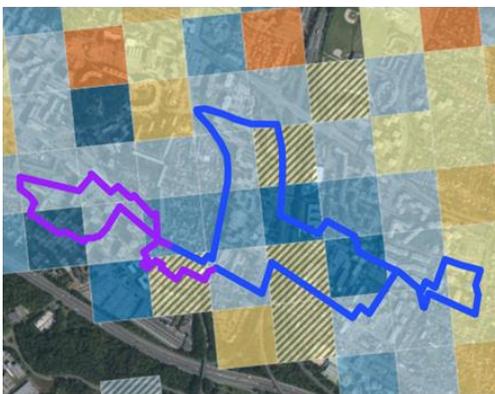
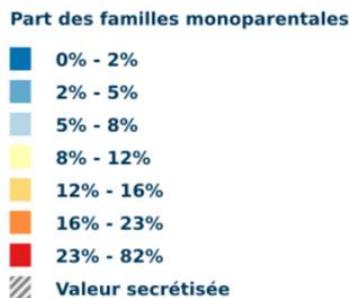
Au sein de ce quartier intercommunal de près de 5 000 habitants en 2018, 61% vivent sur la partie du quartier de la commune de Sannois et 39% sur la partie de Franconville-la-Garenne. Cette répartition de la population est à prendre en compte dans l'interprétation des données qui suivent et qui valent pour l'ensemble du quartier intercommunal.

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 33,8%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 16 320€
- 23% des habitants couverts par une allocation CAF sont bénéficiaires du RSA en 2020 (contre 13% à l'échelle du Val Parisis)
- 41% de la population est sans diplôme en 2018 (contre 18% à l'échelle du Val Parisis)
- Seuls 72% des ménages disposent d'une voiture (contre 84% à l'échelle du Val Parisis)
- 26,4% de familles monoparentales en 2018 (contre 17% à l'échelle du Val Parisis)
- 26% de la population est étrangère en 2018, proportion la plus élevée parmi les quartiers (contre 11% à l'échelle du Val Parisis)

L'analyse des carroyages ci-dessous met en valeur des situations comparables entre les différentes parties du quartier intercommunal.

- La part des moins de 18 ans se situe entre 31,5 à 34,5% de la population sur le secteur de Franconville-la-Garenne alors qu'elle est plus étendue, allant de 24,6 et 34,5% de la population sur le secteur de Sannois.
- La part de familles monoparentales si situe entre 17 et 24,9% de la population sur le secteur de Franconville-la-Garenne, alors qu'elle est plus étendue, entre 9,6 et 26,1% de la population sur le secteur de Sannois.

Données Filosofi 2019



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu homogène et globalement faible sur le quartier, inférieur à 24 100€ sur la quasi-totalité du territoire du quartier.
- Un quartier marqué par une part importante de familles monoparentales, en particulier au centre-nord du quartier (sur le territoire de Sannois) et à l'extrême ouest de celui-ci (sur le territoire de Franconville-la-Garenne).
- Un quartier globalement jeune, avec une part faible (inférieure à 14%) de seniors parmi la population. Une représentation importante de la part de jeune au centre du quartier notamment, sur le territoire de Sannois.

Forces et ressources

Franconville-la-Garenne	Sannois
<u>Sécurité</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale (brigades équestre et canine) • Association de prévention spécialisée • Nombreuses actions de sensibilisation • Réhabilitation des immeubles • Organisation de diagnostics en marchant en présence de la police municipale • Mise en place du programme Prox Raid le 16 novembre 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale, service de tranquillité publique • Club de Prévention de Sannois • Médiateurs sociaux-urbains intervenant en proximité • Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) : Axe 1. Prévention, actions auprès des jeunes ; Axe 2. Accès aux droits, aides aux victimes, lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales ; Axe 3. Tranquillité publique • Nombreuses actions de sensibilisation • Réhabilitation des immeubles (ANRU) • Organisation de diagnostics en marchant en présence de plusieurs acteurs dont les polices nationale et municipale • Marches exploratoires avec les femmes du QPV
<u>Cadre de vie et transition écologique</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Projets de réhabilitation • Internalisation des bornes d'apports volontaires • Ouverture d'une épicerie solidaire • Banquet citoyen • Mise en place de l'éclairage LED • Ateliers avec le bailleur SEQENS sur la maîtrise des charges, le réemploi et la sensibilisation aux écogestes • Prévention sur l'équilibre alimentaire avec la diététicienne du Centre Municipal de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de réhabilitations, rénovations thermiques extérieures dans le cadre du NPNRU (ANRU) • Ecole avec un environnement qualitatif (beaux espaces, matériaux de qualité, cour végétalisée) • Brigade verte avec intervention renforcée en QPV, notamment par le biais des Terrasses d'été • Marches exploratoires avec les femmes du QPV • Internalisation des bornes d'apports volontaires, notamment au sein du quartier Carreaux Fleuris et mise en place prévue sur le quartier Bas des Aulnaies (en parallèle à la résidentialisation) • Lessives de quartier • Mise en place de l'éclairage LED sur la ville
<u>Emploi</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Des actions menées par la Mission Locale de la Vallée de Montmorency pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions pour « lutter contre les freins à l'emploi » portées par le CCAS de la ville : places en crèches avec accueil ponctuel

<p>: visite d'entreprise et job dating, information collective CFA Ferroviaire...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention spécialisée en direction des jeunes décrocheurs et exclus de l'Education nationale. • Cours de Français avec l'association ESSIVAM • Permanences PIMMS- PAND@ • Ecrivain public • Bourses au permis • Bourses au BAFA • Ateliers « numérique » 	<p>pour notamment permettre aux parents de réaliser des entretiens (NB. Ces actions de lutte contre les freins à l'emploi ont priorisé les ménages hors QPV présentant des revenus limités avec un risque de bascule dans la précarité, par conséquent, moindre satisfaction des besoins de crèche des ménages en QPV, particulièrement des familles monoparentales)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des actions menées par la Mission Locale de la Vallée de Montmorency pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes : café métier alternance, action sport/emploi à visée de recrutement par les entreprises. • Prévention spécialisée en direction des jeunes décrocheurs notamment. • Permanences PIMMS – PAND@ • Permanences du CIDFF • Ecrivain public (aide à la rédaction des CV et lettres de motivation)
---	--

Education, culture, laïcité

<ul style="list-style-type: none"> • CCAS • Service Social Départemental (SSD) • Projet DEMOS • Soirées thématiques REAAP • Orchestre à l'école • Accueil des exclus de l'Education nationale avec la Prévention spécialisée • Des équipements scolaires et une offre sur le volet éducatif : CLAS, aide aux devoirs, révisions Brevet • Ecole municipale • Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, • Plusieurs espaces de jeux et multi-sports • Centre social Espace Fontaines et un bibliobus • Ateliers de conversation avec l'association ESSIVAM • Bourse au permis pour les jeunes en échange de bénévolat dans les associations de la ville • Rugby en pied d'immeuble pour initier les jeunes au sport • Ciné-débat en prévention du harcèlement scolaire, cafés des parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre social Municipal : Espace Eliane Chouchena • Antenne Jeunesse Petit Beaubourg (Ville) • CCAS • Service Social Départemental (SSD) • Activités de loisirs (ex : Terrasses d'été) • Tissu associatif à développer • Des équipements scolaires et une offre sur le volet éducatif : Ecole primaire et maternelle Gambetta, Périscolaire Gambetta, Ecole primaire Gaston Ramon, Collège Jean Moulin, Crèche et école maternelle Magendie • Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation • Plusieurs espaces de jeux et multi-sports • Un CLAS sur le territoire • Evènement « Quartiers d'été » • Projets développés au sein des quartiers dans le cadre du label 100% EAC dont la ville bénéficie • Permanences PIMMS – PAND@, en matière d'accès aux droits • Permanences du CIDFF, en matière d'accès aux droits
--	---

<ul style="list-style-type: none"> • Evènement « Un été à Franconville », Banquet citoyen • Accueil des 4-17 ans et « semaines familles » pendant les vacances • Expositions/sorties culturelles, résidence d'artistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecrivain public
Santé	
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre et des actions de prévention / santé : Centre municipal de santé, action autour de l'alimentation (intervention diététicienne), activité sur le lien sport – santé (projet vélo) • Permanences de psychologue spécialisé en parentalité • Ateliers conseil en lactation et bien-être du tout-petit • Matinales des Aidants • Actions de prévention santé avec la Ligue contre le cancer • Ateliers relaxation/Qi Gong/yoga du rire • Atelier Kuduro 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre et des actions de prévention / santé : Centre Médico-Social, Circonscription Action Sociale et Médicosociale, actions autour de l'alimentation (intervention diététicienne), activité sur le lien sport –santé, etc.

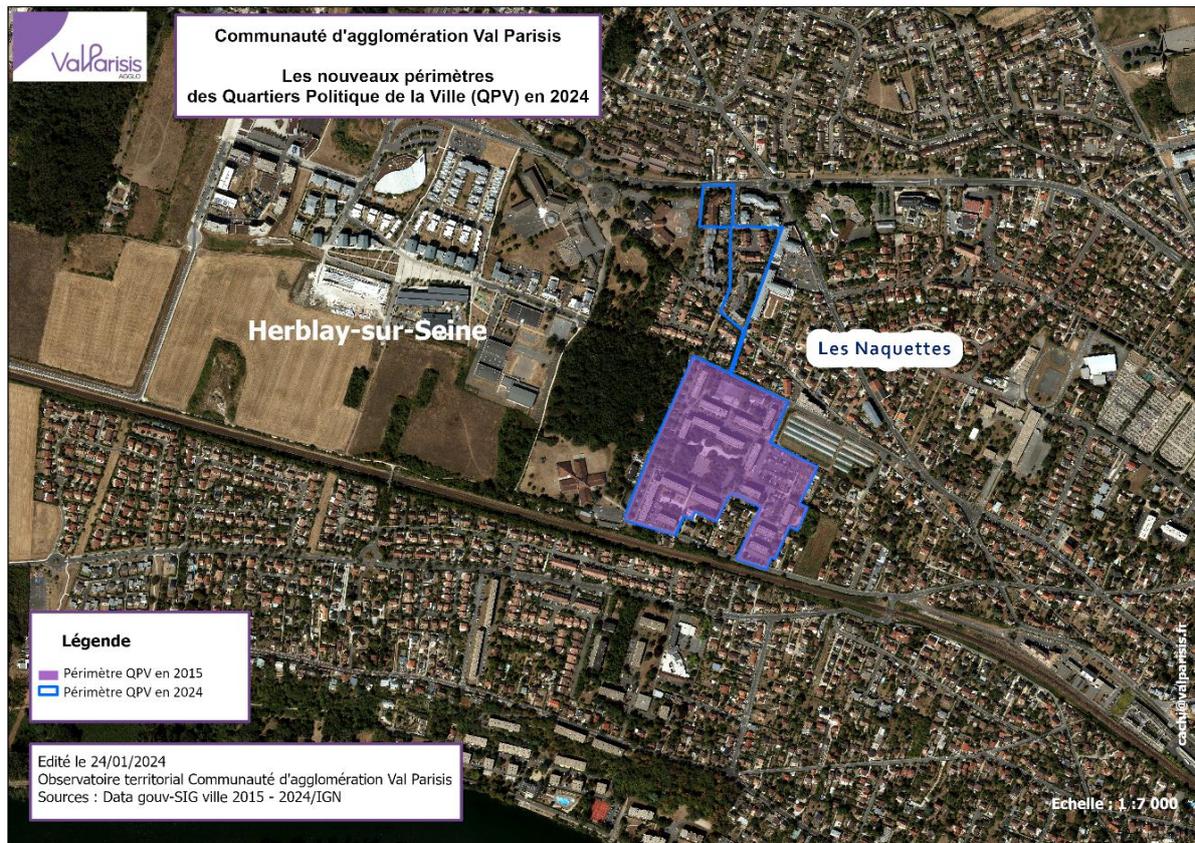
Faiblesses

Franconville-la-Garenne	Sannois
<ul style="list-style-type: none"> • Nuisances sonores • Tissu associatif faible • Difficultés à mobiliser un nombre important d'habitants dans le cadre de temps de concertation • Manque d'accompagnement concernant l'accès au droit • Manque d'accompagnement au respect de la propreté dans le quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés à recruter des professionnels intervenant sur le champ de la prévention de la délinquance • Nuisances sonores • Des difficultés pour trouver un emploi qui proviennent de : l'absence d'offres d'emploi, le manque de formation, l'information et la mobilité • Sentiment de délaissement et faible accès aux services publics • Un manque d'accompagnement à la scolarité perçu par une partie des habitants • Tissu associatif faible • Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc. • Difficultés à mobiliser un nombre important d'habitants dans le cadre de temps de concertation

Vision pour le quartier		
Résultats attendus en matière de :		
	Franconville-la-Garenne	Sannois
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la tranquillité publique notamment au sujet des bandes rivales 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la tranquillité publique : déploiement des marches exploratoires, prévention et sensibilisation au protoxyde d'azote avec la Brigade verte, le CMS et le Service Jeunesse Améliorer la sécurité (aménagement des voies de circulation) - NPNRU des Carreaux Fleuris et Bas des Aulnaies Renforcer l'axe prévention et sécurité avec le déploiement de la prévention spécialisée
Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'aller-vers avec des actions hors les murs et le renforcement de partenariats avec le bailleur Renforcer le pouvoir d'agir des habitants Favoriser l'accès aux loisirs Améliorer et développer les espaces verts avec des espaces détente Améliorer la propreté au sein du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'aller-vers avec des actions hors les murs et le renforcement de partenariats avec le bailleur, développement d'une équipe de médiation sociale et urbaine Renforcer le pouvoir d'agir des habitants (Conseil citoyen, Maison du projet) Enjeu de coordination entre la brigade verte et le gardien de Logirep (en temps partiel) au sein du quartier Bas des Aulnaies Réserver des espaces verts aux habitants Envisager la réhabilitation thermique de l'école Magendie – mais une attention particulière accordée par la commune à la réhabilitation de centre-ville de Sannois qui présente des enjeux importants Consolider une GUSP impliquant l'ensemble des partenaires Intégrer les enjeux de mobilité douce aux projets de résidentialisation dans le cadre du NPNRU (locaux vélos)
Culture	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès à la culture Faciliter l'accès au Conservatoire pour les jeunes de DEMOS 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès à la culture Favoriser l'accès aux loisirs

<p>Education</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jeunes sur plusieurs thématiques (insertion professionnelle, CLAS, formation, accès aux loisirs, favoriser l'engagement...) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jeunes sur plusieurs thématiques (insertion professionnelle, CLAS, formation, accès aux loisirs, favoriser l'engagement...) Continuer de couvrir le volet lutte contre la précarité numérique en s'appuyant sur des permanences d'accès aux droits, peut-être à terme au sein des QPV
<p>Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lever les freins à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle Permettre à la Mission locale de mettre en place des actions avec une focale plus marquée sur les QPV : action à clarifier et ambition à renforcer 	<ul style="list-style-type: none"> Lever les freins à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle Encourager la Mission Locale à mettre en place des actions destinées aux publics spécifiques des QPV
<p>Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développer des actions en partenariat avec le centre municipal de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de Pôle santé : emplacement aux portes des QPV Trouver une articulation entre le CLSPD et le CLSM afin de renforcer/ développer le volet santé mentale (des formations pour le personnel de proximité sont prévues) Développer des actions de santé pour lever les freins financiers et de manque de professionnels : travailler avec l'ARS sur l'installation de professionnels de santé en proximité du quartier, travailler sur l'accès des populations du quartier à une mutuelle

Les Naquettes - Commune d'HERBLAY-SUR-SEINE



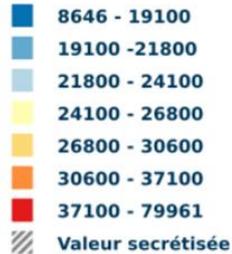
Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 34,7%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 15 340€
- 3,5 personnes par ménage en 2018, soit la taille moyenne la plus élevée parmi les quartiers (contre 2,5 à l'échelle du Val Parisis)
- 33% de familles monoparentales en 2018 (contre 17% à l'échelle du Val Parisis)
- Seuls 65% des ménages disposent d'une voiture (contre 84% à l'échelle du Val Parisis)
- 23% de salariés en contrat précaire en 2018 (contre 11% à l'échelle du Val Parisis)
- Seuls 55% des jeunes de 15-24 ans sont scolarisés en 2018, soit la proportion la plus basse parmi les quartiers (contre 70% à l'échelle du Val Parisis)
- 30% des jeunes de 16-25 ans sont sans emploi ni formation en 2018, la proportion la plus élevée parmi les quartiers (contre 14% à l'échelle du Val Parisis)
- 19% de salariés en contrat précaire en 2018 (contre 11% à l'échelle du Val Parisis)
- Des jeunes fortement surreprésentés : 48% de personnes de moins de 25 ans en 2018 (contre 33% à l'échelle du Val Parisis)
- 22% de la population est étrangère en 2018 (contre 11% à l'échelle du Val Parisis)

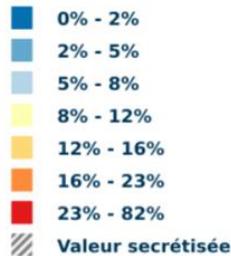
Données Filosofi 2019



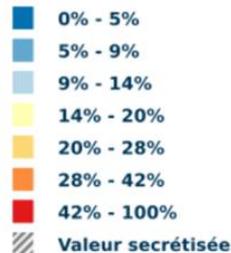
Niveau de vie en € par individu



Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu homogène et globalement faible sur le quartier, en particulier à l'extrême sud de ce dernier.
- Un quartier marqué par une sur-représentation du nombre de familles monoparentales, avec une part élevée sur l'ensemble du quartier et en particulier au sud (supérieure à 23%), mais également au Nord du quartier (nouvellement intégrée à la géographie prioritaire).
- Un quartier très jeune, marqué par une nette sur-représentation des personnes de moins de 18 ans, dont la part représente globalement plus d'un tiers de la population, jusqu'à plus de 40% au centre du quartier ; et par une part très faible de seniors (globalement inférieure à 5% sur le quartier).

Forces et ressources

Sécurité

- Action ProxRaid Aventure : intervenant sur le lien police-population à travers un parcours sportif et citoyen
- Adulte relais en place sur le QPV et rattaché à une association implantée dans le quartier (AJIR) qui fait notamment du soutien scolaire auprès des jeunes du quartier
- Vidéoprotection sur des points stratégiques du quartier
- La police municipale, en lien avec la police nationale, assure la surveillance et la tranquillité publique. Le futur poste de police municipale avec 32 policiers et 7 ASVP se trouvera au centre géographique de la ville, proche du QPV

Cadre de vie et transition écologique

- 2 agents mobilisés et 1 service dédié au sein de la commune sur les enjeux de transition, y compris dans le travail auprès des écoles, des différents services de la commune
- Présence de jardins familiaux sur les quartiers et installation d'un composteur
- Un arrêt de bus au cœur du quartier
- **Actions autour du vélo : ateliers de réparation, locaux vélos, culture du vélo et balades à vélo**

Emploi

- Des actions conduites avec la mission locale et la mobilisation d'un adulte relais

Education, culture, laïcité

- CCAS
- Service Social Départemental (SSD) – antenne Herblay-sur-Seine
- Espace municipal Rémi Bronze avec des permanences de services publics comme CCAS, PAND@ avec PIMMS, Association C.L.E. (Compter Lire Ecrire), mission locale, service jeunesse, activités jeunes avec AJIR
- Conservatoire municipal
- Théâtre municipal Roger Barat
- Ludo-médiathèque L'Echappée
- Conseil citoyen des Naquettes (CCN)
- Service Jeunesse (Ville)
- Sorties culturelles familiales (AJIR)
- « L'été aux Naquettes » : accès aux loisirs, lien social au travers d'animations partenariales intergénérationnelles avec la mobilisation d'associations locales et des services municipaux
- « Jeudi tous au square » organisé par la ludothèque
- Projet DEMOS
- Cours de soutien scolaire à la Ludothèque / Médiathèque
- Bus spectacle – actions de découverte de spectacles au Théâtre municipal Roger Barat (centre-ville)
- Actions sur l'inclusion numérique (ateliers PRIF, AJIR avec les seniors, etc.)

Santé

- Maison de santé des Bayonnes à proximité
- CLS
- Atelier de sensibilisation à la sophrologie, permanences mutuelles santé à l'espace municipal Rémi Bronze

Faiblesses



- Des enjeux de suroccupation des logements
- Des troubles à la tranquillité publique (squats, trafic de stupéfiants...)
- Des enjeux de réponse aux besoins des jeunes
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue française, accompagnement administratif, socialisation
- **Le manque d'une permanence Pôle emploi, CAF et finances publiques à proximité**
- Non-respect de certains espaces communs (tags, dépôts sauvages, dégradations d'aires de jeux...)
- Pas assez de fréquence de bus en soirée et les weekends
- Il existe des modes de garde : 3 crèches municipales collectives et 1 crèche familiale, des assistantes maternelles, un accueil de loisirs à proximité mais insuffisant aux 450 naissances en moyenne par an et en cas de besoin les conditions d'inscription ne permettent pas forcément aux habitants du QPV d'avoir une place pour leurs enfants
- Difficultés à trouver des médecins spécialisés (orthophonistes, etc.)

Vision pour le quartier

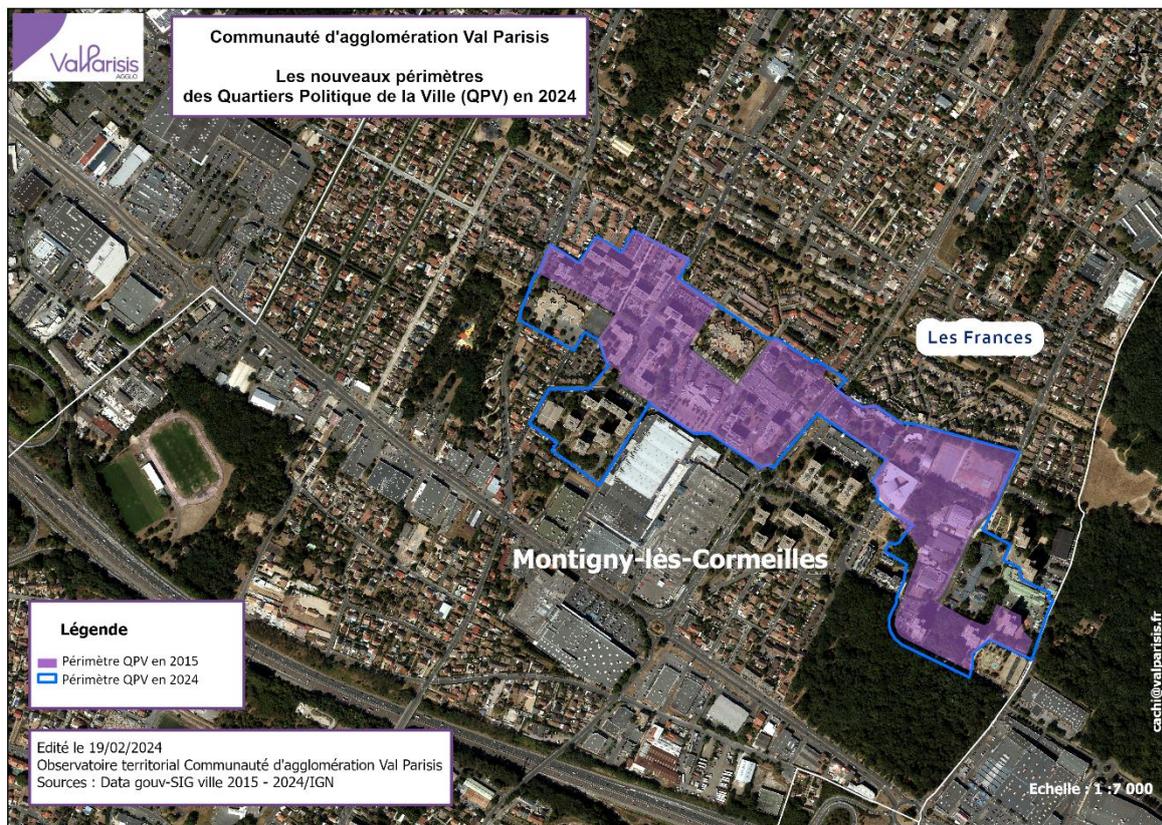
Résultats attendus en matière de :

Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et maintenir la tranquillité publique et résidentielle, en ajoutant par exemple de nouvelles caméras de vidéoprotection et en maintenant l'éclairage public pendant la nuit • S'interroger sur le renforcement de la prévention spécialisée pour accompagner les jeunes • Répondre aux difficultés observées au niveau des parkings, de certains espaces de jeux 	
Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Engager des actions sur les éco-gestes, la consommation d'énergie • Développer une Bricothèque à l'espace municipal Rémi Bronze • Revoir les espaces verts : ajouter des espaces fleuris, ajouter des bancs et retirer les buissons vecteurs d'insectes et de rats • Porter un travail autour de la gestion des déchets, et de lutte contre les déchets sauvages 	

Culture	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre l'accès à la culture
Education	<p>L'une des trois principales priorités de la commune peuvent se rattacher au volet émancipation : Soutien à l'éducation et à la parentalité</p> <ul style="list-style-type: none">• Porter des actions pour mettre en relation les jeunes avec le monde du travail
Emploi	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les liens de travail avec France Travail• Mobiliser le Service jeunesse à l'espace municipal Rémi Bronze• Améliorer l'offre de transport inter-banlieues
Santé	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir l'accès à la santé est l'une des 3 priorités de la commune• Développer des actions de prévention à destination des habitants



Les Frances - Commune de MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES



Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 33,7%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 15 510€
- 29,5% de familles monoparentales en 2018 (contre 17% à l'échelle du Val Parisis)

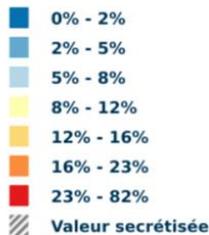
Données Filosofi 2019



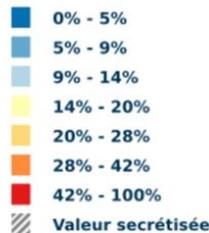
Niveau de vie en € par individu



Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu homogène et globalement très faible sur le quartier, inférieur à 24 100€ sur l'ensemble du périmètre.

- Un quartier également marqué par une nette sur-représentation des familles monoparentales sur l'ensemble du quartier, en comparaison avec les zones limitrophes, et en particulier au nord et à l'extrême sud de ce dernier.

- Un quartier globalement jeune avec une part élevée de personnes de plus de 18 ans parmi la population, en particulier au centre du quartier, et corolairement une part globalement faible (inférieure à 14%) des seniors parmi la population.

Forces et ressources

Sécurité

- Association de prévention spécialisée Aiguillage
- Réunions de gardiens, concertations entre la ville, la police nationale, la police nationale et les bailleurs (GPO)
- Accueil mutualisé des postes de police municipale et police nationale
- Organisation depuis 2019 d'une semaine dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes sur toute la ville, avec organisation d'une marche citoyenne qui passe par le QPV.
- Organisation d'une permanence pérenne du CIDFF tous les mardis après-midi.

Cadre de vie et transition écologique

- Végétalisation des espaces publics
- Isolation thermique des bâtiments scolaires
- Aménagements urbains favorisant la pratique du vélo (boxes à vélo, ville 30 km/h).
- Sensibilisation au recyclage par le Service Municipal de la Jeunesse, le service Enfance, la GUSP et les écoles
- Ressourcerie éphémère sur le QPV
- Travaux de résidentialisation en cours et futurs sur les périmètres d'au moins deux bailleurs (SEQENS et Val d'Oise Habitat)
- Une convention GUSP formalisée avec la quasi-totalité des bailleurs de la ville

Emploi

- Présence du service municipal de la jeunesse (dont PIJ) sur le QPV, de la Mission Locale et de l'association d'insertion AGOIE sur la commune à quelques centaines de mètres du QPV
- Des actions d'insertion menées par des associations
- AGOIE : chantier d'insertion départemental à destination des jeunes, proche du QPV
- Un PIJ dans le quartier prioritaire
- Une proximité avec le projet de centre-ville de Montigny-lès-Cormeilles (à moins de 500 mètres, créateur d'emplois durant la période du présent Contrat)
- Un Relai Petite Enfance au cœur du QPV qui permet de lever les freins à l'emploi et à la formation en proposant des modes alternatifs de garde, parfois très ponctuels

Education, culture, laïcité

- Structure France services située à 1 km du QPV. Positionnement du quartier au cœur de la ville avec des services et équipements municipaux
- Un conseiller numérique au sein de l'espace Mandela (QPV)
- Un Programme de Réussite Educative et un Conseil municipal des enfants et des jeunes
- Deux dispositifs CLAS (un CLAS primaire porté par une association et un CLAS collège porté par la Ville)
- Un collège dans le QPV

- Une école municipale de musique, danse et théâtre au sein du QPV (projet de conservatoire à rayonnement municipal)
- Une salle de spectacles avec séances de cinéma mensuelles (Ciné-Ma Différence⁸)
- La Mairie Picasso (espace famille, CCAS, état civil...) située en plein QPV
- Un Point Information Jeunesse
- Au village (hors QPV) au dernier trimestre 2024 : ouverture d'un musée à l'Hôtel de ville et des Micro-Folies à l'espace Corot avec accès notamment pour toutes les écoles de la Ville
- Animations en pieds d'immeubles
- Programmation estivale au sein du QPV et fêtes favorisant le vivre-ensemble (fêtes interculturelles, carnaval...)
- Des équipements sportifs majeurs (espace Léonard de Vinci, piscine intercommunale) et city stade
- Des associations mobilisées pour le soutien scolaire, l'accompagnement à la parentalité et l'accès aux droits (Espace Création, Maison des Loisirs et de la Culture...)

Santé

- La Protection Maternelle Infantile du Conseil départemental du Val d'Oise (CDVO) présente sur le QPV et le Relai petite enfance (RPE) proposent des vaccinations gratuites
- La Ville a racheté un cabinet médical aux Sources (situé aux abords directs du QPV) pour lutter contre la désertification médicale

Faiblesses

- Constat d'incivilités, de trafics ou d'occupation de halls d'immeubles
- Faiblesse des effectifs de la police nationale
- Accès difficile à la santé pour les habitants (manque de médecins, frein financier)
- Une mobilité résidentielle plutôt faible au regard des indicateurs de l'INSEE
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc.
- Une sous-représentation des jeunes
- Pas de lycée sur le territoire
- Blocage dans les mobilités

⁸ Dispositif qui permet à des enfants et adultes présentant des troubles psychiques ou comportementales, d'aller au cinéma en se mêlant au public habituel.

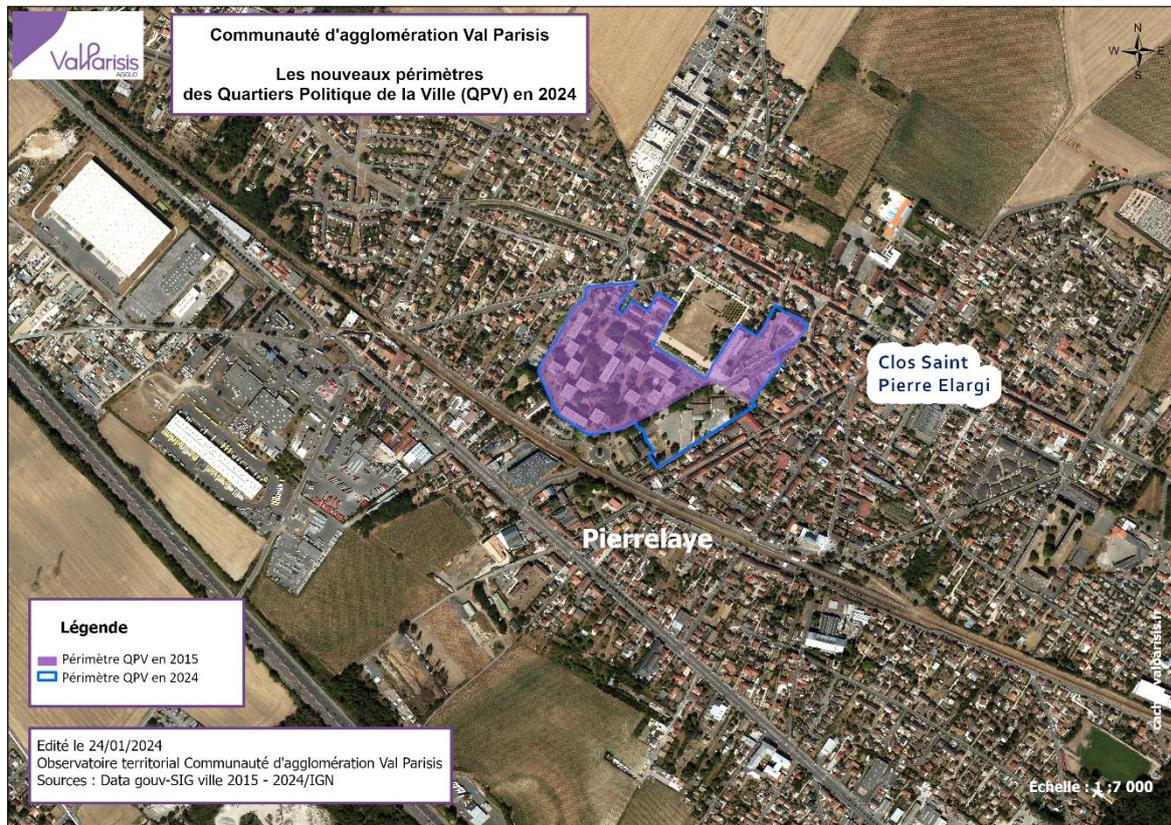
Vision pour le quartier	
Résultats attendus en matière de :	
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur la tranquillité publique, la prévention et la jeunesse • Volonté de flécher la majeure partie de la TFPB sur les questions de sécurité • Créer une instance avec les partenaires locaux pour régler les problématiques (cellule de veille, pour prévenir les comportements déviants) • Former les jeunes à la citoyenneté • Accroître le rôle des bailleurs en matière de sécurité • Installer davantage de caméras de vidéoprotection notamment sur l'espace privé des bailleurs
Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'aller-vers les habitants : en plus des actions déjà mises en œuvre : SMJ actions hors les murs, GUSP, animation en pieds d'immeubles, renforcement des échanges avec le tissu associatif, déploiement de la communication et de la médiation culturelle (source : éval des CDV) • Disposer d'une ressource pérenne pour poursuivre le travail autour de la gestion des déchets • Améliorer la propreté des espaces communs • Poursuivre la végétalisation des espaces publics et privés
Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les animations type « un été à Montigny-lès-Cormeilles » • Favoriser l'aller-vers (en s'appuyant sur le Musée et les Micro-Folies au Village)
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Combiner un Projet de Réussite Educative avec un projet de Cité Educative (cf. Emploi) • Intégrer l'école Paul Cézanne en REP • Classer les écoles en REP+ • Mettre en place un accompagnement d'aide à la scolarité par des jeunes étudiants boursiers • Mettre en place des temps d'échanges entre parents • Développer des « Maisons des habitants » pour favoriser le vivre ensemble
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une Cité éducative pour travailler le lien éducation emploi • Renforcer les actions en matière de mode de garde • Travailler à la lisibilité et la communication sur l'offre auprès des citoyens • Pérenniser le partenariat entre le multi-accueil et l'association ESSIVAM qui propose des cours de français afin d'accueillir les enfants en demi-journée sur des temps réservés à l'association. Pérennisation des contrats courts de 3 mois renouvelables sur la crèche familiale pour tous les parents en insertion professionnelle. • Augmenter le nombre d'emplois à pourvoir sur la ville avec le futur centre-ville, situé à proximité immédiate du QPV



Laïcité	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des cycles de formation pour tous les agents et les partenaires qui accueillent ou sont au contact du public
Santé	<ul style="list-style-type: none">• Prioriser la thématique de la santé pour lutter contre le déficit de médecins et renforcer l'accès à l'offre (actions de prévention organisées par la commune et rachat d'un cabinet médical)• Mettre en place des incitations à l'installation de nouveaux médecins• Mise en place de permanence mobile de lutte contre les addictions



Clos Saint Pierre Elargi - Commune de PIERRELAYE



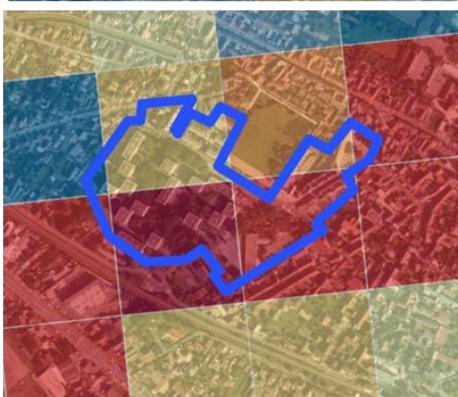
Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 33,4%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 15 540€
- Un taux d'emploi s'élevant à 54,8%
- 27,8% de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi
- 95% de ménages locataires

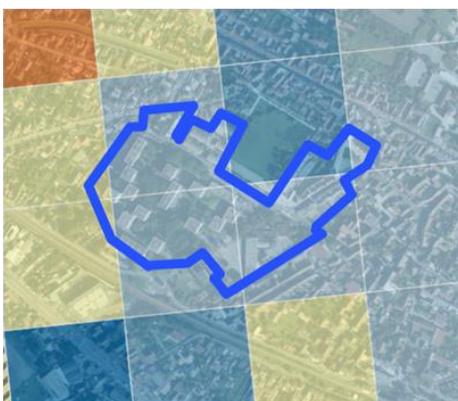
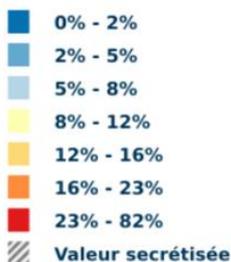
Données Filosofi 2019



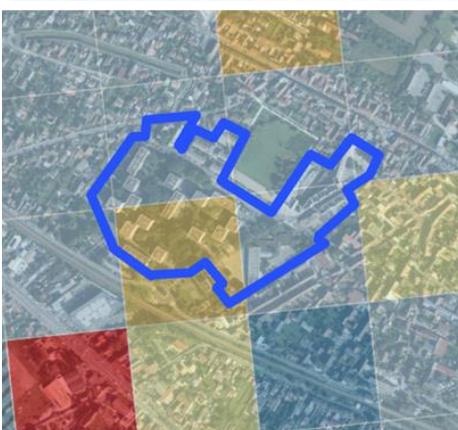
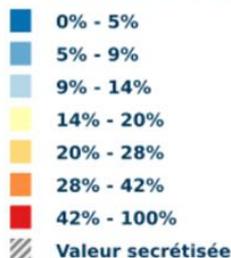
Niveau de vie en € par individu



Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu globalement très faible sur le quartier, en particulier au centre-sud de ce dernier, avec un niveau de vie par individu inférieur à 19 100€.
- Un quartier marqué par une sur-représentation des familles monoparentales, notamment sur toute la partie sud du territoire du quartier.
- Un quartier avec une part de séniors relativement faible sur la population, en comparaison avec les zones limitrophes ; mais n'étant pas marquée par une sur-représentation du nombre de personnes de moins de 18 ans.

Forces et ressources

Sécurité

- Une police municipale et une police municipale mutualisée
- Ateliers citoyenneté dans les écoles

Cadre de vie et transition écologique



- Des espaces verts
- Une réhabilitation réussie
- Une bonne accessibilité du quartier
- Isolation thermique des bâtiments par le bailleur social
- Sensibilisation des populations au tri des déchets
- Diagnostics en marchant réguliers avec les bailleurs, les élus, le Conseil citoyen, etc.

Emploi

- Permanence de la Mission Locale au Service Jeunesse
- Un travail de plusieurs associations autour d'un projet d'insertion (Friperie, conserverie)
- Travail du CCAS avec les bénéficiaires du RSA notamment
- Médiation socio-professionnelle, accès aux droits, aide à la rédaction de CV, lettre de motivation
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, sociabilisation, etc.

Education, culture, laïcité



- Présence des services municipaux : multi-accueil de 40 places, médiathèque Le Temps des Cerises, foyer club restaurant, pass navette, centre social, Service municipal jeunesse
- Bonne accessibilité du quartier (source : concertation 2023)
- Conseil citoyen très actif sur le quartier et qui porte de nombreux projets à destination des habitants
- Ateliers informatiques organisés au SMJ
- Actions en faveur de l'alphabétisation et cours de français avec l'association Essivam
- Organisation de « semaines du sport »
- Un CLAS sur le territoire (environ 30 enfants – jeunes)
- Une équipe de 2 éducateurs spécialisés
- Permanences PIMMS- PAND@, accès aux droits (Maison France Services)
- Permanence du droit des étrangers par l'amicale de l'association haïtienne
- Permanence d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap : Handis passerelle
- Ateliers citoyenneté dans les écoles

- Conseil municipal des jeunes

Santé

- Mise en œuvre d'un Projet Santé Ville : actions de sensibilisation, prévention, dépistages, etc.
- Permanences gratuites d'une psychologue pour les familles

Faiblesses

- Une mobilité résidentielle plutôt faible au regard des indicateurs de l'INSEE
- Des enjeux de réponse aux besoins des familles monoparentales : modes de garde, prévention des risques de précarisation notamment
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc.
- Manque d'antenne France Travail
- La lutte contre l'illectronisme à renforcer
- Importance du renoncement aux droits
- Méconnaissance des dispositifs sociaux d'aide et d'accompagnements auprès des habitants
- Un nombre important de gens du voyage qui ne sont pas pris en compte par la Politique de la Ville alors qu'ils remplissent plusieurs de ses critères

Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

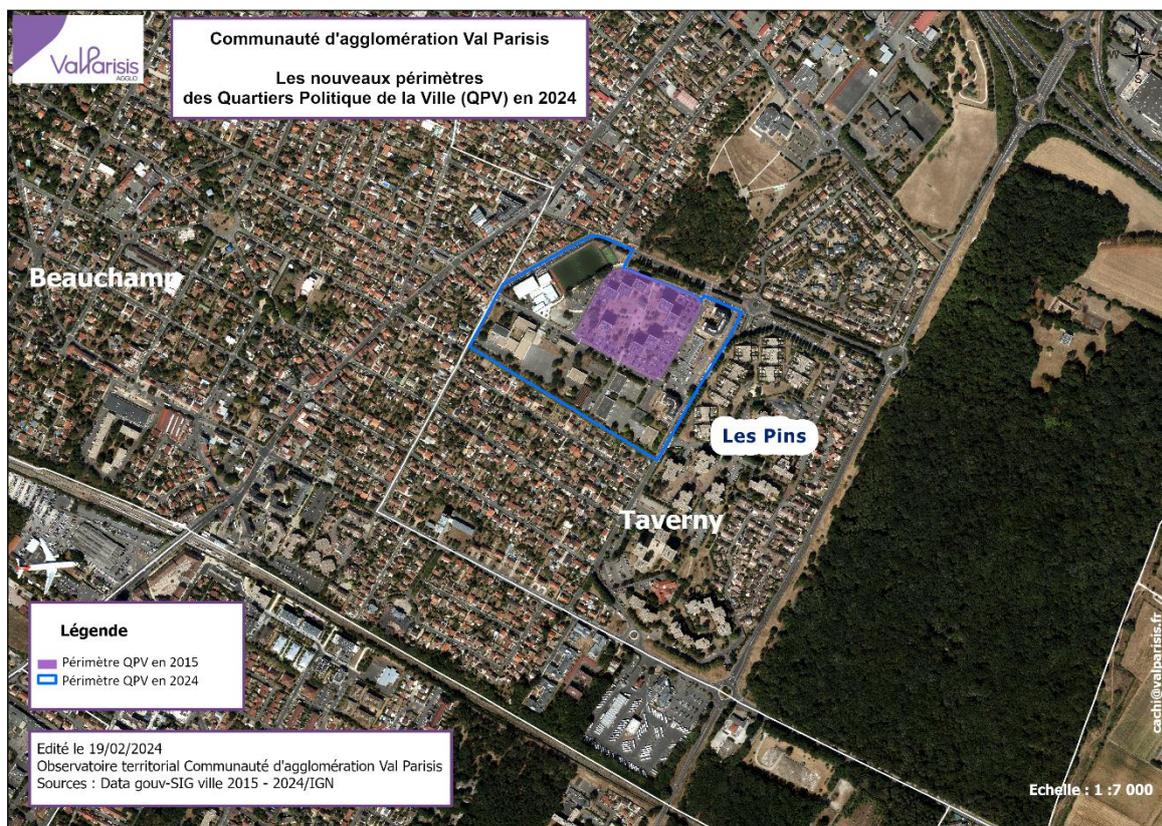
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider la prévention et la sécurité sur le territoire
Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une meilleure rénovation des logements vieillissants • Augmenter les espaces verts, notamment pour les familles et enfants
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des animations pour tous les publics : jeunes en errance, éducateurs, installations sportives • Favoriser le bénévolat • Améliorer la communication intra-quartiers et faire connaître le Conseil citoyen • Renforcer certaines actions vers les seniors et les familles monoparentales
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher Pôle Emploi et de la Mission Locale sur le territoire à travers des permanences



Santé	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre l'atelier santé ville pour un accompagnement de prévention• Etendre le parcours santé
Actions transverses	<ul style="list-style-type: none">• Développer la communication vers les habitants en passant par les lieux fréquentés (écoles, associations, etc.)



Les Pins - Commune de TAVERNY



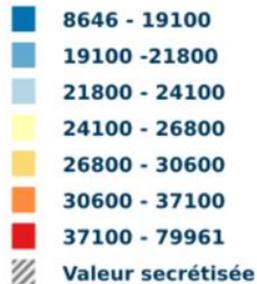
Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 36,8%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 14 650€
- Une proportion de familles monoparentales passée de 17% en 2010 à 29% en 2018 (contre 17% en 2018 à l'échelle du Val Parisis)
- Seuls 70% des ménages disposent d'une voiture (contre 84% à l'échelle du Val Parisis)
- Part de la population sans diplôme en 2018 : 35% contre 18% à l'échelle du Val Parisis
- 23% de salariés en contrat précaire en 2018, proportion la plus élevée parmi les quartiers (contre 11% à l'échelle du Val Parisis) et ayant fortement augmenté au sein du quartier entre 2010 et 2018
- Des jeunes surreprésentés : 43% de personnes ont de moins de 25 ans en 2018 (contre 33% à l'échelle du Val Parisis)

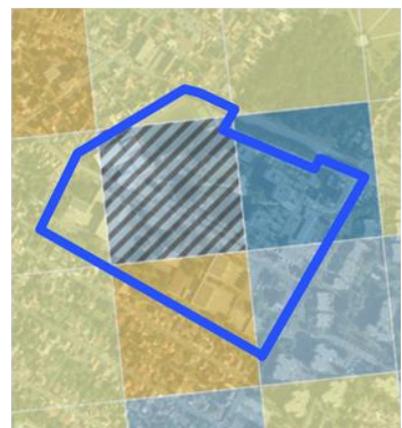
Données Filosofi 2019



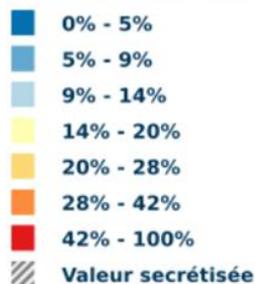
Niveau de vie en € par individu



Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu globalement plus élevé que sur les autres quartiers pour la partie sud et ouest du périmètre ; mais néanmoins très faible sur l'ensemble de la zone Est de ce dernier, en particulier sur le territoire couvert par la géographie prioritaire avant l'élargissement de 2024.
- Un quartier marqué par une nette sur-représentation des familles monoparentales, en particulier sur toute la partie Est du périmètre, où la part de familles monoparentales dépasse 23%.
- Une part de jeunes de moins de 18 ans parmi la population hétérogène sur le territoire du quartier ; avec une zone Nord-Ouest particulièrement marquée par une part très faible de séniors parmi la population, et corolairement une part importante de personnes de moins de 18 ans (représentant plus d'1/3 de la population).

Forces et ressources

Sécurité

- Installation depuis 2022 du CLSPDR : favorise une approche collégiale des acteurs locaux autour de la sécurité, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation
- Rappel à l'ordre : il permet au Maire de reprendre, sur accord du procureur de la République, les agissements des adultes et des mineurs susceptibles de porter atteinte au bon ordre à la sûreté, la sécurité et la tranquillité
- Le groupe de partenariat opérationnel (GPO) : il s'agit d'une instance animée par le chef de secteur nommé par la police nationale dont l'objectif est de recueillir les besoins de sécurité, d'élaborer des réponses transversales et de procéder à l'évaluation de ces dernières. Sur le territoire communal, le GPO réunit la police municipale, la police intercommunale, les bailleurs sociaux et le service police de la Ville
- Patrouilles régulières de la Police Municipale sur secteur (prévention et répression)
- Engagement de la commune dans la lutte contre les violences faites aux femmes : Permanences du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) au sein du CCAS et à l'espace Marianne labellisé France Services : permanences juridiques et psychologiques gratuites visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (via la lutte contre les violences sexistes et conjugales, le soutien à la parentalité et l'accès aux droits, etc.)
- Postes d'adultes-relais positionnés sur de la médiation (poste à pourvoir)
- Organisation de temps de réflexion sur les conduites à risques dès les classes de 6ème et 5ème

Cadre de vie et transition écologique

- Projets en faveur de la mobilité douce : aménagement de pistes cyclables, aménagement des trottoirs, intervention en faveur du savoir-rouler
- Réhabilitation récente de la résidence des Pins accompagnée d'un projet plus global de requalification urbaine du quartier Sainte-Honorine dont les 1^{ères} livraisons ont démarré en 2019 et dont la 3^{ème} phase est en cours, comprenant des projets immobiliers avec une mixité dans la typologie de logements (accession à la propriété et logements sociaux), une qualification des espaces extérieurs (sécurisation des espaces, parking aménagé, ...), l'arrivée de commerces et de services de proximité en bas d'immeuble
- Démolition de l'ancien centre social (passoire énergétique) et intégration des nouveaux locaux en rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble
- Accessibilité aux transports en commun facilitée (deux lignes et gare Beauchamp proche).
- Les loyers sont très modérés
- Nombreuses actions des MDH sur le tri des déchets, le réemploi, les écocestes, la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Existence d'une ressourcerie au sein des quartiers
- Organisation de diagnostics en marchant en présence de plusieurs acteurs dont les polices nationale et municipale, les services techniques de la commune (voierie et espaces verts notamment)

Emploi

- Partenariat avec la Mission Locale
- Mise en place de clauses d'insertion
- Présence de l'association de prévention spécialisée sur le quartier

Education et culture

- L'espace Marianne se situe à 2km du QPV
- Centre social Georges-Pompidou
- Des actions et projets menés tout au long de l'année par les centres sociaux favorisant l'accès à la culture, à l'éducation et au vivre-ensemble
- Projet de démocratisation culturelle DEMOS en partenariat avec la Philharmonie de Paris (pratique instrumentale)
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour 30 enfants élémentaires et 15 collégiens
- Actions au sein des établissements scolaires dans le cadre de résidences d'artistes, d'écrivains, de projets d'éducation artistique et culturelle
- Gratuité du théâtre à raison d'une fois par an pour toutes les classes et politique tarifaire des loisirs culturels selon quotient familial
- Equipements sportifs : plateau sportif ouvert, un gymnase et une salle de boxe réhabilités
- Organisation de l'accueil des élèves exclus
- Dispositifs d'accompagnement à la parentalité et d'aide aux parents (parents ressources) dans l'usage du numérique pour lutter contre la fracture informatique
- Le Conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) : dispositif d'aide à la parentalité et à l'exercice de l'autorité parentale, instauré sur le territoire depuis 2016
- Projet d'installation d'un accueil petite enfance dans la 3^{ème} phase du projet immobilier

Santé

- Permanences de psychologues au CCAS et dans les MDH deux samedis par mois
- Pôle médical depuis 3 ans implanté sur le quartier Verdun-Plaine
- Antenne SOS médecin implantée sur le quartier des Lignières
- Ouverture de 2 cabinets de professions médicales / paramédicales au sein des locaux en rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble (l'un composé de 3 kinésithérapeutes et d'une sage-femme et l'autre d'un médecin généraliste, d'une infirmière, d'une psychologue clinicienne, d'un ostéopathe, d'un masseur kinésithérapeute).
- Présence de commerces : une boulangerie, une supérette et d'une pharmacie
- Actions prévention autour de la nutrition et du bien-être menées par la MDH
- Actions de lutte contre la précarité menstruelle
- Ecole municipale des sports (apprentissage de la natation pour lutter contre les noyades « *J'apprends à nager et aisance aquatique* » (accès au centre aquatique de la CAVP)
- Accès à la pratique sportive, découverte sportive, culturelle vers le « vivre ensemble »

- Démocratisation de la pratique sportive féminine notamment sur les terrains en accès libre « la place des filles » ;
- Liens avec le milieu associatif pour une pérennité et une diversité de la pratique)
- Les éducateurs sportifs interviennent dans le milieu scolaire et extrascolaire sur l'apprentissage du vélo, les gestes du savoir rouler à vélo jusqu'au bloc 3 rouler en circulation – sensibilisation à la sécurité routière (port du casque avec tous engins)

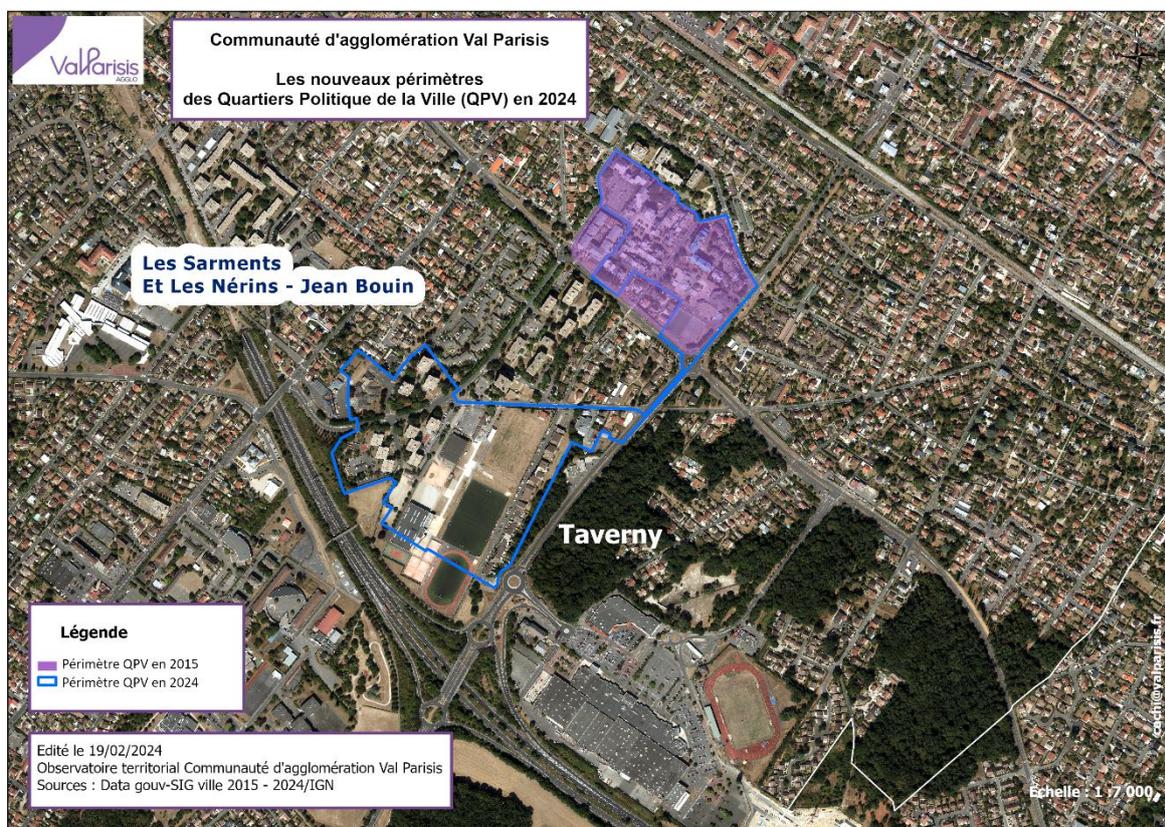
Faiblesses

- Une mobilité résidentielle plutôt faible au regard des indicateurs de l'INSEE
- Manque de mixité sociale qui favorise le communautarisme

Vision pour le quartier	
Résultats attendus en matière de :	
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les espaces publics et résidentiels • Mobiliser la prévention spécialisée et les éducateurs pour travailler sur le volet prévention /insertion • Lutte contre les trafics et les occupations des parties communes intérieures pour préserver la tranquillité et la sécurité résidentielles
Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réappropriation des espaces par les habitants • Favoriser des actions autour des mobilités douces • Soutenir une mixité sociale dans l'habitat • Diversifier l'offre de services et de commerces de proximité • Mettre en place une GUSP formalisée
Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins des jeunes et des familles : éducation, animation culturelle et sportive, offre de loisir. • Mettre en place une CPO sur des actions culture et sport pour une politique publique intégrée participant du bien vivre ensemble • Réflexion autour d'un projet de médiathèque hors les murs • Volonté de renforcer la sortie des jeunes vers le conservatoire à l'issue du dispositif DEMOS • Favoriser l'appropriation de l'offre des équipements culturels de proximité (médiathèque, micro-folie, conservatoire, théâtre)
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à une meilleure coordination de tous les dispositifs • Capter / mobiliser des jeunes risquant d'entrer en rupture par le biais d'une meilleure coordination et de moyens plus contraignants • Poursuivre le soutien scolaire : étendre le dispositif CLAS aux lycéens (difficultés toutefois pour mobiliser de nouveaux bénévoles)

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le travail avec les établissements scolaires du quartier sur la question de la réussite éducative • Renforcer et développer les actions de soutien à la fonction parentale en mobilisant les MDH et le Conseil des devoirs et des familles et tout dispositif visant à la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire • Favoriser l'appropriation des dispositifs jeunesse existants dans la commune en passant notamment par une meilleure identité visuelle/physique du service
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter/développer le partenariat avec le lycée Louis Jovet • Déployer les chantiers éducatifs, mobiliser les clauses d'insertion • Travailler étroitement avec la Mission locale • Mener de nouvelles actions en faveur de l'émancipation des femmes (aides au permis de conduire notamment) • Développer l'aller-vers
Laïcité	<ul style="list-style-type: none"> • Action transverse à toutes les politiques publiques menées par la collectivité et en direction des associations
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions de prévention sur la santé nutritionnelle et la santé mentale par le biais d'un partenariat entre la chargée de prévention santé et les MDH et les CLS/CLSM de l'agglomération • Suivre le projet de piscine olympique co-financée par l'agglomération

Les Sarments et les Nérins – Jean Bouin - Commune de TAVERNY



Données clés

Les données suivantes n'intègrent pas encore la partie du quartier Jean-Bouin.

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 29,1%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 16 870€
- 42% de familles monoparentales en 2018, en tête des QPV (contre 17% à l'échelle du Val Paris). Une typologie de famille de plus en plus représentée.
- Seuls 68% des ménages disposent d'une voiture (contre 84% à l'échelle du Val Paris)
- Une très forte **baisse du taux d'emploi entre 2010 et 2018** (respectivement 65% et 55%), la plus forte enregistrée parmi les QPV du Val Paris
- 19% de salariés en contrat précaire en 2018 (contre 11% à l'échelle du Val Paris)

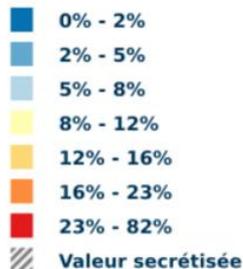
Données Filosofi 2019



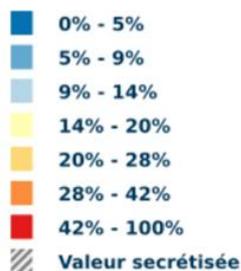
Niveau de vie en € par individu



Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu globalement faible sur le territoire du quartier, en particulier au sud de ce dernier (sur le secteur Jean Bouin ayant intégré la nouvelle géographie prioritaire en 2024), où ce dernier est inférieur à 19 100€.
- Un quartier marqué par une nette sur-représentation des familles monoparentales, en particulier sur toute la partie nord du périmètre, mais également à l'extrême ouest du secteur Jean Bouin.
- Un quartier avec une part d'individus de plus de 65 ans parmi la population sensiblement plus importante que sur les autres quartiers de la CAVP (globalement supérieure à 9%, à l'exception d'une zone au nord du périmètre) et n'étant pas marqué par une sur-représentation du nombre de jeune parmi la population, à l'exception de l'extrême-ouest du périmètre.

Forces et ressources

Sécurité

- Installation depuis 2022 du CLSPDR : favorise une approche collégiale des acteurs locaux autour de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, et de la sécurité
- Rappel à l'ordre : il permet au Maire de reprendre sur accord du procureur de la République les agissements des adultes et des mineurs susceptibles de porter atteinte au bon ordre à la sûreté, la sécurité et la tranquillité
- Patrouilles sur secteur (prévention et répression)
- Mise en place d'une antenne de police de proximité
- Postes d'adultes-relais positionnés sur de la médiation (poste à pourvoir)
- Organisation de temps de réflexion sur les conduites à risques dès les classes de 6ème et 5ème
- Engagement de la commune dans la lutte contre les violences faites aux femmes :
- Permanences du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) au sein de l'Espace Marianne labellisé France Services) : permanences juridiques et psychologiques gratuites visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (via la lutte contre les violences sexistes et conjugales, le soutien à la parentalité et l'accès aux droits, etc.)

Cadre de vie et transition écologique

- Réhabilitation faite en 2022 aux Sarments et à Jean Bouin et prévue aux Nérins à venir
- Nombreuses actions des MDH sur le tri des déchets, le réemploi, les écocistes, la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Existence d'une ressourcerie au sein des quartiers
- Organisation de diagnostics en marchant en présence de plusieurs acteurs dont la police nationale et la police municipale, les services techniques de la commune (voierie et espaces verts notamment)
- Programme immobilier « Carré Millésime » livré en 2019 avec une diversité de l'offre de logement (logement social avec différentes typographie et logement en accession à la propriété) et des commerces de proximité en bas d'immeuble

Emploi

- Création d'un **micro-crèche AVIP** au sein du quartier
- Partenariat avec la Mission Locale
- Mise en place de clauses d'insertion
- L'association de prévention spécialisée est installée dans ce quartier (locaux mis à disposition par la commune)

Éducation et culture

- Service Jeunesse qui met en place de nombreux dispositifs à destination de tous les jeunes (quartiers et hors quartiers)
- Des actions et projets menés tout au long de l'année par les centres sociaux favorisant l'accès à la culture, à l'éducation et au vivre-ensemble
- Dispositif CLAS pour 24 enfants élémentaires et 24 collégiens
- Actions au sein des établissements scolaires dans le cadre de résidences d'artistes, d'écrivains, de projets d'éducation artistique et culturelle.
- Dispositifs d'accompagnement à la parentalité et d'aide aux parents (parents ressources) dans l'usage du numérique pour lutter contre la fracture informatique
- Le Conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) : dispositif d'aide à la parentalité et à l'exercice de l'autorité parentale, instauré sur le territoire depuis 2016
- Organisation de l'accueil des élèves exclus
- Classes orchestres et classes chorales dans toutes les écoles
- Gratuité du théâtre à raison d'une fois par an pour toutes les classes et politique tarifaire des loisirs culturels selon quotient familial
- Ouverture d'un espace culturel « Micro-Folie » au cœur du quartier
- L'espace Marianne se situe à 300 mètres du QPV
- Des équipements sportifs avec un plateau en accès libre

Santé

- Permanences de psychologues au CCAS et dans les MDH deux samedis par mois
- Actions prévention autour de la nutrition et du bien être
- Pôle médical depuis 3 ans implanté sur le quartier Verdun-Plaine
- Antenne SOS médecin implantée sur le quartier des Lignières
- Actions de lutte contre la précarité menstruelle
- Ecole municipale des sports (apprentissage de la natation pour lutter contre les noyades « *J'apprends à nager et aisance aquatique* » (accès au centre aquatique de l'agglo)
- Accès à la pratique sportive, découverte sportive, culturelle vers le « vivre ensemble »
- Démocratisation de la pratique sportive féminine notamment sur les terrains en accès libre « la place des filles »
- Liens avec le milieu associatif pour une pérennité et une diversité de la pratique.)
- Les éducateurs sportifs interviennent dans le milieu scolaire et extrascolaire sur l'apprentissage du vélo, les gestes du savoir rouler à vélo jusqu'au bloc 3 rouler en circulation – sensibilisation à la sécurité routière (port du casque avec tous engins)
- Présence d'une pharmacie en bas d'immeuble (sur le projet Millésime), d'une boulangerie et d'une supérette

Faiblesses

- Les familles monoparentales sont fortement représentées, ce qui implique des enjeux de réponse à leurs besoins, notamment en matière de modes de garde, préventions des risques de précarisation, etc.
- **Problèmes de nuisances** liés à l'occupation des parties communes des résidences : nuisances sonores, appropriation excluante de l'espace
- **Perception d'un sentiment d'insécurité chez certains habitants**
- Manque de mixité sociale qui engendre le communautarisme sur les Sarments.
- Un grand nombre de locataires sont demandeurs de logements pour changer de quartier
- Absences de services municipaux et de commerces de proximité sur Jean Bouin



Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

<p>Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les habitats collectifs (éviter l'effet « vitre brisée ») et porter des projets immobiliers de diversification en faveur de la mixité sociale mais aussi limiter les regroupements • Mobiliser la prévention spécialisée et les éducateurs pour travailler sur le volet prévention /insertion • Lutter contre les dégradations et les incivilités • Enjeu de sécurité sur Jean Bouin • Lutte contre les trafics
<p>Cadre de vie et transition écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les bailleurs sociaux au développement de solutions structurantes et répondant à la réalité des besoins : amélioration de l'habitat, développement d'énergies renouvelables (ex : panneaux solaires) • Favoriser la mixité sociale : vers l'extérieur du quartier et avec les communes voisines • Favoriser le maillage partenarial autour des thématiques de lien social, tranquillité et sécurité • Lutter contre les déchets déposés dans l'espace public • Enjeu lié à la définition des usages et d'appropriation espaces publiques • Mettre en place d'une GUSP formalisée • Favoriser la mobilité sociale/résidentielle sur Jean Bouin (logements sur-occupés) • Intégrer les enjeux de sécurité et de transition écologique (isolation thermique) dans les projets de réhabilitation
<p>Culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une CPO sur des actions culture et sport • Réfléchir autour d'un projet de médiathèque hors les murs



	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de renforcer la sortie des jeunes vers le conservatoire à l'issue de la classe orchestre existante sur l'école élémentaire R. Goscinny • Favoriser l'appropriation de l'offre des équipements culturels de proximité (médiathèque, micro-folie, conservatoire, théâtre)
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à une meilleure coordination de tous les dispositifs • Capter / mobiliser des jeunes risquant d'entrer en rupture par le biais d'une meilleure coordination et de moyens plus contraignants • Renforcer les actions de soutien à la fonction parentale en mobilisant les MDH et le Conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) et tout dispositif visant à la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire • Poursuivre le soutien scolaire : étendre le dispositif CLAS aux lycéens (difficultés toutefois pour mobiliser de nouveaux bénévoles) • Favoriser l'appropriation des dispositifs jeunesse existants dans la commune en passant notamment par une meilleure identité visuelle/physique du service • Renforcer le travail avec les établissements scolaires du quartier
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer les chantiers éducatifs, mobiliser les clauses d'insertion • Réfléchir à la création d'une action jeunesse CPO • Travailler étroitement avec la Mission locale • Renforcer les actions communes avec les bailleurs : permettre le support d'activité des salariés en insertion pour permettre la montée en compétence des personnes • Développer l'aller-vers • Mener de nouvelles actions en faveur de l'émancipation des femmes (aides au permis de conduire notamment) • Augmenter les places en crèche
Laïcité	<ul style="list-style-type: none"> • Action transverse à toutes les politiques publiques menées par la collectivité /et en direction des associations
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions de prévention sur la santé nutritionnelle et la santé mentale par le biais d'un partenariat entre la chargée de prévention santé et les MDH - les CLS/CLSM de l'agglomération • Suivre le projet de piscine olympique co-financée par l'agglomération





Gouvernance du contrat

Contrat de Ville
Engagements Quartiers 2030

3.1. Organisation des instances

Le Contrat de Ville est un outil de mise en œuvre de la Politique de la Ville et de différents acteurs qui agissent dans ce champ à l'échelle intercommunale. Afin de permettre son bon fonctionnement durant toute la durée de contractualisation, celui-ci doit se doter d'un système de gouvernance adapté.

Les instances de pilotage et d'animation du Contrat de Ville

L'intercommunalité est en position de « cheffe de file », c'est-à-dire en charge du pilotage et de la bonne réalisation du Contrat de Ville. Il en découle, en cohérence avec la circulaire du 4 janvier 2024, plusieurs instances qui participent à sa gouvernance :

- Le **comité de pilotage** : il est un organe politique et décisionnaire du Contrat de Ville. Il réunit l'ensemble des institutions signataires du Contrat ainsi que les partenaires associés. Il se tiendra au moins une réunion annuelle copilotée par l'Etat, la CAVP et les communes dont les élus de secteur. Il décidera des grandes orientations du Contrat de Ville, suivra sa mise en œuvre et son évaluation.
- Le **comité technique** : il est composé de différents techniciens représentant les membres du Comité de pilotage, dont les instances de représentation des habitants (conseils citoyens, etc.). Il s'organise en amont du comité de Pilotage afin de préparer les décisions qui y seront prises et les documents nécessaires à cet effet : analyse des résultats de l'année écoulée, état d'avancement des opérations, niveau d'engagement des moyens financiers, propositions d'arbitrage et de choix stratégiques.
- Les **groupes de travail** : ils sont composés des équipes projet Politique de la Ville du territoire et des partenaires associés selon les besoins.
- La **réunion annuelle** : elle est un temps fort de l'action partenariale du Contrat de Ville qui peut prendre la forme d'un séminaire. Elle permet à tous les acteurs institutionnels ou non de la Politique de la Ville de se rencontrer, d'échanger et de travailler sur des ateliers thématiques.

Cette organisation permet à la Communauté d'Agglomération Val Paris de travailler en étroite collaboration avec les 7 communes en Politique de la Ville de l'EPCI.

En vue de cette nouvelle contractualisation, les différentes circulaires et instructions de l'Etat apportent plusieurs changements qu'il faudra prendre en compte dans l'articulation entre les acteurs. L'objectif de 50% minimum de conventions conclues sous forme de convention pluriannuelles d'objectifs (CPO), notamment pour les associations locales, renforce le rôle des chefs de projets Politique de la Ville en tant qu'animateurs de proximité.

Les attendus en direction des chefs de projet Politique de la Ville, des partenaires signataires et de la communauté d'agglomération

Le rôle des chefs de projets Politique de la Ville peut se décliner selon les attributions suivantes :

- En proximité (échelle de la commune, des quartiers) : coordonner et animer les réseaux de partenaires mobilisés dans le cadre du Contrat de Ville ;
- Organiser et garantir le bon fonctionnement et l'animation des instances de participation citoyenne à l'échelle des quartiers ;
- Apporter un appui technique auprès des porteurs de projets, notamment sur le montage de projets et la mobilisation des crédits de financement, tout en veillant à la faisabilité technique et financière et le suivi des orientations fixées dans le Contrat de Ville ;
- Se faire le relais des acteurs locaux au niveau intercommunal ;
- Mettre en place et suivre les dispositifs d'évaluation des projets.

A l'échelle de la Communauté d'agglomération, l'animation du Contrat de Ville passera, avec l'appui de l'Etat, par :

- L'organisation, l'animation des instances de pilotage de la Politique de la Ville ;
- Le pilotage de la programmation (appel à projets Contrat de Ville, suivi des CPO...) ;
- La mobilisation des partenaires signataires et la coordination des politiques de droit commun ;
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Contrat de Ville en s'assurant de l'accès aux données et indicateurs significatifs auprès des partenaires (collectivités, CAF, Conseil Départemental, bailleurs, Education nationale, etc.)
- L'appui aux communes et l'animation d'espaces d'échanges de bonnes pratiques et de co-construction de projets ;
- L'organisation d'un séminaire annuel regroupant les principaux acteurs du Contrat de Ville.

Par ailleurs, du fait du nouveau cadre étatique mais aussi en retour aux constats des communes sur le manque de lisibilité et de coordination entre les acteurs, nous pouvons définir le rôle des signataires du contrat selon les attributions suivantes :

- Participer aux instances intercommunales liées au Contrat de Ville et à la Politique de la Ville en général ;
- Agir en faveur de la mobilisation renforcée du droit commun ;
- Participer au suivi et à l'évaluation des projets engagés dans le cadre du Contrat de Ville, notamment via le sujet des moyens de droit commun engagés par leur institution sur les quartiers ;
- Remonter et partager l'information au niveau intercommunal.

3.2. Participation des habitants

Les formats actuels de participation citoyenne

A l'échelle du Val Parisis, les communes entretiennent et favorisent le développement des instances de participation citoyenne dans leurs quartiers. Voici quelques exemples de pratiques mises en place dans les différentes communes :

Commune	Outils et moyens mis en place en faveur de la participation citoyenne
Ermont	<ul style="list-style-type: none"> • Service de Démocratie de Proximité • Mise en place un dispositif d'élus et d'habitants référents sur la ville, découpée en 10 périmètres
Franconville-la-Garenne	<ul style="list-style-type: none"> • Des Conseils de quartiers actifs • Organisation de diagnostics en marchant par les élus
Herblay-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> • Un Conseil citoyen • Organisation de diagnostics en marchant • Conseils de quartier
Montigny-lès-Cormeilles	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de diagnostics en marchant • Elaboration d'un questionnaire • Organisation d'une réunion de restitution des questionnaires • Démarche d'invitation des habitants à participer aux différents projets mis en œuvre par la GUSP • Un atelier-local de concertation sur le projet de centre-ville situé aux abords directs du QPV • Des cafés des associations réguliers
Pierrelaye	<ul style="list-style-type: none"> • Un Conseil citoyen • Organisation de diagnostics en marchant
Sannois	<ul style="list-style-type: none"> • Un Conseil citoyen • Déploiement d'une Maison du projet (appel à un cabinet sur la concertation NPNRU) • Une approche qui privilégie l'aller-vers les habitants dans les centres sociaux ou pendant des événements organisés sur la commune • Un questionnaire réalisé et distribué par le biais de l'antenne jeunesse, l'ALSH et le Conseil citoyen • 2 associations de quartier
Taverny	<ul style="list-style-type: none"> • Un Conseil citoyen • 2 Maisons des habitants • Des instances de concertation et de participation : conseil municipal des jeunes, conseil des séniors, conseil ville vie handicap, conseils de quartiers • Des temps de rencontre Maire-jeunes • Des matinales réservées aux associations sur des thématiques variées (laïcité, etc.)

- Le cadre national : l'instruction du 4 janvier 2023 relative à la gouvernance des Contrats de Ville

L'instruction souligne l'importance du caractère local des formats de participation des habitants, qui devront être définis selon les spécificités des quartiers.

Les principes et les enjeux de la concertation citoyenne sur les quartiers prioritaires de la CA Val Paris

Plusieurs enjeux ont été soulevés pour garantir un fonctionnement efficient de la participation citoyenne :

- **S'appuyer sur les spécificités et instances existantes** dans les communes pour mettre en place une participation citoyenne :
 - Mobiliser les collectifs d'habitants structurés sur les quartiers, les associations, les conseils de quartier, les amicales de locataires ou encore les Conseils citoyens pour faire remonter les besoins et les attentes des habitants.
 - Associer les habitants au suivi de la programmation du Contrat de Ville (AAP Contrat de Ville, suivi des CPO...)
 - Déployer, sur chaque quartier, en lien avec les démarches de GUSP des temps de diagnostic en marchant avec les habitants.
- **Repenser les leviers et les outils de la concertation :**
 - **Déployer de nouveaux modes de captation des habitants et citoyens** : renforcement de l'aller-vers (ex : porte à porte, distribution de tracts, boitage, animations en pieds d'immeuble, camion de la concertation...), démarches innovantes...
 - **Ouvrir les formats de communication sur les projets pour mieux rendre compte des actions engagées** : formats vidéo / micro-trottoir, organisation de « forums des projets », travail sur la mémoire...
- **Permettre des temps d'échange à l'échelle intercommunale entre les habitants et associations des différents quartiers** (ex : installation d'une instance de concertation citoyenne intercommunale, organisation d'assises locales de la Politique de la Ville, organisation d'une soirée de présentation des projets Politique de la Ville, association des habitants de tous les quartiers...)
- **Accompagner la montée en compétence des habitants** : formation à la construction et au financement de projets, formation à destination des bénévoles, travail autour de la promotion de la citoyenneté...
- **Déployer une ingénierie et une animation en adéquation avec les ambitions de concertation** : identification d'agents référents sur les enjeux de participation, installation d'une instance dédiée...

3.3. Les moyens et les leviers financiers pour les quartiers

La programmation du Contrat de Ville : l'appel à projets et les Conventions pluriannuelles d'objectifs

La programmation des actions et l'allocation des crédits Politique de la Ville peuvent entre autres être établis sous deux formes : les conventions pluriannuelles d'objectifs et l'appel à projets du Contrat de Ville et les co-financements associés.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, les partenaires ont identifié plusieurs enjeux dans le but d'optimiser le fonctionnement de l'appel à projet :

— Avoir une visibilité sur l'ensemble des projets menés et financés pour éviter de doubler les actions :

- Favoriser une meilleure identification des moyens de droit commun
- Favoriser la complémentarité et l'interconnaissance entre les porteurs de projets afin d'échanger autour des pratiques et de l'offre de droit commun, de favoriser les partenariats et de faire connaître les financeurs éventuels
- Travailler des actions au niveau de la CAVP pour coordonner l'ensemble des outils de la programmation
- Assurer une meilleure coordination entre la programmation Politique de la Ville et le plan d'action TFPB
- Développer une approche partenariale / multi-services dans l'instruction des projets pour favoriser la transversalité, le relai vers le droit commun

— Faciliter les démarches :

- Affiner le fonctionnement d'utilisation de la plateforme Dauphin
- Mettre en place un accompagnement des associations sur le volet budgétaire et leur donner les clés de compréhension d'un projet
- Accompagner les publics qui voudraient s'organiser en association

— Assurer la mobilisation des habitants dans la réflexion des actions à mettre en place et leur implication

- Organiser des temps de concertation avec les habitants et associer les habitants à la sélection et à l'évaluation des projets de la programmation
- Associer les habitants au bilan des actions du Contrat de Ville

Les moyens de droit commun

Les partenaires signataires du présent Contrat, en particulier les pilotes des différentes actions s'engagent à assurer le suivi des moyens qu'ils engagent en direction des quartiers pour répondre aux enjeux des QPV.

Les services de l'agglomération déploieront dans le cadre du pilotage du Contrat de ville, un répertoire des actions et moyens de droit commun destiné à faciliter la mobilisation de ces différents leviers pour la construction d'action en direction des QPV.

Les poches de pauvreté

La **circulaire du 31 août 2023** relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 donne la possibilité aux collectivités en lien avec l'Etat local d'une souplesse dans les moyens d'intervention. Ainsi, les collectivités ont pu évoquer, durant des échanges autour de la géographie prioritaire, des poches de pauvreté situées hors des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ces quartiers, à titre expérimental, pourront se voir allouer une part des crédits de la Politique de la Ville dans le cadre du Contrat de Ville (2,5% maximum des crédits départementaux).

Ces poches de pauvreté seront objectivées par la similitude de situation avec les QPV. L'intervention sera précisée dans sa nature en prenant en compte la mobilisation du droit commun, par exemple, par les crédits prévus dans le cadre du Pacte des Solidarités.

Le soutien sera ponctuel et alloué annuellement.

Ces poches de pauvreté sont définies pour 3 ans par les services de l'Etat avec les communes concernées et pourront être reconduites ou non par la suite.

A la date de la rédaction de ce Contrat de Ville, plusieurs poches de pauvreté ont été identifiées.

Il s'agit de :

- **Pierrelaye :**
 - **Le Petit Bois :** Rue Aimé Viennet, Rue de Malassi et Chemin piéton
- **Sannois :**
 - **Les Loges :** Rue Jean Moulin, Rue des Loges, Rue Louis Gillet, Place Auguste Rodin, Mail Paul Verlaine, Rue Marcel Pagnol, Impasse des Loges, Allée Arthur Rimbaud
 - **Le Moulin :** Route du Fort, Rue du Grand Prieur, Rue Jacques Desforges, Rue Albert Camus, Rue Michel Gourdechaux, Rue Maurice Bertrand, Rue Romain Rolland
- **Herblay-sur-Seine :**
 - **Le Village :** 3 chemin de Montigny, 2 à 8 rue Molière, 16 à 20 rue Molière, Pair 22 à 32 rue Molière, 10 à 14 rue Molière

Tout autre quartier précarisé du territoire Val Parisis pourra faire l'objet d'une étude approfondie tels que les quartiers des Dures Terres et des Franchises à Eaubonne.

3.4. Evaluation du Contrat

Le Contrat de Ville fera l'objet d'une évaluation annuelle qui intégrera plusieurs dimensions :

Evaluation	Contenu	Responsable	Format / outil
Suivi de la programmation	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi financier et par thématique des actions soutenues par l'appel à projets • Suivi des co-financements au Contrat de Ville • Nb. et % de CPO 	<ul style="list-style-type: none"> • CA Val Parisis • Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de bord de l'AAP • Fichier CERFA, dépôt de dossiers
Suivi des résultats et de l'impact des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du nombre et du profil des bénéficiaires des actions (AAP, CPO) • Appréciation des effets des actions sur les bénéficiaires • Suivi des CPO 	<ul style="list-style-type: none"> • Porteurs de projets • Lorsque jugé pertinent : CA Val Parisis, référent communaux, représentants des services de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilans annuels des porteurs de projets • Le cas échéant : temps de restitution spécifiques
Suivi de la mise en œuvre du Contrat de Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'avancement du plan d'action • Suivi des indicateurs des fiches projets • Renseignement des indicateurs : Pilotes des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Référents communaux • CA Val Parisis : consolidation et bilan à mi-parcours (2027) 	<ul style="list-style-type: none"> • Remontées des pilotes (indicateurs) • Support de synthèse (consolidation) • Réunion annuelle
Observation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la situation socio-démographique des quartiers • Evolution des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse quantitative : CA Val Parisis • Analyse qualitative : CA Val Parisis sur la base des remontées des communes et délégués du préfet 	<ul style="list-style-type: none"> • Portraits de quartiers à réactualiser « au fil de l'eau »

Dans ce cadre, les partenaires s'engagent à faciliter la mise à disposition et l'exploitation de leurs données pour permettre le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville, y compris s'agissant des moyens de droit commun.



Signatures

Contrat de Ville
Engagements Quartiers 2030

Le 17/10/2024

A Caroy

Le Préfet du Val d'Oise
Mr. Philippe COURT

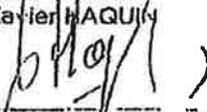




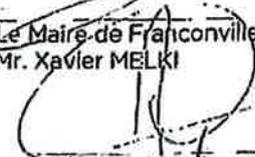
Le Président de la Communauté
d'Agglomération
Mr. Yannick BOËDEC



Le Maire d'Ermonville
Mr. Xavier HAQUIN



Le Maire de Franconville-la-Garenne
Mr. Xavier MELKI



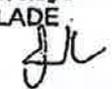
Le Maire d'Herblay-sur-Seine
Mr. Philippe ROULEAU



Le Maire de Montigny-lès-Cornelles et
Vice-Président à la Politique de la Ville
Mr. Jean-Noël CARPENTIER



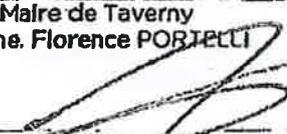
Le Maire de Pierrelaye
Mr. Michel VALLADE



Le Maire de Sannois
Mr. Bernard JAMET



Le Maire de Taverny
Mme. Florence PORTELLI



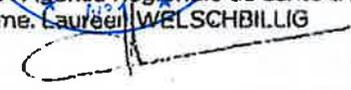
Le Procureur de la République
Mr. Pierre SÉNÈS



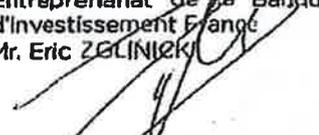
La Présidente du Département du Val d'Oise
Mme. Marie-Christine CAVECCHI



La Directrice de la délégation départementale
de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France
Mme. Laureline WELSCHBILLIG



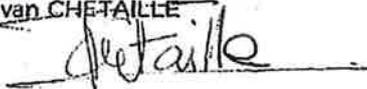
Le Responsable Création et
Entreprenariat de la Banque Publique
d'Investissement France
Mr. Eric ZGLINICKI



La Directrice Générale de la Caisse
d'Allocations Familiales du Val d'Oise
Mme. Christelle KISSANE

Par délégation
S. FILLON
Directrice adjointe

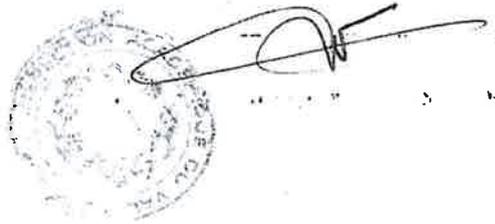
Le Directeur Territorial Val d'Oise et
Seine-Saint-Denis de la Caisse des Dépôts
Mr. Ivan CHETAÏLE



La Directrice Générale de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie
Mme. Edwige RIVOIRE



L'inspecteur d'Académie et Directeur
académique de l'Education nationale
Mr. Olivier WAMBECKE



Le Directeur Départemental de France
Travail
Mr. Antonio ALVES



La Directrice de l'Etablissement Pour l'Insertion Dans
l'Emploi de Margny-lès-Compiègne
Mme. Karine LEFEVRE

La Présidente de la Mission locale Coeur
Val d'Oise
Mme. Lucile MICCOLI

Le Président de la Mission locale de la Vallée de
Montmorency
Mr. Gérard BOURSE

Le Directeur territorial de 1001 Vies
Habitat
Mr. Yassine BELAÏDI

La Directrice Territoriale d'Adoma
Mme. Amel RABET

La Directrice Territoriale de Batigère
Habitat
Mme. Céline BONIDAN

La Directrice de l'agence d'Eaubonne de
CDC Habitat
Mme. Aldja KIMPE

Le Responsable de Territoire Nord Est
d'Erigère
Mr. Jérôme PERSIDAT

Le Directeur Territorial Grand Ouest du
Groupe ICF Habitat - La Sablière
Mr. Michaël VOISIN

La Directrice Départementale du Val
d'Oise de Immobilière 3F
Mme. Catherine MALINKA

Le Directeur Relations Clients Particuliers
de Logitop
Mr. François BAGUET

La Directrice Départementale de Seqens
Mme. Sandrine SANCHEZ

La Directrice d'Agence de Val d'Oise
Habitat
Mme. Aurore FORESTIER

La Directrice de Territoire adjointe Ile de France
de Vilogia
Mme. Sandrine SANGERMANI



Territoire Paris Ile-de-France
30 Villa de Louvois - CS 10000
75004 Paris Cedex 14
01 47 36 36 38
APRES VISITE SUR PLACE
Village - 60000 Anagnin d'Als
N° brev 478 860 818 - NCS Lata Metropole



Annexes

Contrat de Ville
Engagements Quartiers 2030

Table des matières des annexes

GLOSSAIRE	85
5. RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT CONTRAT DE VILLE	87
Concertations avec les habitants et les partenaires locaux	89
Méthodologie	89
Enseignements	91
6. FICHES PROJETS DU CONTRAT DE VILLE	93
Arborescence des orientations, objectifs et perspectives d'actions	94
Fiches projets	97
Orientation 1 : Travailler à l'amélioration du cadre de vie et conduire la transition écologique avec les habitants	98
Orientation 2 : Garantir la sécurité des habitants et favoriser la tranquillité publique et résidentielle	104
Orientation 3 : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants	110
Orientation 4 : Rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge en levant les freins existants	117
Orientation 5 : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits	122
7. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	129
Agence Régionale de Santé	130
Banque des Territoires	133
BPI France	134
Caisse d'Allocations Familiales 95	136
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise	137
Conseil Départemental	138
Education Nationale	142
France Travail Val d'Oise	144
Les bailleurs sociaux	148

Glossaire

ARS : Agence régionale de santé

AVIP : (crèches) A vocation d'insertion professionnelle

BOP : Budget opérationnel de programme

CA : Communauté d'agglomération

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAVP : Communauté d'agglomération Val Parisis

CCAS : Centre communal d'action sociale

CESCE : Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

CIV : Comité interministériel des villes

CLAS : Contrat local d'accompagnement scolaire

CLS : Contrat local de santé

CLSM : Conseil local de santé mentale

CLSPD : Conseil local de sécurité et de Prévention de la Délinquance

CMP : Centre médico-psychologique

COFIL : Comité de pilotage

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs

CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

CRTE : Contrat de relance et de transition écologique

CSS : Complémentaire santé solidaire

DELD : Demandeur d'emploi de longue durée

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EPIDE : Etablissement pour l'insertion dans l'emploi

FLE : Français langue étrangère

GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

GPO : Groupe de partenariat opérationnel

GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

HLM : Habitation à loyer modéré

MDH : Maison des habitants

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

ORFI : Outil de recueil des faits d'incivilité

OUSEN : Outil de recueil de la sensibilité des sites

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PDI-PTI : Programme départemental d'insertion – Pacte territorial d'insertion

PIJ : Point Information Jeunesse

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PRE : Programme de Réussite Educative

PRS : Projet Régional de Santé

PSC1 : Prévention et Secours Civique niveau 1

PSSM : Premiers Secours en Santé Mentale

QPV : Quartier Politique de la Ville

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

SSD : Service Social Départemental

TIVE : Territoires d'Insertion Vers l'Emploi

VRL : Valeurs de la République et laïcité



Rappel des enseignements de l'évaluation du précédent Contrat de Ville

Contrat de Ville
Engagements Quartiers 2030

Le Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030 est pensé à la lumière des constats émis lors de l'évaluation du précédent Contrat 2015 - 2023 et des leçons qui en ont été tirées :

- Un contexte de paupérisation des populations, aggravé par les crises successives (sanitaires, économiques, énergétiques) qui ont creusé les fossés avec des secteurs en décrochage ;
- Une définition de la géographie prioritaire fondée sur le principe du critère unique de la concentration de population à bas revenu sur le carroyage qui ne permet pas de prendre en compte certaines réalités locales ;
- Une cartographie scolaire en inadéquation avec celle de la Politique de la Ville.

Les précédents Contrats de Ville ont toutefois été des outils essentiels pour faire vivre une action publique de proximité et soutenir les projets des acteurs publics et des associations sur les quartiers. Aujourd'hui, ce nouveau Contrat de Ville doit être l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles dynamiques pour une réponse la plus adaptée aux besoins des habitants :

- Une concertation avec les maires et/ou élus pour une meilleure intégration des enjeux locaux et une action publique efficiente et en synergie ;
- Une plus grande souplesse dans la mise en œuvre de la programmation à envisager pour une approche ajustée aux réalités de terrain ;
- Un élargissement des périmètres de la Politique de la ville pour plus d'équité et une ouverture des actions spécifiques et dispositifs existants au public des zones fragiles ;
- Une concordance des cartes de « géographie » et « éducation » prioritaires pour plus d'égalité des chances ;
- Une évaluation de l'Etat des dispositifs de droit commun à l'échelle des QPV afin d'aspirer à mieux outiller les collectivités dans leur pouvoir d'agir ;
- Une revalorisation des moyens financiers spécifiques (BOP 147) dédiés à la Politique de la Ville au regard des nouveaux périmètres élargis.

De nouvelles dynamiques en matière de gouvernance et de pilotage du Contrat sont également à intégrer :

- Resserrer le nombre d'objectifs et d'actions opérationnelles pour une stratégie plus renforcée et un impact mesurable ;
- Refonder la gouvernance du Contrat de Ville en ayant recours à la transversalité des actions et dispositifs : redéfinition de l'articulation entre gouvernance intercommunale et communale ;
- Approche ascendante du Contrat de Ville, pérennisation du groupe projet entre techniciens, clarification et adaptation des attendus des chefs de projet, renforcement de l'ingénierie intercommunale sur la mobilisation du droit commun, développement de réseaux d'acteurs locaux et intercommunaux (rôle de veille) ;
- Pérenniser les financements, notamment en créant un plan de financement via des négociations portées avec les partenaires locaux, les entreprises privées et publiques, les institutions, etc. ;
- Simplifier les procédures d'appels à projets pour améliorer la lisibilité des financements et revisiter la logique d'appel à projets : développement des CPO, réflexion sur l'équité territoriale, remobilisation des partenaires, simplification du mécanisme, ingénierie de captation de moyens de droit commun, etc. ;
- Renforcer les moyens d'ingénierie pour intensifier l'impact des actions de la Politique de la Ville sur les habitants et les quartiers ;
- Essaimer les atouts d'une culture évaluative : faciliter le suivi des projets, définir des indicateurs simples (y compris sur le droit commun) notamment via les ressources et/ou données dont les partenaires disposent (clause d'accès aux données des signataires du Contrat de Ville).

Concertations avec les habitants et les partenaires locaux

Méthodologie

• Temps de concertation avec les habitants

Dans chaque quartier, des temps de concertation avec les habitants ont été mis en place dans le cadre de la démarche d'élaboration du Contrat de Ville (ou préalablement) pour recueillir leur vision et spécifier les enjeux et besoins propres à chaque quartier.

Le détail des temps organisés ou des concertations analysées sur chaque quartier est présenté :

Quartier	Méthode de concertation
Les Chênes Ermont	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire aux participants lors d'un évènement du Centre social (janvier 2024)
Montédour Franconville-la Garenne	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire de satisfaction de l'Espace Fontaine, Direction Politique de la Ville de Franconville-la-Garenne
Mare des Noues Franconville-la-Garenne	
Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin Sannois et Franconville-la-Garenne	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic en marchant Analyse des comptes-rendus du Conseil citoyen, notamment de la réunion « Quartiers 2030 » Questionnaire aux habitants (août 2023)
Les Naquettes Herblay-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire aux participants d'un atelier du Conseil citoyen (janvier 2024) Entretien avec l'adulte relais en janvier 2024
Les Frances Montigny-lès-Cormeilles	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic en marchant Réunion publique et ateliers de recueil des besoins Questionnaire aux habitants Réunion de concertation et de restitution
Clos Saint Pierre Elargi Pierrelaye	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de concertation et d'information avec les habitants Diagnostic en marchant
Les Pins Taverny	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la partie relative à la concertation des habitants au sein du projet social Analyse de la partie relative à la concertation des habitants au sein du diagnostic local de sécurité

Les Sarments et les Nérins – Jean Bouin Taverny

- Analyse de la partie relative à la concertation des habitants au sein du projet social
- Analyse de la partie relative à la concertation des habitants au sein du diagnostic local de sécurité

• **Temps d'échange avec les acteurs du territoire**

Des **entretiens de cadrage** ont eu lieu avec l'ensemble des 7 communes concernées par la Politique de la Ville (élus et agents) et les délégués du Préfet du Val d'Oise pour l'égalité des chances quant à la démarche d'élaboration du Contrat de Ville.

De plus, des entretiens complémentaires avec les acteurs de droit commun ont été organisés dans l'objectif de spécifier les enjeux thématiques propres à leurs compétences respectives.

La liste des différents partenaires auditionnés est présentée :

Acteurs de droit commun :

- ARS
- CPAM
- Conseil Départemental
- Education nationale
- CAF
- Service Social Départemental
- Clubs de Prévention Spécialisée (Aiguillage, Hevea, Valdocco)
- Mission locale Cœur Val d'Oise
- France Travail
- Police Nationale
- Bailleurs sociaux :
 - Seqens
 - CDC Habitat
 - Val d'Oise Habitat
 - 1001 vies Habitat
 - ICF Habitat La Sablière
 - ADOMA

Un séminaire partenarial rassemblant plus de 60 acteurs du territoire a été organisé le 6 décembre 2023 dans le but de dresser les grandes orientations du Contrat de Ville 2024 - 2030. La journée a rassemblé les partenaires cités plus haut ainsi que des associations locales et des conseils citoyens, la DRAC, la Mission locale de la Vallée de Montmorency, l'EPIDE, les polices municipales et la police municipale mutualisée.

Des ateliers thématiques sur la sécurité, le cadre de vie et transition écologique, la santé, l'emploi, l'éducation, la culture et la laïcité ont été mis en place.

Abordé en deux étapes de travail, chaque atelier thématique a permis aux participants de prendre connaissance des différents éléments de diagnostic, d'en échanger et ajouter des éléments au besoin pour ensuite réfléchir aux pistes d'actions de chaque enjeu identifié lors du diagnostic.

Des ateliers sur les enjeux de pilotage et d'animation du Contrat de Ville ont également été organisés : participation citoyenne, appel à projet Politique de la Ville et CPO, mobilisation du droit commun, gouvernance et animation.

De la même manière, les ateliers sur les enjeux de pilotage et d'animation ont été abordés en deux étapes de travail pour prendre connaissance des modalités actuelles de fonctionnement et d'organisation du Contrat ; et échanger et identifier les perspectives pour le futur Contrat de Ville.

Enseignements

• Temps de concertation avec les habitants

Les enseignements des concertations menées avec les habitants complètent les portraits de quartiers (*cf. partie 2 – Des quartiers en projet*).

Sur l'état des lieux, de manière générale à l'échelle des 9 QPV, il ressort plusieurs points positifs :

- Des quartiers globalement calmes et agréables à vivre où l'entraide entre les habitants est présente ;
- Un accès aux services essentiels en proximité des quartiers ;
- De nombreuses activités proposées par les centres socio-culturels, les communes, les maisons de quartiers ou les conseils citoyens qui permettent aux habitants de renforcer leur pratique culturelle et sportive ;
- Des habitants satisfaits de l'organisation de sessions de sensibilisation sur différentes thématiques au sein de leur quartier ;

Et, des points négatifs :

- Une fréquence des transports en commun desservant certains quartiers qui pourrait être augmentée.
- Un trafic de stupéfiants présent sur certains espaces qui engendre une occupation excluante d'une partie de l'espace public, conduisant à un sentiment d'insécurité pour une partie des habitants ;

Ainsi, pour l'avenir de leur quartier, les habitants souhaiteraient notamment :

- La poursuite de la lutte contre les trafics de stupéfiants et l'occupation excluante qui persiste ;
 - Le renforcement des dispositifs de vidéoprotection ;
 - Le renforcement de la prévention auprès des jeunes ;
 - Le maintien de la propreté et le fleurissement des espaces communs ;
 - Le maintien des actions des centres socio-culturels à destination des jeunes ;
 - La poursuite et le développement des événements et animations de quartiers ;
 - Le renforcement des permanences de certains services publics (CAF, France Travail, finances publiques) en proximité du quartier ;
 - La poursuite de la rénovation des logements vieillissants.
- **Temps d'échange avec les acteurs du territoire**

Les contenus des échanges avec les acteurs du territoire ont été intégrés aux différents volets du présent Contrat de Ville (identification des enjeux, orientations thématiques, contenu des fiches projets, etc.).

Les principaux enseignements et constats communs aux différents acteurs rencontrés sont :

- **Une dynamique partenariale :**
 - Une dynamique partenariale globalement positive entre les acteurs de droit commun du territoire ;
 - Une volonté de favoriser l'interconnaissance à travers des cadres de coopération dédiés, une mise en réseau accrue ainsi qu'un plébiscite pour la création d'instances partenariales et de coordination à l'échelle intercommunale.
 - Une nature des relations entre communes et bailleurs sociaux hétérogène et à géométrie variable selon les quartiers.
- **Des attentes relatives au Contrat de Ville :**
 - Une volonté de s'investir dans la mise en œuvre du Contrat de Ville et l'atteinte des grands objectifs fixés ;
 - Des attentes quant au suivi-évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville avec une volonté d'être régulièrement informés sur l'avancée des démarches, des résultats obtenus et de la mesure des impacts des actions déployées.

Des priorités d'actions :

- Des priorités d'actions disparates selon les spécificités de chaque quartier mais une volonté globale de travailler autour des enjeux de sécurité, de cadre de vie et d'émancipation et, de manière transversale, à l'amélioration de la lisibilité de l'offre de services territoriale sur les différents champs ;
- Une volonté de s'inscrire dans une dynamique d'expérimentation dans la mise en œuvre des orientations stratégiques ;
- Une volonté de valoriser et de s'appuyer largement sur les initiatives locales pour la mise en œuvre du Contrat de Ville.



Fiches projets

Contrat de Ville
Engagements Quartiers 2030

Arborescence des orientations, objectifs et perspectives d'actions

Orientations	Objectifs	Perspectives d'actions
Orientation 1 : Travailler à l'amélioration du cadre de vie et conduire la transition écologique avec les habitants	Engager des réflexions sur la place du déchet : valorisation/gestion des déchets, lutte contre les dépôts sauvages, etc.	Développer des brigades vertes sur certains territoires Améliorer la gestion des déchets (détaillé sur la fiche projet 1)
	Rendre les espaces communs plus agréables et plus résilients aux changements climatiques	Repenser et réaménager les espaces avec les habitants Développer des espaces verts tout en créant du lien social (jardins partagés, bacs fleuris, etc.) Favoriser la mise en place d'une démarche GUSP formalisée pour les communes volontaires (détaillé sur la fiche projet 2) Faciliter l'usage des mobilités douces (détaillé sur la fiche projet 3)
	Identifier des actions à engager en matière de sobriété (éco-gestes, consommation d'énergie)	Sensibiliser les habitants de manière continue et renforcée aux économies d'énergie et de fluide Mettre en place des outils d'aide à la réduction de consommation d'énergies et de fluides

Orientations 2 : Garantir la sécurité des habitants et favoriser la tranquillité publique et résidentielle	Travailler autour de la communication, du partage d'informations et du partenariat	Favoriser les remontées de troubles aux bailleurs sociaux, s'appuyer sur le personnel de proximité pour disposer d'informations, renforcer la pratique de signalement, conforter le rôle des GPO, penser un partenariat élargi sur l'approche de la prévention, etc.
	Contribuer à la lutte contre le trafic de stupéfiant ou les faits de délinquance	Contribuer à la lutte contre le trafic de stupéfiant et ses conséquences visibles sur l'espace public Intégrer l'évolution des pratiques des trafiquants S'appuyer sur les dispositifs et instances locaux en la matière (CLSPDR)
	Travailler à la prévention des addictions	<i>En lien avec l'orientation 3</i>
	Renforcer le personnel de proximité, la prévention spécialisée et la médiation sociale et articuler ces différents volets	Créer des actions inter-bailleurs pour renforcer la sécurité et la tranquillité des résidents (détaillé sur la fiche projet 4)
		Conforter l'accueil des exclus scolaires, par les encadrants éducatifs déployés sur les territoires (<i>en lien avec l'orientation 5</i>) Investir le champ de la prévention spécialisée et de la médiation sociale en matière de sécurité (détaillé sur la fiche projet 5) S'appuyer sur et coordonner le maillage d'acteurs existants (PRE, prévention spécialisée, éducateurs, médiateurs, etc.) Cibler les plus jeunes, travailler par groupes de pairs, travailler avec les parents et familles (<i>en lien avec l'orientation 5</i>)

Orientation 3 : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants	Travailler autour de la prévention, notamment la prévention des addictions	Travailler en partenariat avec les différents acteurs de la prévention sur le territoire
		Travailler à la prévention des addictions (détaillé sur la fiche projet 6)
		Renforcer l'offre de proximité et pérenniser les actions de prévention dans les établissements scolaires (notamment en matière de nutrition, dépistage, etc.) dans le cadre d'un travail avec les associations et les partenariats avec l'Education nationale
		Positionner la santé comme enjeu transversal des politiques publiques en sensibilisant l'ensemble des sphères et des champs d'intervention sur la prévention en santé et sur l'offre de services existante
	Renforcer l'accès aux soins et notamment en santé mentale	Développer l'axe sport-santé
		Accompagner les habitants dans leur accès aux soins (détaillé sur la fiche projet 7)
		S'appuyer sur les Conseils Locaux de Santé Mentale et les dispositifs déjà déployés sur ce champ
	Veiller à la lisibilité de l'offre et l'accès aux droits en matière de santé	Travailler sur l'offre de soin en lien avec le Contrat Local de Santé
A travers une coordination des acteurs à échelles communale et intercommunale, pour une meilleure connaissance des dispositifs vers lesquels orienter les patients et un appui sur l'offre portée par les institutions (CPAM, ARS, CAF, etc.).		
Travailler sur les 1 000 premiers jours de l'enfant	Travailler autour de la périnatalité et de la mortalité infantile en lien avec l'ensemble des acteurs concernés	
Travailler autour des enjeux de précarité alimentaire	Via un diagnostic des difficultés en la matière, pour identifier des leviers d'actions répondant concrètement aux besoins identifiés dans le champ de la précarité alimentaire	

Orientation 4 : Rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge en levant les freins existants	Mobiliser les entreprises et répondre à leurs besoins	Réaliser un diagnostic des besoins en compétences des entreprises locales pour la mise en adéquation de l'offre de formation disponible
		Développer ou soutenir les actions de découverte des métiers et de rencontres entre le monde de l'entreprise et les habitants (plateaux techniques, journées portes ouvertes, forums, etc.)
	Lever les freins à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées	Favoriser le partage d'informations entre acteurs notamment au stade du diagnostic
		Créer un COPIL EMPLOI QPV à l'échelle de la Communauté d'Agglomération (détaillé sur la fiche projet 8)
		Mettre en place des actions et des dispositifs autour des modes de garde et de la maîtrise de la langue
	Investir la question de l'emploi dès le plus jeune âge et travailler au lien	Expérimenter la mutualisation des heures d'insertion dans le cadre des clauses sociales à l'échelle de la Communauté d'Agglomération (détaillé sur la fiche projet 9)
Recenser et favoriser les actions de rapprochement entre les établissements (collèges et lycées) et les entreprises du territoire		
	Travailler en lien avec les acteurs du système scolaire et renforcer les partenariats avec l'Education nationale	

	éducation/emploi, <i>en lien avec l'orientation 5</i>	Mettre en place des ateliers (savoir-être, valorisation des compétences) et des tiers lieux au sein des établissements
	Accompagner les porteurs de projets entrepreneuriaux	Développer le rayonnement et la visibilité du dispositif Citéslab à destination des porteurs de projets issus des QPV
Orientation 5 : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits	Renforcer les actions autour de l'éducation et du soutien à la parentalité	Soutenir la parentalité (détaillé sur la fiche projet 10) Prévenir le mésusage des réseaux sociaux et des écrans : renforcer l'éducation aux médias, prévenir les « fake news » et accompagner les parents sur des solutions alternatives autour de l'utilisation des écrans
	Promouvoir le sport et la culture dans la durée, dans et hors des quartiers, notamment auprès des jeunes et des femmes	Renforcer la réussite éducative (détaillé sur la fiche projet 11) Favoriser le partage de bonnes pratiques et les retours d'expérience entre tous les acteurs éducatifs à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Inciter la fréquentation des lieux culturels et/ou sportifs par les familles
	Travailler autour de la laïcité	Valoriser l'offre culturelle et sportive existante (détaillé sur la fiche projet 12) Développer les Valeurs de la République et celles de la laïcité et du vivre ensemble, à travers la promotion et la valorisation du kit national
	Renforcer l'accès aux droits et veiller à la lisibilité de l'offre	Développer et renforcer l'accès aux droits (détaillé sur la fiche projet 13)

Les fiches projets détaillées traduisent une partie de ces objectifs stratégiques qui sont autant de chantiers à enjeux pour la Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération à investir sur le moyen et long terme.

Les fiches projets constituent un cadre de référence et des lignes directrices qui ont vocation à être déclinées opérationnellement au sein de la programmation annuelle, selon les enjeux prioritaires de chaque quartier et de manière adaptée aux spécificités respectives de ces derniers.

Fiches projets

Orientation 1. Travailler à l'amélioration du cadre de vie et conduire la transition écologique avec les habitants

- Fiche projet 1 : Améliorer la gestion des déchets
- Fiche projet 2 : Favoriser la mise en place d'une démarche GUSP formalisée pour les communes volontaires
- Fiche projet 3 : Faciliter l'usage des mobilités douces

Orientation 2. Garantir la sécurité des habitants et favoriser la tranquillité publique et résidentielle

- Fiche projet 4 : Créer des actions inter-bailleurs pour renforcer la sécurité et la tranquillité des résidents
- Fiche projet 5 : Investir le champ de la prévention spécialisée et de la médiation sociale en matière de sécurité

Orientation 3. Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

- Fiche projet 6 : Travailler à la prévention des addictions
- Fiche projet 7 : Accompagner les habitants dans leur accès aux soins

Orientation 4. Rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge en levant les freins existants

- Fiche projet 8 : Créer un COPIL EMPLOI QPV à l'échelle de la Communauté d'Agglomération
- Fiche projet 9 : Expérimenter la mutualisation des heures d'insertion dans le cadre des clauses sociales à l'échelle de la Communauté d'Agglomération

Orientation 5. Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

- Fiche projet 10 : Soutenir la parentalité
- Fiche projet 11 : Renforcer la réussite éducative
- Fiche projet 12 : Valoriser l'offre culturelle et sportive existante
- Fiche projet 13 : Développer et renforcer l'accès aux droits



L'ensemble des fiches projets poursuivent des objectifs transversaux notamment la lutte contre les inégalités de tout ordre, la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité d'accès aux droits et la promotion de la laïcité ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes.

Note de lecture

Chaque orientation thématique est structurée de la façon suivante :

- Introduction sur la thématique présentant les grands chantiers identifiés
- Cadre local d'intervention :
 - Actions à maintenir et déployer sur le champ thématique
 - Pratiques inspirantes portées par les communes en la matière
 - Modalités de concertation des habitants
- Fiches projets

Orientation 1 : Travailler à l'amélioration du cadre de vie et conduire la transition écologique avec les habitants

Introduction

Les grands chantiers identifiés par les acteurs comme prioritaires pour les années à venir en matière de transitions et de cadre de vie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis sont :

- **Engager des réflexions sur la place du déchet : valorisation/gestion des déchets, lutte contre les dépôts sauvages, etc.**
 - Développer des brigades vertes sur certains territoires
 - Sensibiliser les habitants au tri des déchets
- **Rendre les espaces communs plus agréables et plus résilients aux changements climatiques**
 - Repenser et réaménager les espaces avec les habitants
 - Développer des espaces verts tout en créant du lien social : jardins partagés, bacs fleuris, etc.
 - Mettre en place un agent ou une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour animer les lieux publics
 - Plusieurs des communes du territoire ont installé – ou prévu d'installer - des démarches de GUSP (Montigny-lès-Cormeilles, Taverny, Sannois – en lien avec son projet de renouvellement urbain) et/ou d'outils comparables (diagnostic en marchant sur Herblay-sur-Seine). Pour autant, ces démarches gagneraient à être essayées, davantage soutenues et mises en réseaux.
 - Sensibiliser les habitants à la pratique des mobilités douces, notamment du vélo et développer leur usage
- **Identifier des actions à engager en matière de sobriété : éco-gestes, consommation d'énergie, etc.**
 - Sensibiliser les habitants de manière continue et renforcée aux économies d'énergie et de fluide
 - Mettre en place dans les résidences des outils d'aide à la réduction de consommation d'énergies et de fluides

Focus sur l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :

L'abattement de la TFPB est un outil au service des locataires du parc social résidant en QPV, destiné à améliorer le cadre de vie.

Institué par la circulaire du 8 octobre 2001, ce dispositif vise à compenser partiellement les surcoûts de gestion des bailleurs sociaux liés aux besoins spécifiques des quartiers dits « sensibles » via un abattement de 30% sur les bases d'imposition de la TFPB. Avec la loi de finances 2015, les modalités d'octroi de la TFPB ont été profondément modifiées pour en faire un véritable levier de la Politique de la Ville et articuler cet outil avec les démarches GUSP mises en place sur ces territoires. Pour bénéficier de cet abattement, les bailleurs sociaux doivent désormais être signataires du Contrat de Ville et d'une convention pluriannuelle d'utilisation de la TFPB avec l'Etat et les collectivités territoriales. La convention est fondée sur un diagnostic partagé du quartier et une démarche participative associant l'ensemble des partenaires. Chaque année, l'organisme HLM doit justifier du montant et du suivi des actions entreprises en contrepartie de l'abattement.

Cette nouvelle forme de coopération permet ainsi d'adapter au plus près des besoins du territoire les actions d'amélioration de services rendus aux locataires des QPV.

Cadre local d'intervention

	ACTIONS & DISPOSITIFS A MAINTENIR	ACTIONS A DEVELOPPER, ESSAIMER
DROIT COMMUN	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation aux écogestes et au tri des déchets dans les quartiers et dans les écoles Isolation thermique des bâtiments Végétalisation de certains espaces Aménagements urbains favorisant la pratique du vélo Mise en place de l'éclairage LED dans l'espace public Des documents stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> Le Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) Le Plan climat, air, énergie territorial (PCAET) Maison France Services de Montigny-lès-Cormeilles (portée par PIMMS Médiation Val d'Oise) Brigade verte à Montigny-lès-Cormeilles 	<ul style="list-style-type: none"> Parcours et itinéraires à vélo en présence d'un guide
POLITIQUE DE LA VILLE	<ul style="list-style-type: none"> Ressorceries éphémères sur certains quartiers pour sensibiliser les habitants au réemploi Jardins familiaux (Herblay-sur-Seine) Epicerie solidaire (Franconville-la-Garenne) Clean Up Day / Opération quartier propre (Sannois) 	<ul style="list-style-type: none"> Actions de sensibilisation aux écogestes et au tri / à la valorisation des déchets (visites, centres de tri, réemploi) Evènements et actions d'animation des lieux publics et notamment des espaces verts dans le cadre de la GUSP Actions de sensibilisation à l'utilisation des mobilités douces

Pratiques inspirantes portées par les communes

Les fiches projet du présent Contrat de Ville s'appuient sur des projets locaux. Certaines actions existantes, portées par les communes du territoire, constituent des pratiques inspirantes et sont à valoriser dans la mise en œuvre des fiches projet de cette thématique, notamment des :

- Diagnostics en marchant sur Herblay-sur-Seine et de la GUSP de Taverny : Un outil visible, concret, participatif pour suivre l'amélioration du cadre de vie en associant à la fois les habitants, les professionnels/élus de la ville, l'Etat, les associations et pour trouver collectivement des solutions
- Déploiement d'une Brigade verte sur Sannois, Montigny-lès-Cormeilles
- Ressorceries éphémères (Taverny, Montigny-lès-Cormeilles)
- Ateliers de sensibilisation aux éco-gestes du PIMMS tenus dans certains quartiers et établissements scolaires, notamment le collège Camille Claudel à Montigny-lès-Cormeilles

MODALITES EVENTUELLES D'ASSOCIATION DES HABITANTS

De manière globale :

Divers outils d'association et de participation des habitants sont mobilisés en matière d'amélioration du cadre de vie, notamment la poursuite des actions portées avec et par les conseils citoyens, les habitants, les associations de quartier, etc.

La poursuite des dispositifs qui fonctionnent sur le territoire n'est néanmoins pas incompatible avec le soutien à de nouvelles formes de participation citoyenne, notamment sur le sujet du cadre de vie.

Plusieurs outils collaboratifs peuvent être mobilisés dans cette perspective :

- La mise en place de « tables rondes citoyennes de quartier », ouvertes à tout public sur des sujets particuliers autour du cadre de vie, essentiels pour les citoyens (gestion des déchets, propreté des espaces publics, etc.)
- Pour les publics à l'aise avec les outils numériques notamment les smartphones : disposition aux endroits stratégiques du quartier (abris bus, place publique, aire de jeux...) de QR codes à flasher, redirigeant vers une enquête en ligne.
- Une attention doit être portée à la mobilisation de toutes les tranches d'âge de la population. L'implication des plus jeunes peut notamment être recherchée dans le cadre de projets autour du renouvellement urbain en leur donnant la possibilité de s'exprimer sur l'aménagement des aires de jeux, les espaces verts, les équipements sportifs, etc.

Sur le cadre de vie et la transition écologique plus spécifiquement :

Les fiches projet peuvent amener la conduite d'ateliers de sensibilisation à destination des habitants. Le travail de communication reste incontournable pour le ciblage et la captation des publics, afin de toucher les personnes concernées et d'assurer le niveau de fréquentation recherché au sein des ateliers. A cet effet, plusieurs outils sont mobilisables :

- Le relais des informations sur la tenue de ces ateliers au niveau des conseils citoyens, des structures associatives locales, des centres sociaux, etc.
- La diffusion de campagnes d'information et de communication sur les réseaux sociaux de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et des structures associatives implantées dans les quartiers.
- La distribution en fin d'atelier de questionnaires de satisfaction aux participants.

Les projets peuvent également amener à déployer de manière plus large et régulière des diagnostics en marchant. Afin de garantir une participation effective des habitants, il est recommandé de tenir les diagnostics en fin de journée ou les week-ends, avec :

- Une déambulation dans le quartier en fin d'après-midi avec un « guide » référent ;
- Le partage d'un repas commun ;
- Une restitution en début de soirée ;
- La réalisation d'un compte-rendu pour communiquer sur les résultats du diagnostic en marchant afin d'inciter les habitants à participer aux prochains rendez-vous. La trace écrite permet aussi de mesurer les avancées sur le traitement des dysfonctionnement repérés.

Orientation 1 : Travailler à l'amélioration du cadre de vie et conduire la transition écologique avec les habitants

Fiche projet 1 Améliorer la gestion des déchets	
Thématiques investies	Problématique
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de vie • Environnement 	<p>Les quartiers sont souvent touchés par des difficultés en matière de gestion des déchets et de dépôts sauvages qui nuisent à la qualité et au cadre de vie des habitants.</p>
Publics concernés	
<ul style="list-style-type: none"> • Tous publics 	Enjeux
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'image du quartier • Essaimer de nouvelles pratiques en termes de tri, de recyclage et de réemploi pour tous les foyers
<ul style="list-style-type: none"> • Bailleurs sociaux • Communauté d'Agglomération • Communes • Syndicats 	
Acteurs	Plan d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • Associations de proximité • Communes • Conseils citoyens, amicales des locataires ou groupe projet d'habitants • Conseil Départemental • Education nationale (CESCE⁹) • Personnels de proximité sur le patrimoine social, bailleurs sociaux (APES) • Syndicats 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser l'ensemble des acteurs de la sensibilisation au tri des déchets sur le territoire (exemple : bailleur/personnels de proximité sur le patrimoine social, associations, ressourceries, agents municipaux, etc.) pour coordonner, mutualiser et renforcer leurs actions à l'échelle intercommunale • Organiser des sessions de sensibilisation et de communication auprès des habitants, idéalement en pied d'immeuble ou lors d'animations en extérieur, sur les nouvelles pratiques en matière de tri, de recyclage et de réemploi • Nb. Un travail de coordination pourra se faire en lien avec le développement des démarches de GUSP (<i>en lien avec la fiche projet n°2</i>)
	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande propreté du quartier et cadre de vie plus sain pour les habitants • Meilleure coordination des interventions autour du tri des déchets • Multiplication des actions de sensibilisation des habitants du quartier aux enjeux du tri, de la valorisation des déchets et de la propreté
	Indicateurs de suivi-évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de sensibilisation des habitants au tri des déchets • Evaluation de l'évolution de la propreté du quartier via des enquêtes de satisfaction auprès des habitants (conseils citoyens, conseils de quartier, etc.)

⁹ Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

Orientation 1 : Travailler à l'amélioration du cadre de vie et conduire la transition écologique avec les habitants

Fiche projet 2 Favoriser la mise en place d'une démarche GUSP formalisée pour les communes volontaires	
Thématiques	Problématique
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de vie • Environnement 	<p>La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) constitue une opportunité d'association des habitants et partenaires pour l'amélioration de la vie quotidienne sur les quartiers (cadre de vie, tranquillité résidentielle, propreté, entretien...). Il est question de prendre en compte les attentes et les usages des habitants et favoriser leur appropriation des espaces pour les mettre en valeur.</p>
Publics concernés	
<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des quartiers 	Enjeux
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer une démarche de GUSP efficiente, touchant davantage de quartiers et la fonder sur un partage des rôles adapté entre bailleurs, communes et agglomération • Améliorer en continu la qualité de vie et l'image du quartier
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération • Communes 	
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les conditions de déploiement de démarches de GUSP et autres démarches participatives sur les communes qui n'en sont pas encore dotées <ul style="list-style-type: none"> • Définir un cadre de partage dans le pilotage et le déploiement des démarches de GUSP entre les communes et l'agglomération • Etudier l'opportunité de construire des outils et des processus, partagés à l'échelle de l'agglomération mais adaptés à chaque quartier en matière de GUSP : tableaux de bord, relevés des dysfonctionnements, diagnostics en marchant • Assurer une animation partenariale facilitant la mobilisation des services et partenaires concernés (développement social et urbain, gestion des déchets, bailleurs sociaux, services techniques, polices, associations, acteurs de proximité, etc.) et permettre le partage de pratiques, les retours d'expérience • Favoriser et renforcer la participation et l'implication des habitants <ul style="list-style-type: none"> • Réaménager des espaces avec les habitants pour favoriser leur appropriation des lieux • Développer des espaces paysagers tout en créant du lien social : jardins partagés, bacs fleuris
<ul style="list-style-type: none"> • Associations et collectifs citoyens • Bailleurs sociaux • Centres sociaux • Médiateurs • Polices nationale, municipales, intercommunale • Services compétents des collectivités (voirie, déchets, développement urbain, etc.) 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure qualité du cadre du vie (dont entretien, propreté, qualité des aménagements, lien social) • Evolution de l'implication des habitants aux démarches participatives • Résolutions rapides des dysfonctionnements urbains et socio-urbains
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de démarches GUSP installées (ou autres démarches participatives) • Evaluation du cadre de vie au sein du quartier via des enquêtes de satisfaction auprès des habitants (conseils citoyens, conseils de quartier, etc.) • Taux de participation des habitants aux démarches

Orientation 1 : Travailler à l'amélioration du cadre de vie et conduire la transition écologique avec les habitants

Fiche projet 3		Faciliter l'usage des mobilités douces	
Thématiques investies		Problématique	
<ul style="list-style-type: none"> • Environnement • Mobilité 		<p>La transition écologique ne peut se faire sans un travail approfondi sur les mobilités et l'autonomie des habitants. Les mobilités douces regroupent les moyens de déplacements décarbonés : vélo, trottinette, marche et les moyens écoresponsables car à très faible émission de carbone par personne : vélos et trottinettes à assistance électrique ou transports en commun.</p>	
Publics concernés		Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Tous publics 		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'utilisation des moyens de mobilités douces des habitants pour se déplacer • Sécuriser les déplacements à vélo au sein de l'agglomération 	
Pilotes		Plan d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération • Communes 		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions de sensibilisation et de formation à la sécurité routière, développer les permis piétons et vélos • Sensibiliser les habitants à la pratique des mobilités douces, au code de la route et au partage de la chaussée • Installer des aménagements sécurisés (locaux ou mobiliers urbains) dans les résidences pour lutter contre les vols • Sensibiliser les habitants à l'utilisation des mobilités douces en s'appuyant sur les associations et acteurs de proximité existants ; notamment les associations ou SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) disposant de garages solidaires ou d'actions de recyclage ou réparation de vélo, qui pourront être mobilisées pour l'orientation des habitants vers leurs dispositifs ou des animations en pied d'immeubles. • Faire connaître les dispositifs (notamment financiers) d'accès à la mobilité douce 	
Acteurs		Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Associations • Bailleurs sociaux • Gendarmerie nationale • Polices municipale et nationale 		<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des déplacements en moyens de mobilités douces dans l'agglomération 	
		Indicateurs de suivi-évaluation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes touchées par les ateliers de sensibilisation aux mobilités douces • Nombre d'aménagements sécurisés (locaux ou mobiliers urbains) installés • Veille sur les capteurs de passage mis en place par la CAVP 	

Orientation 2 : Garantir la sécurité des habitants et favoriser la tranquillité publique et résidentielle

Introduction

Les grands chantiers identifiés par tous les acteurs comme prioritaires pour les années à venir en matière de sécurité et de tranquillité publique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis sont :

- **Travailler autour de la communication, du partage d'informations et du partenariat**
 - Favoriser les remontées aux bailleurs sociaux, s'appuyer sur le personnel de proximité pour disposer d'informations, renforcer la pratique de signalement ou de dépôt de plainte, conforter le rôle des Groupes de partenariat opérationnels (GPO) organisés et animés par la police nationale, penser un partenariat élargi sur l'approche de la prévention, etc.

Focus sur le chantier d'amélioration de la communication et du partage d'informations entre les acteurs en matière de sécurité :

De nombreux acteurs agissent aux côtés de l'Etat pour assurer la sécurité des habitants des quartiers. Les mairies, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux, les copropriétés privées, les entreprises de transport public ou encore les entreprises privées de sécurité assurent, dans leurs champs de compétences respectifs, une partie de cette mission de sécurité. Pour fonctionner de manière efficace sur les quartiers, ce « continuum de sécurité » doit pouvoir communiquer et coopérer. Cela pourra notamment passer par :

- *Le renforcement du partage d'informations entre les acteurs : renforcement des pratiques de signalement par les habitants ou les gardiens ; remontée des fiches incidents aux forces de l'ordre notamment dans le cadre des GPO ; appui sur le personnel de proximité ; application de mesures d'expulsions par le bailleur dès lors qu'un foyer est reconnu par la justice de faits graves de troubles de jouissance impactant les autres locataires et après avoir eu recours aux avertissements d'usages ; etc.*
- *L'organisation de temps de rencontre des acteurs du « continuum de sécurité » : affirmation du rôle des GPO ; maintien ou développement d'un Conseil Local de Sécurité, Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) dans chaque commune avec des groupes de travail sur des enjeux spécifiques ; etc.*

- **Contribuer à la lutte contre le trafic de stupéfiant ou des faits de délinquance**
 - Contribuer à la lutte contre le trafic et ses conséquences visibles sur l'espace public ;
 - Intégrer l'évolution des pratiques des trafiquants pour adapter les réponses ;
 - S'appuyer sur les dispositifs et instances locaux en la matière (Conseil Local Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR)).

Focus sur le chantier de contribution à la lutte contre le trafic et ses conséquences visibles sur l'espace public (occupation abusive des espaces communs, nuisances aux habitants) :

Le trafic de stupéfiants est l'un des principaux motifs du sentiment d'insécurité dans les quartiers. La présence de trafiquants en pied d'immeubles, aux abords des lieux publics ou au sein même des espaces communs du patrimoine locatif (halls notamment) engendre une occupation qui exclut les habitants.

La lutte contre le trafic de stupéfiants est ainsi un enjeu prioritaire de cette nouvelle génération de Contrat de Ville et réaffirmée lors du Comité interministériel de la Ville (CIV) du 27 octobre 2023.

Pour lutter contre ce trafic et ses conséquences visibles sur l'espace public, il est nécessaire de décloisonner l'action des différents acteurs et de renforcer la surveillance sur le quartier.

Cela pourra notamment passer par :

- Le renforcement du partenariat entre les bailleurs sociaux et les forces de l'ordre (transmission des images de vidéoprotection en cas de plainte déposée pour lancement d'une enquête et facilitation du repérage des trafics de stupéfiants ; renouvellement ou rédaction systématique des conventions de réquisition pour l'accès aux bâtiments et l'intervention éventuelle ; etc.)*
- La mobilisation d'instances dédiées à la définition d'actions de lutte contre le trafic de stupéfiants*
- La mise en place de dispositifs et outils de renforcement de la surveillance sur les quartiers (vidéoprotection ; éclairage de nuit ; dispositifs de médiation ; etc.)*

- **Travailler à la prévention des addictions, en lien avec l'orientation 3.**
- **Renforcer le personnel de proximité, la prévention spécialisée et la médiation sociale et articuler ces différents volets**
 - Réaliser une étude d'opportunité sur la création d'un dispositif inter-bailleurs pour la sécurité et de la tranquillité publique ;
 - Travailler en lien avec les bailleurs sociaux sur le renforcement du personnel de proximité et renforcer la présence de nuit dans l'espace public ;
 - Conforter l'accueil des exclus scolaires, par les encadrants éducatifs déployés sur les territoires ;
 - S'appuyer sur et coordonner le maillage d'acteurs existant (PRE, prévention spécialisée, éducateurs, médiateurs, etc.) ;
 - Cibler les plus jeunes, travailler par groupes de pairs, travailler avec les parents et familles, en lien avec l'orientation 5.

Cadre local d'intervention

	ACTIONS & DISPOSITIFS A MAINTENIR	ACTIONS A DEVELOPPER, ESSAIMER
DROIT COMMUN	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de la vidéoprotection sur plusieurs quartiers • Ateliers « citoyenneté » dans les écoles (Pierrelaye) • Des patrouilles et interventions des différentes polices (municipale, intercommunale et nationale) • Conseil Local Sécurité et Prévention de la Délinquance / de la Radicalisation (CLSPD / CLSPDR) • Des Groupes de partenariat opérationnels (GPO) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de groupes de travail dans le cadre des CLSPD / CLSPDR • Renforcement du rôle des GPO
POLITIQUE DE LA VILLE	<ul style="list-style-type: none"> • Des formations PSC1 (Les Chênes à Ermont) • Des actions de la prévention spécialisée (Association Aiguillage) et de la médiation sociale • Le programme ProxRaid Aventure : animation pour améliorer le lien entre la police et la population • Actions inter-quartiers et inter-villes pour la prévention des rixes 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion et recueil des fiches incident au sein du patrimoine des bailleurs sociaux du territoire • Montage d'un Groupement inter-bailleurs pour la Sécurité des quartiers

Pratiques inspirantes portées par les communes

Les fiches projet du présent Contrat de Ville s'appuient sur des projets locaux. Certaines actions existantes, portées par les communes du territoire, constituent des pratiques inspirantes et sont à valoriser dans la mise en œuvre des fiches projet de cette thématique, notamment :

- L'action ProxRaid Aventure
- L'installation des éducateurs spécialisés de Valdocco à proximité de l'espace Eliane Chouchena à Sannois
- Le dispositif Voisins Vigilants à Sannois
- L'Opération Tranquillité Vacances, gérée par les polices municipales
- Des déambulations nocturnes avec les adolescentes et femmes du quartier (Taverny, Sannois)
- Les diagnostics en marchant (*cf. orientation 1*) notamment abordant le volet tranquillité et sécurité publique.

MODALITES EVENTUELLES D'ASSOCIATION DES HABITANTS

Les habitants, grâce à leur ancrage dans le quartier, leur connaissance du voisinage et des situations quotidiennes, ont la capacité à faire remonter des informations essentielles pour l'identification des enjeux en matière de sécurité et de tranquillité publique (occupation abusive, squats des lieux communs, localisation des éventuels points de trafic).

La contribution à la lutte contre le trafic de stupéfiants et ses conséquences visibles sur l'espace public positionne le rôle des habitants comme central dans l'atteinte de l'objectif, notamment dans le cadre d'un partenariat tripartite avec les bailleurs et les forces de l'ordre.

Plusieurs outils peuvent être mobilisés pour favoriser ce recueil / cette remontée d'information :

- A l'échelle des signalements individuels de situation de délits :
 - Des actions de communication et de sensibilisation sur la nécessité et l'intérêt pour les habitants de faire appel aux forces de l'ordre en cas de nécessité (encourager l'appel au 17)
 - Lever les freins au signalement ou dépôt de plainte : sentiment de peur, appréhension face à ce qui peut rester perçu comme une « délation », sentiment d'une inefficacité de la dénonciation de certaines pratiques
- A l'échelle plus large d'identification des enjeux sur un secteur, une résidence, un hall :
 - Un travail de remontée de l'information par les bailleurs sociaux dans le cadre de leur participation aux démarches partenariales de tranquillité publique ou sur le cadre de vie (CLSPD/R, GUSP...).
 - La mobilisation des gardiens d'immeuble qui représentent également des relais potentiels d'information étant quotidiennement au contact des locataires.
 - Les échanges en conseils citoyens / associations de locataires ou autres lieux de remontées d'information des habitants.

Pratiques inspirantes en la matière :

- La réalisation de « tournées de tranquillité et prévention » ou de rondes par les référents sûreté mises en place par des bailleurs sociaux ;
- La création d'une structure de médiation afin de gérer les situations conflictuelles ;
- La mise en place d'un baromètre habitants afin de prendre le pouls du quartier en axant certains indicateurs sur les thématiques de sécurité et tranquillité publique.

Orientation 2 : Garantir la sécurité des habitants et favoriser la tranquillité publique et résidentielle

Fiche projet 4		Créer des actions inter-bailleurs pour renforcer la sécurité et la tranquillité des résidents
Thématiques	Problématique	
<ul style="list-style-type: none"> Sécurité 	Les bailleurs sociaux sont spécifiquement confrontés à des actes d'incivilités et de délinquance dans leur patrimoine et en particulier dans les QPV. Pour agir de manière plus volontariste et coordonnée, la mutualisation des actions peut représenter un levier en faveur de la sécurité et de la tranquillité résidentielle.	
Publics concernés		
<ul style="list-style-type: none"> Tous les habitants du quartier 	Enjeux	
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> Faire respecter la tranquillité, la sécurité et les règlements intérieurs des bailleurs sociaux dans le patrimoine locatif (parties communes des immeubles, parkings, garages, box, ensemble du foncier, etc.) Garantir la sécurité et la tranquillité des locataires en complément des forces de l'ordre Opérer une veille technique au profit des bailleurs (anomalies, dégradations, etc.) Faciliter les interventions des services d'urgence Coordonner les interventions à l'échelle du quartier 	
<ul style="list-style-type: none"> Bailleurs sociaux Communauté d'Agglomération 	Plan d'actions	
Acteurs	<ol style="list-style-type: none"> Rédiger un cahier des charges en collaboration entre les bailleurs sociaux et la Communauté d'Agglomération sur l'étude d'opportunité sur la création d'un groupement inter-bailleurs et/ou d'autres actions de sécurité Réaliser une étude sur la mise en place d'actions renforçant la sécurité des résidents sur : <ul style="list-style-type: none"> Le contexte sécuritaire : diagnostic partagé, benchmark avec des territoires similaires, etc. La collaboration entre les différents acteurs de sécurité (polices municipale, municipale mutualisée et nationale, etc.) Les modalités de financement et les moyens humains nécessaires Le montage juridique des dispositifs inspirants L'opportunité : forces et faiblesses du dispositif, ratio coûts/bénéfices, plus-value Les retours d'expérience allant dans la même dynamique sur d'autres territoires (Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance, Groupement Inter-quartiers de Tranquillité et de Sûreté, etc.) et la transposabilité des pratiques inspirantes sur Val Parisis au regard des caractéristiques locales <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'étude confirmera ou non la faisabilité de la mise en place d'actions, pouvant aller jusqu'à la création d'un groupement inter-bailleurs de sécurité. ✓ L'étude devra être remise à l'automne 2024. Déployer des actions selon les conclusions de l'étude menée 	
<ul style="list-style-type: none"> Associations commerçants et Municipalités volontaires Résidents des quartiers Polices municipale, municipale mutualisée et nationale Préfecture 	Résultats attendus	
	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance du diagnostic de sécurité sur le territoire Propositions d'actions de sécurité à mener selon les conclusions de l'étude Partage des conclusions de l'étude aux partenaires concernés pour une meilleure compréhension des dispositifs existants ou à développer Amélioration du sentiment de sécurité et de tranquillité des locataires Baisse des dégradations, de la délinquance et des incivilités 	
	Indicateurs de suivi-évaluation	
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actes d'incivilité ou de délinquance recensés par le personnel habilité et éventuellement les services de police Retours qualitatifs des habitants (conseils citoyens, diagnostics en marchant, etc.) Evolution des statistiques ORFI et/ou ORSEN (bases de données communes à tous les bailleurs sociaux) 	

Orientation 2 : Garantir la sécurité des habitants et favoriser la tranquillité publique et résidentielle

Fiche projet 5		Investir le champ de la prévention spécialisée et de la médiation sociale en matière de sécurité
Thématiques		Problématique
<ul style="list-style-type: none"> Prévention Sécurité 		La prévention du passage à l'acte (prévention primaire) et de la récidive (prévention secondaire) est une action essentielle pour la tranquillité publique et la sécurité. Dans cette dynamique, travailler à la qualité et à la continuité du parcours des jeunes présentant des fragilités constitue un axe de travail nécessaire.
Publics concernés		Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> Enfants, adolescents et jeunes majeurs, en particulier les 11-25 ans Familles 		Travailler avec les acteurs de la prévention spécialisée, de la médiation sociale portée par les collectivités et les partenaires, et les éducateurs pour sensibiliser les jeunes autour des enjeux de sécurité et de civisme, prévenir les comportements incivils, voire les entrées dans la délinquance.
Pilotes		Plan d'actions
<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'Agglomération Communes Conseil départemental du Val d'Oise 		<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les actions et la présence d'équipes de prévention spécialisée et de médiation auprès des jeunes et de leur famille : <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de la prévention spécialisée selon les moyens humains affectés localement Identification, au sein des diverses structures, des personnes pouvant contribuer à la pédagogie du volet sécurité (sans agir au détriment des missions de la prévention spécialisée) Assurer le continuum d'actions de prévention dans le milieu scolaire et en dehors : <ul style="list-style-type: none"> Mise en réseau des acteurs du champ éducatif, de la prévention spécialisée et de la médiation portée par les collectivités et les partenaires et, dans une moindre mesure, avec les bailleurs sociaux pour leur contribution sur les actions en pieds d'immeubles Mettre en place des actions en temps extra-scolaires : ateliers de prévention de la délinquance, aux risques du numérique et des réseaux sociaux, aux enjeux du harcèlement, aux jeux dangereux, à la citoyenneté, etc. au sein des quartiers entre jeunes d'une même tranche d'âge
Acteurs		Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> Associations de prévention spécialisée Bailleurs sociaux Education nationale Médiateurs (adulte-relais) 		<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des jeunes du quartier aux enjeux de sécurité et de civisme Renforcement du partenariat entre acteurs de l'éducation et de la prévention / médiation autour de la prévention en matière de sécurité
		Indicateurs de suivi-évaluation
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes touchés par les équipes de prévention spécialisée ou de médiation sociale Nombre et nature des actions déployées en matière de prévention éducative sur les QPV, en milieu scolaire et en dehors Fréquence de la présence des acteurs sur les quartiers

Orientation 3 : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Introduction

La politique menée en faveur de la santé et du bien-être des habitants dans les quartiers prioritaires s'intègre dans la politique plus large portée par l'agglomération dans le cadre du Contrat Local de Santé 2024-2028, qui sera signé à l'automne 2024.

Les axes stratégiques validés lors du lancement de la démarche du CLS sont :

- Axe 1 : Renforcer l'accès à la santé pour tous et l'offre de soins sur le territoire, et la faire connaître
- Axe 2 : Encourager des comportements favorables à la santé tout au long de la vie
- Axe 3 : Encourager un environnement et un cadre de vie favorables à la santé, développer le lien social

Ces axes prennent en compte les 3 priorités du Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028 Ile-de-France que sont la santé mentale, la santé périnatale et la santé environnementale.

Les grands chantiers identifiés par les acteurs comme prioritaires pour les années à venir en matière de santé et de bien-être sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis sont les suivants :

- **Travailler autour de la prévention, notamment la prévention des addictions**
 - Travailler en partenariat avec les différents acteurs de la prévention sur le territoire ;
 - Renforcer la communication sur les enjeux de santé publique en matière de risques liés à la consommation de drogues ;
 - Renforcer l'offre de proximité et pérenniser les actions de prévention dans les établissements scolaires (notamment en matière de nutrition, dépistage, etc.), dans le cadre d'un travail avec les associations et les partenariats avec l'Éducation nationale ;
 - Positionner la santé comme enjeu transversal des politiques publiques, en sensibilisant l'ensemble des sphères et des champs d'intervention sur la prévention en santé et sur l'offre de services existante ;
 - Développer l'axe sport-santé.
- **Renforcer l'accès aux soins, et notamment en santé mentale**
 - Lutter contre le renoncement aux soins et mieux accompagner vers le soin (levée des freins financiers, psychologiques, culturels, liés à la maîtrise de la langue ou du numérique, etc.) ;
 - S'appuyer sur le Conseil Local de Santé, le Conseil Local de Santé Mentale et les dispositifs déjà déployés sur ce champ ;
 - Travailler sur l'offre de soin, en lien avec le Contrat Local de Santé.
- **Veiller à la lisibilité de l'offre et l'accès aux droits en matière de santé**
 - A travers une coordination des acteurs à échelles communale et intercommunale, pour une meilleure connaissance des dispositifs vers lesquels orienter les usagers / patients et un appui sur l'offre portée par les institutions (CPAM, ARS, CAF, CPTS, etc.).

Focus sur le chantier autour de l'accès à l'offre en matière de santé mentale :

Depuis la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, un phénomène de dégradation de l'état de santé mentale est observé en particulier chez les jeunes, les femmes enceintes ou en post-partum et les personnes les plus précaires.

Cette fragilisation des publics en matière de santé mentale, couplée à/au(x) :

- *Manque criant de professionnels de santé (départ progressif des thérapeutes de ville au niveau de la psychiatrie, pénurie globale des spécialistes en santé mentale)*
- *Tensions engendrées par les délais d'attente en CMP (qui se comptent en années sur le territoire)*
- *Fait qu'aucun service social n'intervienne sur ce champ*
- *L'inexistence ou la méconnaissance des structures en capacité de constituer des relais pour prendre en charge les publics*

En fait un sujet urgent et prioritaire pour la CAVP.

Les structures d'accompagnement sont de plus en plus confrontées à ces enjeux, mais sans capacité d'intervention lorsque les personnes concernées souffrent de pathologies lourdes.

Au regard de ces éléments, les acteurs du territoire, en lien avec le Contrat Local de Santé et en articulation avec le Schéma Régional de Santé, devront s'attacher dans les années à venir à :

- *Contribuer au développement de l'offre en matière de santé mentale, pour éviter de n'avoir aucun autre levier dans l'orientation des personnes souffrant de troubles de santé mentale, une fois ces derniers détectés, que l'hospitalisation ou le CMP : développement de dispositifs relais portés par d'autres structures ou associations ; coordination des acteurs du champ de la santé mentale dans le cadre des Conseils locaux de santé mentale ; promotion des dispositifs existants ; etc.*
- *Orienter les publics vers ces accompagnements en santé mentale : former les professionnels au contact du public à la détection des premiers troubles de santé mentale, au repérage des différentes pathologies et aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) ; renforcer les actions de prévention en la matière.*

- **Travailler sur les 1000 premiers jours de l'enfant**

- Travailler autour de la périnatalité et de la mortalité infantile, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

Focus sur le travail autour des 1 000 premiers jours de l'enfant :

Les 1 000 premiers jours est une période cruciale pour répondre aux besoins essentiels de l'enfant et prévenir les inégalités, qui apparaissent dès le plus jeune âge. C'est une période clé pour le développement de l'enfant au niveau de sa santé, de son bien-être et de celui de ses parents.

Le taux de mortalité infantile dans le Val d'Oise est le plus élevé d'Ile-de-France, le diabète gestationnel et la précarité sociale des femmes enceintes (mauvaise insertion dans le parcours de soins, absence de couverture sociale ou de mutuelle, etc.) étant les premières causes de la mortalité infantile dans le département. Le taux de mortalité prématurée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération s'élève à 155,15 décès pour 100 000 habitants¹⁰

¹⁰ Source : CLS, diagnostic réalisé en 2016.

Au regard de l'importance de cet enjeu, le territoire devra s'attacher à renforcer et coordonner, à échelle intercommunale, le travail des acteurs de la santé sur les 1 000 premiers jours de l'enfant, notamment à travers :

- *La mise en réseau des acteurs autour de la périnatalité, en capitalisant notamment sur le partenariat actif entre la CAF et la CPAM (et du Réseau périnatal Val d'Oise en contact avec les collectivités) autour des 1 000 premiers jours ;*
- *L'appui sur les acteurs associatifs financés par l'ARS qui mettent en place des actions pour lutter contre la mortalité infantile afin de mutualiser, transposer ou déployer ces dernières sur les quartiers : actions de promotion de la santé auprès des futurs et jeunes parents, prévention (besoins et rythmes pour le développement du jeune enfant, prévention du syndrome du bébé secoué, prévention autour des accidents domestiques, prévention autour de la vaccination, etc.)*
- *La valorisation de l'offre de services existante (entretiens individuels après la déclaration d'un enfant par la CAF, relais petite enfance des municipalités, points conseils petite enfance et réunions d'information CPAM/communes à Ermont, Franconville-la-Garenne, Sannois, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, dans les Maisons de quartier ou les mairies)*

- **Travailler autour des enjeux de précarité alimentaire**

- Via un diagnostic des difficultés en la matière, en appui aux associations, pour identifier des leviers d'actions répondant concrètement aux besoins identifiés dans le champ de la précarité alimentaire.

Focus sur le travail autour des enjeux de précarité alimentaire :

En matière de précarité alimentaire, les habitants des communes de la Communauté d'agglomération sont caractérisés comme des publics « très fragiles » (situation dégradée des indicateurs relatifs aux publics à risque de précarité alimentaire, à la grande précarité et à la santé publique) et « fragiles » (indicateurs de publics potentiellement à risque et de grande précarité relativement dégradés), selon le Diagnostic de la Précarité alimentaire en Île-de-France porté par l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa). Par ailleurs, certaines communes font également partie des communes les moins bien dotées de la région en matière d'offre d'aide alimentaire.

Compte-tenu de l'importance de cet enjeu et des difficultés à identifier les problématiques rencontrées en la matière par les habitants des quartiers, la réalisation d'un diagnostic afin de caractériser les enjeux concrets de précarité alimentaire à l'échelle du quartier sur le territoire serait pertinent.

Ce diagnostic s'attacherait à caractériser la précarité alimentaire, à l'échelle du quartier, au niveau du besoin (quel est le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire, qui sont ces personnes, quelle est la nature des difficultés d'accès à l'alimentation, etc.) mais également de l'offre (offre d'aide alimentaire disponible sur le quartier ou à proximité de celui-ci). Il pourrait être réalisé sur la base de l'étude susmentionnée, et en partenariat avec l'ARS et la CAF, ainsi que sur la base de retours qualitatifs recueillis par les acteurs concernés (associations d'aide alimentaire, épiceries sociales et solidaires, agents des CCAS, du Service Social Départemental, habitants, etc.).

Une fois l'état des lieux concrets des besoins en matière de précarité alimentaire et de l'offre existante en la matière sur le territoire, les acteurs concernés pourront arbitrer sur l'intérêt ou non d'élaborer un plan d'actions spécifique en matière de lutte contre la précarité alimentaire et de le déployer sur certains quartiers où les besoins sont les plus importants. Le cas échéant, cette démarche sera coordonnée par la Communauté d'Agglomération.

Cadre local d'intervention

	ACTIONS & DISPOSITIFS A MAINTENIR	ACTIONS A DEVELOPPER, ESSAIMER
DROIT COMMUN	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers de prévention et de sensibilisation sur les questions de santé et de santé mentale Des permanences de psychologues au CCAS et dans les MDH (Taverny) Des actions variées de dépistages contre le cancer Actions de prévention avec le Bus AVC et la Maison du diabète (Ermont) Des actions pilotées par l'ARS Des actions pilotées par la CPAM Des actions menées dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) Des actions mises en place par le CRCDC (Centre régional de coordination du dépistage des cancers) Des actions portées par les Centres médico-sociaux Des actions de prévention de la Ligue contre le cancer L'action des maisons de santé et pôles médicaux L'action de l'antenne SOS médecins (Taverny) Les documents stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> Schéma Régional de Santé Contrat Local de Santé (CLS) Le dispositif « MonPsy » 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place en milieu scolaire d'ateliers de sensibilisation aux risques et aux enjeux de santé publique associés à la consommation de drogue Développement d'actions autour de la levée des freins à l'accès aux soins (difficultés financières, maîtrise de la langue ou des outils numériques) Renforcement des dispositifs relais (portés par des opérateurs ou associations autres que les CMP) d'accompagnement en santé mentale pour la prise en charge plus rapide des publics concernés Expérimentation de la mise en place d'une coopérative d'acteurs autour de la périnatalité Programmes autour de l'alimentation et du « faire soi-même », actions type « gaspiller moins », « manger mieux », « dépenser moins » sur le champ de l'alimentation, portées par les communes et acteurs (CAF) – <i>axe qui sera développé par le CLS</i>
POLITIQUE DE LA VILLE	<ul style="list-style-type: none"> Des projets en sport et santé avec les jeunes du quartier (Franconville-la-Garenne) - <i>axe qui sera développé par l'ARS à travers le CLS</i> Des ateliers sophrologie (QPV Les Naquettes à Herblay-sur-Seine) Des permanences de mutuelles santé (QPV Les Naquettes à Herblay-sur-Seine) 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositifs de sensibilisation des éducateurs au renforcement des compétences psychosociales associées aux addictions, et à la gestion des situations de crise Mise en place de temps d'échange et de sensibilisation des 11-15 ans sur la consommation de drogue en lien avec les clubs de prévention spécialisée du territoire Réservation de créneaux d'activités culturelles et sportives proposées par les municipalités aux jeunes résidant en QPV identifiés par les clubs de prévention spécialisée Permanences de mutuelles santé sur tous les QPV

Pratiques inspirantes portées par les communes

Les fiches projet du présent Contrat de Ville s'appuient sur des projets locaux. Certaines actions existantes, portées par les communes et acteurs du territoire, constituent des pratiques inspirantes et sont à valoriser dans la mise en œuvre des fiches projet de cette thématique, notamment :

- L'installation d'une antenne du Conseil Local de Santé Mentale à l'hôpital d'Eaubonne
- Les Equipes Mobiles Précarité ARS et le Bus AVC
- Les permanences de mutuelles santé du quartier des Naquettes (Herblay-sur-Seine)
- Les ateliers de sensibilisation, dans les collèges de la commune de Sannois, sur les risques de l'usage du protoxyde d'azote à travers des interventions de la brigade verte, de la police municipale, du centre médico-social, du service jeunesse.
- Actions de lutte contre les addictions à travers la programmation annuelle (Montigny-lès-Cormeilles)
- Actions de sensibilisation et de dépistage des cancers s'inscrivant dans les campagnes nationales, faisant également bénéficier de « mini bilans » de santé gratuits et l'orientation vers des dispositifs de droit commun gratuits (Montigny-lès-Cormeilles)
- Rachat d'un cabinet médical pour favoriser l'installation de nouveaux médecins (Montigny-lès-Cormeilles)

MODALITES EVENTUELLES D'ASSOCIATION DES HABITANTS

- Les témoignages pourront être mobilisés dans le cadre des actions de prévention autour des conduites addictives.
- L'augmentation de l'impact des temps de sensibilisation par les retours d'expérience.
- Globalement, la favorisation des démarches d'aller-vers pour lutter contre le renoncement aux soins, pour le repérage et la captation des publics précaires les plus vulnérables et isolés, en capitalisant sur le renforcement ou le déploiement :
 - Les équipes mobiles ;
 - Les associations, en particulier caritatives ;
 - Des actions d'aller-vers portées par les structures locales (centres sociaux, CCAS, CMP, etc.)

Orientation 3 : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Fiche projet 6		Travailler à la prévention des addictions	
Thématiques		Problématique	
<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Sécurité 		<p>Les enjeux d'addiction aux drogues, au tabac, à l'alcool, ou encore aux écrans, sont particulièrement prégnants chez les jeunes des quartiers prioritaires et ont des conséquences majeures à la fois sur leur santé, leur santé mentale, mais également sur leur parcours scolaire et leur insertion sociale et professionnelle.</p>	
Publics concernés		Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes (pré-adolescents, adolescents) • Publics concernés par les addictions 		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la prévention et la communication sur les enjeux de santé publique en matière de risques liés à la consommation de drogue, d'alcool, de tabac et aux écrans. • Penser le travail de prévention des addictions comme complémentaire aux démarches de lutte contre les trafics de stupéfiants (<i>en lien avec l'orientation 2</i>) car il cible, en amont, les facteurs qui contribuent à la consommation d'une part, et permet de sensibiliser les jeunes pour la limiter ainsi que l'offre d'autre part. 	
Pilotes		Plan d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération • Communes 		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des outils et de temps de sensibilisation auprès des enfants et adolescents et leurs parents pour un public dès 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers interactifs, animés par des professionnels de santé ou des représentants d'associations de lutte contre les addictions (dans les établissements scolaires, en lien avec l'Education nationale, et lors des temps extra-scolaires, dans les centres de jeunesse ou en lien avec les associations de prévention spécialisée) • Favoriser la création de groupes de soutien entre jeunes pour renforcer le dialogue et la solidarité, en mobilisant éventuellement des pairs éducateurs • Déployer des outils de communication innovants (jeux éducatifs, réseaux sociaux, ambassadeurs ou personnalités locales, etc.) • Proposer des activités sportives et culturelles aux jeunes à risques (<i>voir fiche projet n°12</i>). • Orienter les jeunes à risques vers un accompagnement psychosocial lorsqu'une offre de services en la matière est disponible : <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les associations de prévention spécialisée, médiateurs adultes relais ou éducateurs dans l'aller-vers pour informer les jeunes sur les accompagnements disponibles et les accompagner dans leur accès • Former les éducateurs et professionnels accompagnant au repérage des signaux d'alerte et à la gestion des situations de crises liées aux addictions 	
Acteurs		Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Accueils loisirs • Antennes jeunesse • ARS • Associations • Bailleurs sociaux • Centres et maisons de santé • Centres sociaux • CLSM (en CLS) • Conseil départemental • CPAM • Educateurs • Education nationale • Missions Locales • Prévention spécialisée 		<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des publics aux enjeux de santé et aux risques associés à la consommation de drogues, d'alcool, de tabac et aux écrans • Renforcement du maillage pour l'accompagnement des publics 	
		Indicateurs de suivi-évaluation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions mises en place sur la prévention des addictions 	

Orientation 3 : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Fiche projet 7		Accompagner les habitants dans leur accès aux soins	
Thématiques		Problématique	
<ul style="list-style-type: none"> Santé 		Des problématiques en matière d'accès aux soins des habitants, liées notamment à des situations de renoncement aux soins :	
Publics concernés		<ul style="list-style-type: none"> 14% des assurés de la CAVP sont sans mutuelle santé en 2023¹¹ 30 000 patients consommant¹² sans médecin traitant¹³ sur la CAVP 8,3% de la population de la CAVP bénéficie de la CSS¹⁴ 	
<ul style="list-style-type: none"> Tous les habitants du quartier 		Enjeux	
		<ul style="list-style-type: none"> Travailler la lutte active contre le renoncement aux soins et l'accompagnement vers le soin comme deux processus complémentaires Améliorer la lisibilité de l'offre de soins 	
Pilotes		Plan d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'Agglomération Communes 		<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur le tissu associatif local pour lever les freins d'accès aux soins : <ul style="list-style-type: none"> Freins financiers : prix, niveau de remboursement, possession d'une mutuelle ou d'une complémentaire santé, etc. Freins d'ordres psychologique et culturel Freins liés à la maîtrise de la langue en intégrant le sujet de la santé dans les ateliers dédiés à la maîtrise de la langue Freins liés à la maîtrise du numérique en renforçant l'accompagnement des personnes les plus en difficulté face au digital : accès à la complémentaire santé solidaire, ouverture des droits, etc. Appuyer les travaux du CLS en matière de renforcement de l'offre de soin (via le Projet Régional de Santé 2023-2028), notamment dans le cadre d'un partenariat plus soutenu avec l'ARS et d'un appui renforcé sur les CPTS Coordination, à l'échelle intercommunale, des acteurs locaux du champ de la santé pour rendre l'ensemble des dispositifs existants davantage lisibles, notamment afin d'orienter les usagers vers les dispositifs de droit commun : CPAM, ARS, CAF, etc. 	
Acteurs		Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ARS CCAS Centres et maisons de santé Centres médico-psychologiques (CMP) Centres médico-sociaux Conseil Départemental CPAM CPTS Région 		<ul style="list-style-type: none"> Meilleur accès aux soins des habitants Soutien à la levée des freins d'accès aux soins, notamment en matière de difficultés financières, maîtrise de la langue et/ou des outils numériques Meilleure visibilité de l'offre en matière de santé 	
		Indicateurs de suivi-évaluation	
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions d'accompagnement et/ou de sensibilisation aux dispositifs d'accès aux soins existants 	

¹¹ Données CPAM, 2023

¹² Signification : patient se rendant chez le médecin mais n'ayant pas de médecin traitant déclaré

¹³ Rezone, 2023

¹⁴ Rezone, 2023

Orientation 4 : Rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge en levant les freins existants

Introduction

Les grands chantiers identifiés par les acteurs comme prioritaires pour les années à venir en matière d'emploi et d'insertion professionnelle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis sont :

- **Mobiliser les entreprises et répondre à leurs besoins**
 - Réaliser un diagnostic des besoins en compétences des entreprises locales pour la mise en adéquation de l'offre de formation disponible ;
 - Développer et soutenir les actions de découverte des métiers et de rencontres entre le monde de l'entreprise et les habitants des QPV (plateaux techniques, journées portes ouvertes, forums, etc.).
- **Lever les freins à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées**
 - Favoriser le partage d'informations entre acteurs notamment au stade du diagnostic ;
 - Créer un COPIL EMPLOI QPV à l'échelle intercommunale qui permette l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs et la co-construction de plans d'action opérationnels à destination des habitants des QPV ;
 - Mettre en place des actions et dispositifs autour des modes de garde et de la maîtrise de la langue française (à évoquer à travers le COPIL EMPLOI QPV notamment) ;
 - Expérimenter la mutualisation des heures d'insertion dans le cadre des clauses sociales, avec un portage au niveau de l'agglomération.
- **Investir la question de l'emploi et des métiers dès le plus jeune âge en lien avec l'éducation, en lien avec l'orientation 5**
 - Recenser et favoriser les actions de rapprochement entre les établissements (collèges et lycées) et les entreprises du territoire ;
 - Travailler en lien avec les partenaires éducatifs et renforcer les partenariats avec l'Éducation nationale notamment ;
 - Mettre en place des ateliers (savoir-être, valorisation des compétences) et des tiers lieux (espaces multi-usages favorisant les échanges entre la communauté pédagogique, les élèves et les acteurs du quartier : foyer, cafétérias, etc.) au sein des établissements.
- **Accompagner les porteurs de projets entrepreneuriaux :**
 - Développer le rayonnement et la visibilité du dispositif Citéslab à destination des entrepreneurs issus des QPV (à évoquer dans le cadre du COPIL EMPLOI QPV notamment).

Cadre local d'intervention

	ACTIONS & DISPOSITIFS A MAINTENIR	ACTIONS A DEVELOPPER, ESSAIMER
DROIT COMMUN	<ul style="list-style-type: none"> • Des chantiers éducatifs jeunes • La création de places en crèches AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) • L'organisation de forums des métiers • La mise en place de projets d'insertion (friperie, ressourcerie éphémère) • Des actions de rapprochement et rencontres entre les entreprises et les personnes en recherche d'emploi • Des actions portées par des associations en matière d'insertion : AGOIE, ESSIVAM, EPIDE, CLE • Des actions portées par le PIJ (Point information Jeunesse) à Montigny-lès-Cormeilles 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du recours aux clauses sociales • Expérimentation de la mutualisation des heures dans le cadre des clauses sociales
POLITIQUE DE LA VILLE	<ul style="list-style-type: none"> • Des permanences des Missions Locales et des associations PIMMS-PANDA • Des actions d'insertion organisées par la prévention spécialisée • Une aide à l'insertion professionnelle par les adultes relais • Dispositif Citéslab et ses permanences sur les QPV • EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) de Margny-lès-Compiègnes accompagne les jeunes dans leur projet professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un COPIL EMPLOI QPV

Pratiques inspirantes portées par les communes

Les fiches projet du présent Contrat de Ville s'appuient sur des projets locaux. Certaines actions existantes, portées par les communes et acteurs du territoire, constituent des pratiques inspirantes et sont à valoriser dans la mise en œuvre des fiches projet de cette thématique, notamment :

- Les actions collectives co-pilotées par le Service Social Départemental et France Travail auprès des demandeurs d'emploi, sur lesquelles les travailleurs sociaux sont investis ;
- Les actions de Développement Social Local sur certaines communes à destination de publics spécifiques, par exemple l'action conjointe mise en place par les travailleurs sociaux d'Herblay-sur-Seine et de la CAF en direction des femmes isolées d'Herblay-sur-Seine et de Montigny-lès-Cormeilles, en matière de bien-être et d'insertion sociale et professionnelle.
- Les temps d'échange portés par les Territoires d'Insertion Vers l'Emploi (TIVE), à Herblay-sur-Seine :
 - Les « rencontres de l'insertion » : des réunions mensuelles thématiques rassemblant les structures qui interviennent dans le cadre du PDI-PTI (Programme départemental

d'insertion – Pacte territorial d'insertion) et permettant un bon partage d'informations (échanges sur l'actualité de l'insertion, rappel des principaux rendez-vous, etc.) et l'approfondissement de sujets spécifiques afin de mettre en place des actions innovantes en matière d'aller-vers et de resserrage du maillage local.

- Les actions de type forums, dédiées à l'interconnaissance, conviant parfois les usagers.
- Les challenges sécurité et promotion des métiers des Jeux Olympiques mis en place par France Travail et le Conseil Départemental (un par trimestre en 2023 et un par mois en 2024), constituent une action autour des métiers en tension et ciblée notamment sur les bénéficiaires du RSA en QPV.
- L'offre de services des agences France Travail du territoire à destination des publics réfugiés, notamment les formations OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) et FLE (Français langue étrangère).
- Le travail réalisé par le service Politique de la Ville de Taverny pour le recensement des offres des clauses sociales et leur diffusion aux partenaires permet la coordination entre France Travail, la Mission Locale, les services de la ville et les SIAE.

MODALITES EVENTUELLES D'ASSOCIATION DES HABITANTS

- Participation de représentants des habitants à certaines réunions du COPIL EMPLOI QPV
- Sensibilisation par les bénéficiaires aux bénéfices de la réalisation de clauses sociales

Orientation 4 : Rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge en levant les freins existants

Fiche projet 8		Créer un COFIL EMPLOI QPV à l'échelle de la Communauté d'Agglomération	
Thématiques investies	• Emploi, insertion socio-professionnelle	Problématique	Face à un écosystème complexe, la coordination entre partenaires est nécessaire pour coconstruire des actions visant à lever les freins périphériques à l'emploi (modes de garde, logement, mobilité, santé mentale, maîtrise de la langue, etc.) des personnes qui en sont le plus éloignées, notamment les jeunes, les femmes et les seniors.
Publics concernés	• 16-25 ans • Femmes • Seniors	Enjeux	Permettre aux acteurs du champ de l'insertion et de l'emploi d'échanger au sein d'un cadre de coopération dédié à l'emploi des habitants des QPV, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.
Pilotes	• Communauté d'Agglomération • France Travail • Missions locales	Plan d'actions	Créer un Comité de Pilotage Emploi dédié aux QPV comme instance stratégique visant la co-construction de solutions adaptées aux réalités du territoire et à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi. Les sujets portés à l'ordre du jour poursuivront plusieurs objectifs :
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Associations porteuses d'actions en matière d'insertion et d'emploi Bailleurs sociaux pour le relai d'informations auprès des habitants Cap Emploi, DDETS, Conseil Départemental, Service Social Départemental Communes, CCAS Education nationale EPIDE Missions locales Opérateurs prescripteurs en charge de l'accompagnement social, professionnel ou socio-professionnel des habitants des QPV Organismes de formation Représentants d'entreprises (chambres consulaires, clubs d'entreprises) Représentants d'habitants SIAE 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs concernés : consolider les partenariats y compris dans le cadre des démarches de permanence et d'aller-vers ; favoriser l'acculturation entre acteurs ; échanger autour de la pratique professionnelle ; travailler le lien éducation-emploi ; etc. Co-concevoir des solutions interacteurs pour la construction de parcours professionnels : échanger autour de l'offre de services existante et sa visibilité ; identifier les maillons manquants de l'offre et les besoins peu ou non couverts en matière d'insertion et d'emploi ; partager les bonnes pratiques ; mutualiser les actions ; etc. Répondre aux besoins identifiés sur le territoire (nécessitant une participation accrue des entreprises au COFIL Emploi QPV) : besoins en matière d'accompagnement des jeunes vers l'emploi ; accès à l'emploi des seniors et des DELD ; besoins en main d'œuvre et tensions de recrutement des entreprises locales, etc. 	
		Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'interconnaissance des offres de services et des acteurs de l'insertion et de l'emploi Co-construction d'actions partenariales, notamment en faveur de la levée des freins à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, et en matière de développement économique Diminution du taux de chômage des jeunes, des femmes et des seniors Réduction du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée
		Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence des réunions du COFIL Emploi QPV, diversité des acteurs participants aux réunions Nombre d'actions coconstruites en comité de pilotage Taux de chômage des jeunes, des femmes, des seniors et évolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée Evolution du taux d'emploi des habitants en QPV

Orientation 4 : Rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge en levant les freins existants

Fiche projet 9		Expérimenter la mutualisation des heures d'insertion dans le cadre des clauses sociales à l'échelle de la Communauté d'Agglomération
Thématiques investies		Problématique
<ul style="list-style-type: none"> • Emploi, insertion socio-professionnelle 		<ul style="list-style-type: none"> • Une fragmentation des opportunités d'emploi liées à la dispersion des heures d'insertion entre différentes entreprises ou projets. • Un manque de synergie entre les acteurs locaux des clauses d'insertion au détriment du développement socio-économique des quartiers. • Une sollicitation trop faible et sur le court terme des ressources humaines que représentent certains habitants des quartiers pour l'application des clauses sociales.
Publics concernés		Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • 18-25 ans • Adultes • Seniors 		<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser les opportunités d'insertion professionnelle au niveau local et construire des parcours d'insertion positifs (et qualifiants dans la durée) pour les bénéficiaires des clauses • Capitaliser sur les bénéfices du déploiement des dispositifs des clauses sociales : développement de compétences, stimulation de l'emploi local et de l'insertion sociale, collaboration entre acteurs locaux, renforcement de la responsabilité sociale des entreprises locales
Pilotes		
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération • Communes 		
Acteurs		Plan d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • Associations locales • Bailleurs sociaux et organismes HLM • Cap Emploi • Centres de formation Ensemble des maîtres d'ouvrage • Communauté d'Agglomération • Communes • France Travail • Missions locales • Représentants des entreprises locales (consulaires, clubs d'entreprises) et GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) • SIAE 		<p>Pilotage, suivi et mise en œuvre à l'échelle de la Communauté d'Agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un outil définissant les modalités de mutualisation : critères d'éligibilité des profils, obligations des partenaires, mécanismes de suivi-évaluation, élaboration d'indicateurs qualitatifs • Collaboration entre les entreprises, les associations, les communes et les organismes de formation pour le partage des heures d'insertion et la répartition des bénéficiaires sur les divers chantiers <p>Modalités d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification et recensement des partenaires locaux concernés pour fournir des postes d'insertion • Actions de communication et de sensibilisation aux clauses sociales • Veille sur l'évolution de la proportion des femmes touchées par les clauses sociales
		Résultats attendus
		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du recours aux clauses sociales sur le territoire Val Paris au bénéfice des habitants des QPV • Création de parcours qualitatifs pour les habitants des QPV bénéficiaires des heures d'insertion
		Indicateurs de suivi-évaluation
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marchés faisant l'objet de clauses sociales sur le territoire • Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales par les habitants des QPV du Val Paris

Orientation 5 : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Introduction

Les grands chantiers identifiés par les acteurs comme prioritaires dans les années à venir en matière d'émancipation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Val Paris sont les suivants :

- **Renforcer les actions autour de l'éducation et du soutien à la parentalité, point central en matière d'émancipation**
 - Soutenir la parentalité
 - Prévenir le mésusage des écrans et des réseaux sociaux : renforcer l'éducation aux médias et prévenir les « fake news », accompagner les parents sur des solutions alternatives autour de l'utilisation des réseaux sociaux
 - Renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants en les accompagnant, et en mettant en place des formations
 - Travailler à la réussite éducative
 - Favoriser le partage de bonnes pratiques et les retours d'expérience entre les acteurs de l'éducation à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.
- **Promouvoir le sport et la culture dans la durée, dans et hors des quartiers, notamment auprès des jeunes et des femmes**
 - Inciter la fréquentation des lieux culturels par les familles ;
 - Communiquer sur l'offre existante et valoriser les dispositifs du territoire (Micro-Folies, cinémas de proximité, conservatoires, lieux culturels, etc.) ;
 - Mettre en place des actions hors les murs.
- **Travailler autour de la laïcité**
 - Développer les Valeurs de la République et ainsi que celles de la laïcité et du vivre ensemble, à travers la promotion et la valorisation du kit national

Cadre local d'intervention

	ACTIONS & DISPOSITIFS A MAINTENIR	ACTIONS A DEVELOPPER, ESSAIMER
DROIT COMMUN	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions portées par les centres sociaux • Des actions organisées dans les lieux culturels et sportifs des communes • Création de Conseils municipaux des jeunes • Des maisons de proximité/maisons communales des solidarités (QPV Les Chênes / Mare des Noues) • Des permanences d'accès aux droits • Des actions portées par les Programmes de réussite éducatives (PRE) • Des actions mises en place dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) • Ateliers « citoyenneté » dans les écoles (Pierrelaye) 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de prévention au sein des établissements scolaires en matière de bien-être et de vivre ensemble • Espaces d'échange autour du soutien à la parentalité en matière d'outillage des parents pour le suivi de la scolarité de leurs enfants
POLITIQUE DE LA VILLE	<ul style="list-style-type: none"> • Bourse au permis pour les jeunes des 9 QPV, organisée par l'Association Aiguillage • Bourse au permis organisée par la ville de Franconville-la-Garenne • Micro-Folies (musée numérique) dont une mobile, au niveau départemental • Projet DEMOS (musique classique) • Bus-spectacle et découverte de pièces de théâtre au théâtre Roger Barat (QPV Les Naquettes) • Des cours de langue et/ou de soutien scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de prévention en matière de bien-être et de vivre ensemble lors de temps extra-scolaires, portés par les acteurs de la prévention spécialisée • Actions de médiation culturelle • Cité éducative

Pratiques inspirantes portées par les communes

Les fiches projet du présent Contrat de Ville s'appuient sur des projets locaux. Certaines actions existantes, portées par les communes et acteurs du territoire, constituent des pratiques inspirantes et sont à valoriser dans la mise en œuvre des fiches projet de cette thématique, notamment :

- Un projet de l'espace Eliane Chouchena à Sannois de mise en lien des différents acteurs qui interviennent autour de l'éducation pour la mise en place d'actions de rencontre de la parentalité (directeurs d'établissements, travailleurs sociaux du Service Social Départemental et du CCAS, etc.)
- Actions d'accès au sport, à la culture et aux loisirs pour les plus démunis et déploiement d'un programme en dehors des communes de Val Parisis (voyages à Paris notamment) dans le cadre d'un accompagnement sur la durée par l'association Culture du Cœur (très active sur le territoire de la CAVP et partenaire lors de nombreuses actions collectives)

- Actions collectives du Service Social Départemental à destination des familles suivies ou des personnes seules isolées
- Projet de territoire sur la scène nationale Points communs « Nous sommes vous » autour de la parole des jeunes
- Déploiement de Micro-Folies sur les communes et mise en place de médiation
- Micro-Folie mobile à disposition des structures de proximité pour faciliter l'accès à la culture

MODALITES EVENTUELLES D'ASSOCIATION DES HABITANTS

Plusieurs outils collaboratifs peuvent être mobilisés pour les sujets liés à l'émancipation, au même titre que ceux associés au cadre de vie (*en lien avec l'orientation 1*) :

- L'installation des « tables rondes citoyennes de quartier », ouvertes à tout public sur des sujets particuliers autour du cadre de vie, considérés comme essentiels par les citoyens (gestion des déchets, espaces publics, etc.)
- Pour les plus jeunes ou les publics à l'aise avec les outils numériques notamment les smartphones : disposer aux endroits stratégiques du quartier (abris bus, place publique, aire de jeux...) des QR codes à flasher, redirigeant vers une enquête en ligne.

Orientation 5 : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Fiche projet 10 Soutenir la parentalité	
Thématiques investies	Problématique
<ul style="list-style-type: none"> • Education • Parentalité • Réussite scolaire 	En matière de soutien à la parentalité, l'un des besoins fortement identifiés est celui de renforcer l'action éducative des parents et en particulier ceux qui rencontrent des difficultés avec leur(s) enfant(s) et/ou adolescent(s).
Publics concernés	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les parents tout au long de leur mission éducative • Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants
Pilotes	Plan d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Communauté d'Agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des espaces d'échange, de soutien et d'accompagnement à destination des parents autour de l'éducation et de la scolarité de leur(s) enfant(s) à l'échelle de la commune ou du quartier et selon l'âge des enfants/adolescents • Traiter les sujets prioritaires selon les besoins observés par les acteurs de terrain Créer des passerelles entre l'Education nationale, les dispositifs éducatifs et les parents pour faciliter leurs relations avec le milieu scolaire
Acteurs	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Associations de soutien à la parentalité • CAF • Centres sociaux • Communes • Education nationale • France Services • Parents • Prévention spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des temps d'échanges à destination des parents et des acteurs de l'éducation autour de la scolarité • Meilleure connaissance des outils du milieu scolaire par les parents • Meilleure représentation des parents dans les institutions scolaires • Meilleure participation des familles dans le cadre éducatif
	Indicateurs de suivi-évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espaces d'échange organisés et de parents ayant participé

Orientation 5 : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Fiche projet 11 Renforcer la réussite éducative	
Thématiques investies	Problématique
<ul style="list-style-type: none"> • Education • Réussite éducative 	De nombreux jeunes connaissent des difficultés dans le cadre scolaire qui engendrent des situations de fragilité et parfois des formes de décrochage scolaire. Il est alors nécessaire de renforcer l'accompagnement de ces jeunes et de leur famille pour favoriser leur réussite éducative.
Publics concernés	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Enfants et adolescents scolarisés • Parents d'enfants et adolescents scolarisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les parents dont les enfants connaissent des difficultés scolaires (<i>en lien avec la fiche projet n°10</i>) • Renforcer le suivi et l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de difficulté et/ou d'exclusion scolaire • Lutter contre le décrochage scolaire • Renforcer l'accès aux dispositifs et équipements de loisirs éducatifs favorisant la réussite scolaire des enfants et adolescents
Pilotes	Plan d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Education nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre les acteurs en réseau, favoriser le partage d'informations, définir des parcours éducatifs pour accueillir les exclus scolaires (pour leur proposer des actions éducatives, citoyennes et pédagogiques) • S'appuyer sur les dispositifs existants sur le territoire en matière de réussite éducative (PRE, CLAS, etc.) et les renforcer et en développer lorsqu'il n'en existe pas encore
Acteurs	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Associations • CAF • CCAS • Education nationale • Médiation sociale • Missions Locales • Parents • Prévention spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre d'enfants et adolescents en décrochage scolaire ou en situation de mal-être scolaire (phobie scolaire, peur des évaluations, harcèlement) • Lutte contre la répétition des exclusions scolaires
	Indicateurs de suivi-évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositifs mis en place (CLAS, PRE, etc.) • Nombre de jeunes exclus scolaires accompagnés

Orientation 5 : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Fiche projet 12		Valoriser l'offre culturelle et sportive existante	
Thématiques investies		Problématique	
<ul style="list-style-type: none"> • Culture • Sport 		<p>La culture et le sport sont des leviers d'émancipation aux côtés de l'éducation. Toutefois, les habitants des quartiers n'y ont pas toujours accès ou ne s'autorisent pas à y accéder. Il est alors nécessaire de faire connaître toutes les possibilités à leur portée pour élargir leurs horizons en découvrant de nouvelles activités sportives et/ou culturelles.</p>	
Publics concernés		Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les habitants du quartier, en particulier les jeunes et les femmes 		<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'offre culturelle et sportive existante auprès des enfants, des adolescents, des adultes et des familles. • Renforcer l'offre culturelle et sportive sur le territoire et développer de nouveaux dispositifs (médiation culturelle, conditions tarifaires avantageuses, etc.) vers les publics qui en sont éloignés 	
Pilotes		Plan d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération • Communes 		<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur l'offre culturelle et sportive via : <ul style="list-style-type: none"> • Des structures : médiathèques/ludothèques, conservatoires/écoles de musique et de danse, théâtres, centres socio-culturels, piscine, stades, clubs de sport, etc. • Des dispositifs : Micro-Folies (dont une mobile), bus spectacle, Terrasses d'été, etc. • Améliorer l'offre d'activités culturelles et sportives à destination des jeunes et en favorisant la mixité sociale par le renforcement d'actions hors-les-murs et le développement de dispositifs itinérants 	
Acteurs		Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> • Centres socio-culturels • Conseil Départemental • DRAC (appels à projets) • Médiation sociale Préfecture (Micro-Folies mobile, etc.) • Prévention spécialisée • Structures / associations culturelles et sportives en proximité des quartiers 		<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès à la culture et au sport pour les habitants des QPV • Organisation d'actions d'aller-vers culturelles et sportives à destination des habitants et des adolescents en particulier 	
		Indicateurs de suivi-évaluation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'action mises en place (Micro-Folies, bus spectacle, Terrasses d'été, etc.) • Nombre d'inscriptions d'habitants de QPV aux médiathèques, conservatoires, clubs sportifs, etc. 	

Orientation 5 : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

Fiche projet 13		Développer et renforcer l'accès aux droits	
Thématiques investies		Problématique	
<ul style="list-style-type: none"> Accès aux droits 		L'accès aux droits est un enjeu majeur dans les quartiers où le taux de non-recours est relativement élevé ¹⁵ . L'accès aux droits regroupe notamment l'accès aux droits sociaux, à l'éducation, à la formation et à la prévention (<i>l'accès aux soins est traité dans la fiche projet n°7</i>).	
Publics concernés		Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> Tous publics 		<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'aller-vers et la communication auprès des habitants pour lutter contre le non-recours Lutter contre les freins à l'accès aux droits des habitants (difficultés numériques, de mobilité, etc.) 	
Pilotes		Plan d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> Communauté d'Agglomération Communes 		<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la mise en place de permanences ou d'espaces d'accès aux droits dans les quartiers ou à proximité Informers les acteurs (associations, adulte-relais, bénévoles, etc.) sur les structures d'accès aux droits pour qu'ils agissent comme des relais auprès des habitants Renforcer la communication auprès des habitants sur les dispositifs de droit commun et sur leurs droits, ainsi que sur les lieux de permanences d'accès aux droits les plus proches (via des flyers, des affiches dans les résidences, lors d'ateliers, de réunions participatives, réseaux sociaux, etc.) Renforcer la mise en place d'ateliers numériques dans les quartiers dans le cadre d'un usage administratif 	
Acteurs		Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ARS Associations et structures de proximité CAF Communes et adultes relais Conseil Départemental Conseillers sociaux des bailleurs CPAM Etat (Maison France Services) France Travail Maisons du Droit et de la Justice Missions locales Services sociaux 		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la fréquentation des espaces et permanences d'accès aux droits 	
		Indicateurs de suivi-évaluation	
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes habitant les QPV se rendant dans les permanences et lieux d'accès aux droits 	

¹⁵ Publication du bureau d'études Compas, expert des politiques sociales dans les territoires, « La mesure du non-recours aux politiques publiques locales par les habitants des quartiers de la politique de la ville », juin 2023, n°28. *A titre d'exemple, seulement 11% des ménages les plus modestes utilisent la cantine scolaire et l'accueil périscolaire en petite section de maternelle contre 31% des familles les plus aisées.*



Engagements des partenaires

Contrat de Ville
Engagements Quartiers 2030

Agence Régionale de Santé

Les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) font l'objet d'une attention particulière dans la politique de réductions des inégalités sociales et territoriales de santé de l'ARS Ile-de-France, notamment dans le Projet Régional de Santé 3 (PRS3), document stratégique qui définit la politique régionale de santé pour la période 2023-2028. Les sujets relatifs à la santé étant nombreux dans les QPV, le Préfet du Val d'Oise et l'ARS ont priorisé quelques enjeux majeurs qui apparaissent les plus prégnants au regard des conclusions des travaux d'évaluation des Contrats de Ville : la santé mentale, la prévention des principales maladies (notamment par la nutrition) et la périnatalité.

Les leviers d'action pour intégrer la santé dans les nouveaux Contrats de Ville passent par l'articulation entre les Contrats de Ville et les autres dispositifs tels les Contrats Locaux de Santé (CLS) et les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM). Le CLS est un outil de contractualisation visant à produire un projet de santé territorial, signé par l'ARS, la collectivité et d'autres institutions dont les préfetures, qui sont signataires de tous les CLS en Île-de-France. Il fixe un ensemble d'actions et de priorités qui déclinent le projet régional de santé (PRS) au sein des communes ou intercommunalités. Leur prise en compte réciproque est primordiale pour la bonne déclinaison des projets. Le Val d'Oise couvre 5 CLSM intercommunaux et 12 CLS actifs (dont 2 intercommunaux).

De manière opérationnelle, l'ARS s'engage par :

Le renforcement de l'accès à la prévention des habitants des QPV :

❖ En matière de santé mentale :

- Via les CLSM, proposer des actions de formation (Premiers secours en santé mentale) à la détection des situations de souffrances psychiques et mal-être destinées aux acteurs en contact des personnes fragiles (personnes âgées isolées et jeunes de 12 à 25 ans en situation de mal-être) ;
- Poursuivre le soutien en ingénierie aux 5 CLSM du département ainsi que les nouveaux CLSM qui pourraient émerger selon les critères de priorité ;
- Prioriser les financements pour la mise en place de programmes de développement des compétences psychosociales (CPS), en priorité dans les Cités Educatives et les établissements REP et REP+.

❖ En matière de prévention des principales maladies :

- Prioriser le financement d'actions de prévention/promotion de la santé, notamment en lien avec la nutrition et le sport-santé, intervenant en QPV (Programmation en Prévention du Fonds d'Intervention Régional) ;
- Poursuivre le pilotage et le financement des coopératives d'acteurs sur la nutrition en QPV (démarche de santé publique qui promeut la démocratie participative et la coordination des acteurs)
- Prioriser le financement des actions de prévention sport-santé en QPV dans le cadre de l'AMI JOP 2024 ;
- Prioriser le financement d'interventions et actions de lutte contre les addictions en QPV par le Fonds de lutte contre les addictions ;
- Soutenir des initiatives visant à intervenir sur le lien entre certains déterminants sociaux et l'état de santé de la population dans le cadre de l'AMI réduction des inégalités sociales de santé.

❖ En matière de périnatalité :

- Développer des actions d'éducation à la santé pour la promotion de comportements favorables des jeunes parents ;
- Mettre en place des temps d'information et de formation des professionnels autour du parcours de grossesse pour faciliter l'orientation ;
- Soutenir le développement de la coopérative d'acteurs sur la périnatalité en agissant sur la formation des acteurs et le parcours santé des femmes enceintes en situation de vulnérabilité.

❖ Autres engagements spécifiques de l'ARS :

Le renforcement de l'accès aux soins des habitants des QPV :

- Soutenir le développement de nouvelles structures de soins de premiers recours ;
- Soutenir le déploiement des CPTS pour faciliter le recours à tous les dispositifs de santé pour les habitants des QPV ;
- Mobiliser les partenaires de l'ARS pour attirer des professionnels de santé absents du territoire ;
- Soutenir l'installation de professionnels de santé : dispositifs d'aide à la formation, à l'installation, au fonctionnement et à l'investissement pour les médecins généralistes et professions concernées par les zonages d'aide à l'installation, dispositifs visant à favoriser les recrutements dans les établissements de santé et médico-sociaux et les dispositifs d'accompagnement de l'entrée en formation et d'amélioration de l'attractivité des formations sanitaires.

Le déploiement des démarches locales de santé :

- Poursuivre le soutien en ingénierie aux 12 CLS du territoire ainsi que les nouveaux CLS qui pourraient émerger selon les critères de priorité ;
- Soutenir les coordinations locales en santé (CLS, CLSM, ASV) par Promotion Santé IDF dans le cadre du réseau d'appui régional. L'ARS co-finance également le Pôle Ressources Ville et développement à cette fin.

En matière d'urbanisme favorable à la santé (UFS) :

- Soutenir la prise en compte de la santé dans les démarches d'aménagement via le centre de ressources Ekopolis qui peut appuyer les aménageurs et collectivités. L'ARS-IDF contribue en expertise au projet Quartier Résilient mené avec l'ANRU et la commune de Garges-lès-Gonesse.
- Assurer une veille et un accompagnement le cas échéant des collectivités dans les projets de jardins familiaux ou de reconquêtes de plaines et d'anciennes friches potentiellement polluées.

En matière d'habitat et d'environnement intérieur :

- Poursuivre le renforcement des outils de repérage et de signalements des situations, en lien avec l'ensemble des partenaires.
- Dans un contexte d'évolution majeure du cadre réglementaire national et local en matière de LHI, accompagner les collectivités (services techniques et élus), les intervenants à domicile (assistants sociaux, police, pompiers, ...) et les services de l'Etat (dont corps préfectoral) est un point majeur pour la prévention et l'amélioration de la santé et de l'environnement de la population.
- Poursuivre le déploiement des moyens coercitifs à l'encontre des propriétaires et bailleurs les plus indécents (marchands de sommeil) tels que les astreintes administratives ou un partenariat opérationnel avec le Parquet.

En matière d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie :

- Soutenir la programmation et le développement de l'offre médico-sociale dans le cadre d'appel à projets ou en gré à gré notamment dans le cadre du Plan Inclus'IF :
 - Déploiement de places en structures (MAS, FAM, IME) ;
 - Déploiement de projets dans le cadre de l'école inclusive.
- Soutenir de nouvelles places de services de soins infirmiers à domicile dans le Val d'Oise dans la mesure des besoins identifiés pour une utilisation rationalisée des deniers publics ;
- Soutenir la mission de centres de ressources territoriaux (CRT) qui consiste à maintenir à domicile des personnes âgées par un accompagnement renforcé, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus adapté.

Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de Ville Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

BPI France¹⁶

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance accompagne les entreprises de toutes tailles, TPE, PME, Entreprises de Taille Intermédiaire, Grandes Entreprises, lorsque celles-ci représentent une dimension stratégique pour l'économie nationale, les territoires ou l'emploi. Bpifrance est particulièrement attachée à l'accompagnement et au financement d'entreprises portant un programme d'innovation, ou de développement à l'international. Bpifrance, banque du climat, a développé un plan visant à accélérer la transition écologique et environnementale des entreprises.

En matière de création d'entreprises et d'entrepreneuriat, Bpifrance a développé un site Bpifrance-creation.fr qui vise à informer et orienter les porteurs de projets et les créateurs vers les réseaux d'accompagnement et de financement à la création d'entreprises, regroupés au sein d'un collectif Cap Crea, regroupant 26 réseaux, plus de 5 000 salariés, 55 000 bénévoles sur 3 000 implantations en France Métropolitaine et Outremer. Bpifrance a développé des outils financiers, Prêt d'Honneur Création Reprise et Prêt d'Honneur Solidaire et a mis en place des actions de mobilisation pour l'entrepreneuriat des femmes et la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat en lien avec les associations du collectif Cap Crea.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030, d'un montant de 456 M€ se décompose en 3 axes :

- détecter, informer et orienter visant à sensibiliser 500 000 personnes
- accompagner et financer avec la création de 100 000 entreprises
- accélérer 10 000 porteurs de projet

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

❖ Détection, information et orientation

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.

¹⁶ Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.

Financement

- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.

Accélération

- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Caisse d'Allocations Familiales 95

❖ Les engagements généraux de la CAF

La CAF garantit son engagement et sa participation active aux Contrats de Villes et ce en cohérence avec les axes de travail du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) et les actions inscrites dans les Conventions territoriales Globales (CTG) des collectivités territoriales.

La CAF conduira dans le cadre des nouveaux Contrats de Ville quartiers 2030 aux côtés de l'État, des collectivités et de l'ensemble des partenaires une volonté de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services, de soutien aux familles, et de renforcement des liens de proximité au travers d'un accompagnement aux projets et de différents bonus financiers afin de soutenir les actions entreprises au sein des Quartiers Prioritaires des Villes. La géographie de ces quartiers sera prise en compte dans la priorisation des projets par la CAF.

La CAF joue, d'une part, un rôle actif de rééquilibrage dans les quartiers les plus précaires, à travers les prestations qu'elle verse, les services d'accès aux droits qu'elle organise (accueils de proximité, accompagnement de travail social à partir de fragilités familiales comme la séparation, la monoparentalité, le décès, les violences conjugales notamment), et d'autre part, mobilise un soutien aux équipements sociaux d'un point de vue ingénierie d'aide aux projets et financements des partenaires.

❖ Les engagements spécifiques de la CAF

La CAF fera des Quartiers Prioritaires des Villes un enjeu de priorisation des projets. Les dispositifs de droits communs des CAF seront applicables et pour porter ce rééquilibrage territorial, la CAF pourra mettre en place des majorations financières.

La CAF sera particulièrement investie en matière de petite enfance (notamment crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (Avip), soutien aux gardes éphémères ou solutions d'accueil temporaire), enfance et jeunesse, parentalité, cadre de vie, animation de la vie sociale, mais aussi accès aux droits, offre d'accompagnement social à partir des dispositifs de droit commun et à partir de plusieurs dispositifs spécifiques qui permettront une majoration des engagements financiers des CAF dans les Quartiers Politiques de la Ville notamment pour :

- Les aides à l'investissement en matière de petite enfance,
- Les bonus territoires CTG (Convention territoriale globale) pour les EAJE PSU (établissements d'accueil du jeune enfant prestation de service unique),
- Le fonds public et territoire de soutien sur mesure de renfort pour le fonctionnement ou les investissements des services aux familles (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale),
- Le développement de l'animation de la vie sociale dans les quartiers non encore couverts par un centre social ou un espace de vie sociale.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise

Le renforcement du partenariat avec les acteurs locaux est indispensable pour mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé. Forte de cette conviction, la CPAM du Val-d'Oise s'engage auprès de ses publics en situation de vulnérabilité.

Favoriser l'accès à la santé est au cœur des missions de l'Assurance Maladie :

- Accompagner les personnes les plus vulnérables dans leurs démarches et lutter contre le renoncement aux soins via la mission d'accompagnement en santé,
- Réduire les restes à charge avec le 100% santé pour les soins dentaires, d'optique et les aides auditives
- Développer nos actions de prévention auprès de publics fragiles (éducation à la santé, vaccination, dépistages, etc.)
- Mettre en place des actions « aller vers » avec une approche populationnelle au regard des diagnostics territoriaux

Ces actions s'appuient sur le financement d'actions locales dans le cadre d'appels à projets, ainsi que sur un soutien apporté aux acteurs de santé, notamment aux structures d'exercice coordonné : centres de santé, maisons de santé pluri professionnelles, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Agir ensemble, protéger chacun est plus que jamais notre ambition illustrant notre engagement et notre mobilisation auprès des val d'oisiens.

Conseil Départemental

❖ Enfance, jeunesse, santé et famille

Emploi et insertion professionnelle

- **Accès à l'emploi des jeunes** : Dispositif Val d'Oise Tremplin avec pour objectif de favoriser l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes dans une logique d'égalité des chances, notamment en levant leurs freins d'accès à l'emploi
- **Accompagnement des BRSA** : Actions du Programme départemental d'insertion vers l'emploi accessible aux BRSA des QPV (13 cahiers des charges), travail collaboratif avec France Travail - Forums vers l'emploi et la formation - Accompagnement Global (Convention RSA avec les CCAS, la CAF)
- **Aide à la création d'entreprise** : Financement de structures spécifiques à la création d'entreprises
- **Découverte des métiers** : Forums Emploi avec France Travail et les partenaires locaux (dont groupements d'entreprises)

Sport, santé

- **Développement de l'accès aux soins** : Développer les consultations de dépistage des IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et renforcer le nombre de vaccinations ; développer l'interconnaissance en allant à la rencontre des CPTS ; augmenter l'attractivité des métiers de la PMI. Actions 2P3A portées par la CFPPA /CNAV sur les résidences sociales pour un montant de 126 555 € : actions de prévention santé pour les travailleurs migrants retraités
- **Santé mentale** : Psychologues intervenant auprès des familles ayant des enfants de moins de 6 ans, dépistage des troubles neuro-développementaux des enfants suivis en PMI ; renforcer les partenariats avec des acteurs locaux du champ de la santé mentale/orientations
- **Dépistages** : Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) : prévention/promotion de la santé/santé sexuelle, centres de santé sexuelle : dépistage des maladies sexuellement transmissibles ; actions de dépistage MUFIF centres de santé et résidences sociales pour un montant de 43 350 €.
- **Nutrition, alimentation** : Accompagnement par une diététicienne dans le cadre du suivi de grossesse et notamment en cas de diabète gestationnel ; action collective de lutte contre la dénutrition des séniors pour un montant de 65 900 €
- **Prévention des addictions** : Projet de consultations tabacologie pour les usagers du CLAT (Centres de Lutte Antituberculeuse) ; travail en cours autour du lien entre la PMI et les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)
- **Petite enfance** : Renforcement du nombre de places d'accueil en Etablissement Accueillant des Jeunes Enfants (EAJE) et chez les assistants maternels ; renforcement du contrôle et de l'accompagnement des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) et des assistants maternels ; bilans de santé en école maternelle ; bilans orthophoniques et orthoptistes ; augmentation des consultations de puéricultrices
- **Périnatalité** : Centres de PMI : suivis des grossesses ; réalisation d'entretiens prénataux précoces ; conseils diététiques ; soutien à la parentalité ; conseil en lactation : visite à domicile de puéricultrices ; consultations médicales et de puéricultures pour les nourrissons ; dispositif TGV TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale) en faveur des femmes enceintes vulnérables.

❖ Personnes âgées

Sécurité et cadre de vie

- **Désenclavement et développement des mobilités** : Soutien au transport pour les séniors
- **Logements** : 5 projets d'habitat inclusif conventionnés au titre de l'Aide à la Vie Partagée

Education et culture et citoyenneté

- **Inclusion numérique** : 2 actions collectives d'insertion au numérique pour les séniors

Sport, santé

- **Développement de l'accès aux soins** : Actions 2P3A portées par la CFPPA /CNAV sur les résidences sociales ; actions de prévention santé pour les travailleurs migrants retraités
- **Dépistages** : Actions de dépistage MUFIF, centres de santé et résidences sociales
- **Nutrition, alimentation** : 2 actions collective de lutte contre la dénutrition des séniors.

❖ Personnes en situation de handicap

Sécurité et cadre de vie

- **Logements** : Promouvoir l'aide à la vie partagée et les modalités d'accès à des habitats inclusifs
- Construire et formaliser une procédure partagée pour l'adaptation de son logement

Education et culture et citoyenneté

- **Accès à la culture** : Permettre la mise en place d'un projet culturel dans les établissements avec la participation des personnes handicapées ; élaborer une feuille de route « sport, culture et loisirs » spécifique autour de la sensibilisation du milieu ordinaire et de la mise en réseau des acteurs
- **Soutien à la parentalité** : Soutenir la parentalité en contexte de handicap,
- **Accès aux droits** : Améliorer la lisibilité de l'offre sur les dispositifs à destination des personnes en situation de handicap ; développer la démarche "d'aller vers" auprès des personnes en situation de handicap et des aidants

Emploi et insertion professionnelle

- **Accès à l'emploi des jeunes** : Développer les actions favorisant l'insertion professionnelle des jeunes adultes en situation de handicap

Sport, santé

- **Développement de l'accès aux soins** : Favoriser l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap

❖ Sécurité et valeurs républicaines

Sécurité et cadre de vie

- **Prévention de la délinquance et réduction des incivilités** : Participation aux diverses instances partenariales locales (conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance, cellules de veille, groupes de travail thématiques) afin d'élaborer des actions communes et coconstruites visant à prévenir la délinquance et les incivilités
- Soutien au titre de la prévention de la récidive en faveur d'associations spécialisées et de communes proposant de l'accueil de personnes condamnées à des travaux d'intérêt généraux
- Mise en place du centre départemental de supervision permettant le raccordement des flux vidéo des sites départementaux, des collèges ainsi que des villes et des intercommunalités qui le souhaitent afin d'assurer un meilleur maillage du territoire et une offre de services économique aux

collectivités territoriales du territoire. En 2024, les 77 collèges restants seront équipés en vidéoprotection en 2024 ainsi que les 56 sites départementaux restants.

- Mise en place d'un plan départemental de lutte prévention et de lutte contre les dépôts sauvages avec différentes actions visant à :
 - Renforcer le partenariat avec les acteurs concernés afin d'améliorer la coordination
 - Développer la mise à disposition d'outils opérationnels pour améliorer la connaissance et le traitement des dépôts sauvages
 - Soutenir des opérations de sensibilisation à la prévention et la gestion des dépôts de déchets
 - Développer l'offre de collecte des déchetteries publiques pour les professionnels
- **Prévention spécialisée** : Maintien des moyens alloués à la prévention spécialisée sur la période 2023-2026 à savoir : 32 postes éducatifs (hors postes d'éducateurs apprentis) et co-financement des actions de prévention spécialisée menées auprès des jeunes de 11 à 18 ans en priorité, dans une logique de repérage précoce du décrochage social et de la délinquance.
- **Propreté et embellissement** : Mise en place d'un plan départemental de lutte de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages avec différentes actions

Education et culture et citoyenneté

Dans le cadre de sa politique de prévention spécialisée, le Département soutiendra les actions des équipes de prévention spécialisée visant :

- La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire (ateliers de prévention menés dans les collèges et hors les murs, participation aux instances de prévention du décrochage scolaire des établissements scolaires, les EPS des PRE, séjour de remobilisation scolaire, ...)
 - La prévention des conduites à risque et notamment sur les réseaux sociaux (ateliers de sensibilisation sur l'usage du numérique, action de prévention des addictions, séjour de rupture, ...)
 - La promotion sociale des jeunes des quartiers par le biais d'actions visant l'ouverture des jeunes sur le monde, la société et la citoyenneté (chantier éducatif à vocation solidaire, séjours culturels et sportifs, actions de découverte d'un autre environnement, ...)
 - La lutte contre les discriminations (actions de prévention des violences et visant l'égalité femme-homme)
- **Laïcité** : Mise en place d'une action éducative de théâtre-forum sur les valeurs de la République et la laïcité en lien avec les compagnies "comédiens associés" et "théâtre du chaos" en direction de l'ensemble des collèges publics du Val d'Oise
 - **Accès aux droits et aide aux victimes** : Impulsion d'une politique volontariste en matière d'aide aux victimes et d'accès au droit, en particulier en faveur des victimes de violences intrafamiliales via le financement de dispositifs et associations spécialisés en la matière ; cofinancement de 6 postes d'intervenants sociaux en commissariat et de 3 postes d'intervenants sociaux en gendarmerie, parmi lesquels 4 postes financés par des communautés d'agglomération, dont le cofinancement du poste de travailleur social au commissariat d'Ermont
 - **Lutte contre les discriminations** : mise en œuvre de la stratégie départementale égalité femmes-hommes 2020-2023 comportant 5 grandes orientations :
 - Agir pour une éducation à l'égalité filles-garçons ;
 - Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
 - Améliorer l'insertion sociale et professionnelle des femmes ;
 - S'engager pour la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle dans la politique RH du Département ;
 - Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'engagement du Département en faveur de l'égalité femmes-hommes.

- Evaluation en 2024 de la stratégie égalité femmes-hommes arrivée à son terme en 2023 et adoption d'une nouvelle stratégie départementale pour la période 2025-2028

❖ Sports

Education et culture et citoyenneté

- **Réussites éducatives et lutte contre le décrochage scolaire** : Intervention de sportifs de haut niveau dans les collèges

Sport, santé

- **Développement des actions et équipements sportifs** : Soutien financier à l'investissement ; soutien financier à l'organisation de manifestations sportives ; aide à l'acquisition de matériel sportif pour le développement de la pratique

❖ Transition écologique

Animation territoriale

- Prévention des pratiques illégales de gestion des déchets et soutien au déploiement de déchetteries publics accueillant les déchets des professionnels
- Condition de déploiement des énergies renouvelables et de récupération
- Soutien des initiatives locales de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès du grand public mais surtout des élèves des établissements scolaire du second degré sur les thématiques de préservation des milieux, de gestion des déchets et des ressources, d'alimentation durable et d'aménagement du territoire

Soutien aux projets de territoire

- Aide à l'investissement dans le cadre de Val d'Oise territoire sur les projets de gestion des pratiques illégales de gestion des déchets, d'assainissement, d'eau potable, de préservation des milieux naturels, d'adaptation au changement climatique et de maîtrise de la consommation d'énergie

❖ Vie sociale

Emploi et insertion professionnelle

Dans le cadre de sa politique de prévention spécialisée, le Département soutiendra les actions d'accroche et de remobilisation des publics de 16-25 ans décrocheurs ou en rupture avec les institutions vers un parcours d'insertion

- **Accompagnement des BRSA** : Actions du Programme départemental d'insertion vers l'emploi accessible aux BRSA des QPV (13 cahiers des charges)
- Travail collaboratif avec France Travail
- Forums vers l'emploi et la formation
- Accompagnement Global : Convention RSA avec les CCAS, la CAF
- **Aide à la création d'entreprises** : Financement de structures spécifiques à la création d'entreprises,
- **Découverte des métiers** : Forums Emploi avec France Travail et les partenaires locaux dont les groupements d'entreprises ; actions éducatives (« job-dating » dans les collèges)

❖ Aménagement du territoire

Fonds Val d'Oise Territoires

Aides à l'investissement des collectivités sur 10 thématiques.

Education Nationale

Une part conséquente des élèves du Val d'Oise résident et/ou sont scolarisés dans les 42 Quartiers Prioritaires de la ville du département (21 % des collégiens résident en QPV). Le département compte par ailleurs 7 réseaux d'éducation prioritaire renforcée et 28 réseaux d'éducation prioritaire. Depuis 2019, 6 cités éducatives ont vu le jour afin de renforcer l'accès à l'éducation et à la culture dans les territoires relevant de la Politique de la Ville. Le ministère de l'Éducation nationale souhaite à terme généraliser la labellisation des cités éducatives et lance cette année un appel à manifestation d'intérêt pour impulser de nouvelles créations dans les communes disposant d'au moins un QPV. La cité éducative est en effet ainsi un des leviers majeurs pour l'axe 5 des nouveaux Contrats de Ville consacrés à l'amélioration des services publics et son volet éducation.

De manière opérationnelle, la DSDEN s'engage à renforcer l'offre pédagogique et éducative dans les Quartiers Prioritaires de la Ville :

1. En participant au pilotage des cités éducatives existantes et à la construction des cités éducatives à venir
 - 6 cités labellisées : Cergy, Argenteuil, Goussainville, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Sarcelles
 - Nomination par l'IA-DASEN des chefs de file des futures cités éducatives issues de l'AMI lancé du 26 mars 2024 par le MENJ et le secrétariat d'État chargé de la citoyenneté et de la ville
2. En développant les dispositifs et les projets suivants au bénéfice des élèves des écoles et établissements des cités éducatives
 - Les Cordées de la réussite avec pour cible 100 % des collèges REP + et 60 % des collèges REP
 - L'école ouverte aux parents pour la réussite éducative (OEPRE)
 - Tout projet centré sur les valeurs de la République, la citoyenneté et l'engagement, en lien avec les grandes orientations de l'éducation nationale (éco-citoyenneté, lutte contre le harcèlement, égalité filles-garçons, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, service civique, SNU...)
 - Tout projet d'éducation artistique et culturelle afin de favoriser le 100% EAC dans les écoles et les établissements
 - Tout projet articulé au parcours santé des élèves dans le cadre de la démarche Ecole promotrice de santé (santé mentale, développement des compétences psycho-sociales, éducation à la vaccination, prévention des pratiques addictives, éducation à la sexualité...)
 - Tout projet consolidant le parcours avenir de l'élève et l'insertion professionnelle
 - Tout projet fortement articulé avec l'apprentissage des savoirs fondamentaux dans l'objectif d'améliorer la performance scolaire des établissements du Val d'Oise
3. En contribuant à une meilleure articulation de la programmation des cités avec les projets déjà conduits par l'EN en partenariat avec l'ARS, le CD et la CAF notamment

4. En généralisant le dispositif 8h-18h dans les collèges de l'éducation prioritaire et en développant les dispositifs suivants de continuité pédagogique et éducative
 - L'aide aux devoirs avec devoirs faits et une priorité sur les mathématiques pour les élèves de 3^{ème}
 - La lutte contre la pauvreté et l'éducation à l'hygiène alimentaire avec les petits déjeuners à l'école et au collège
 - L'ouverture culturelle, et notamment le développement des activités théâtrales afin de développer les compétences oratoires des élèves
 - Le dispositif deux heures de sport en plus au collège à destination des élèves les plus éloignés des activités physiques et sportives, notamment parmi les filles et les élèves en situation de handicap
 - Des projets en lien avec la santé dans le cadre de la démarche l'Ecole promotrice de santé
 - Des projets en lien avec la citoyenneté

5. En poursuivant le déploiement les stages de réussite, le dispositif Ecole ouverte et les vacances apprenantes dans les écoles et les établissements de l'EP et des QPV

France Travail Val d'Oise

Dans le cadre de l'action en direction des demandeurs d'emploi qui résident en QPV, France Travail Val d'Oise poursuit sa mobilisation et a pour ambition d'amplifier la mobilisation de son offre de service en faveur de ces derniers. Ce renforcement se fera autour de cinq axes :

- Assurer une présence de proximité au sein des QPV
- Assurer la sur-mobilisation de notre offre de service de droit commun pour les QPV
- Renforcer la mise en œuvre des dispositifs spécifiques au profit des résidents des QPV
- Valoriser le partenariat France Travail ainsi que le rapprochement avec les acteurs locaux en faveur des résidents QPV
- Intensifier l'approche « d'aller vers »

En amont de l'exposé des orientations France Travail, nous vous présentons les éléments statistiques concernant les demandeurs d'emploi QPV :

1. Qui sont les demandeurs d'emploi QPV dans le Val d'Oise ?

Au 4^{ème} trimestre 2023, 24,4% de la DEFM ABC résidait en QPV, soit 24 643 demandeurs d'emploi. Seuls 15 963 ont été sans aucune activité sur le trimestre, soit une baisse de 2,1% sur un an (contre - 1,3% toutes populations confondues).

Le motif d'inscription « retour d'inactivité » est plus marqué que pour la population totale (16,4% contre 15% ainsi que le motif « première entrée sur le marché du travail » 7,4% des inscriptions contre 6,9% toutes populations ainsi que le motif « recherche d'un autre emploi » (10,8% des inscriptions contre 9,8% toutes populations).

Leurs principales caractéristiques :

- 53% d'hommes (contre 51% toute population)
- 57% de 26/49 ans (contre 58,8% toute population)
- 16,2% de jeunes (contre 15,7% toute population) et 26,8% de 50 ans et plus (contre 25,5% toute population)
- Une population surreprésentée parmi les jeunes et les seniors
- Une population plus marquée par le chômage de longue et très longue durée = 37,7% ont une durée d'inscription cumulée de 12 mois au cours des 15 derniers mois ou de 24 mois au cours des 27 derniers mois ; (contre 33,3% toute population)
- Une population plutôt moins qualifiée que la population totale inscrite à France Travail : 78,4% ont un niveau bac et infra (contre 66,9% toute population)
- 44,1% n'ont aucune indemnité chômage ou Etat (contre 39,2% toute population)
- 23,5% ont des droits ouverts au RSA (contre 18,2% toute population)
- Ils rechercheraient un emploi plutôt dans les métiers du commerce, de la construction, bâtiment, TP, l'hôtellerie-restauration, tourisme, les services à la personne et le support à l'entreprise.

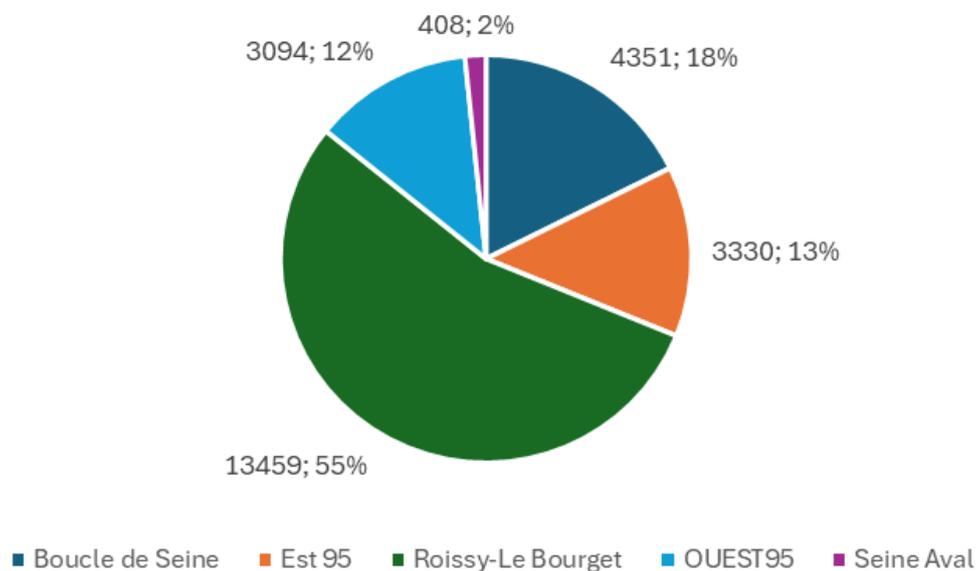
En 2023, en faveur des résidents QPV qui représentent 24,4% dans le Val d'Oise (pour 19% en IDF), France Travail a :

- Réalisé 91 000 entretiens, soit 27% des entretiens réalisés
- Prescrits 24 900 prestations, soit 27% des prestations
- Fait 152 000 mises en contact sur des offres ou avec des entreprises (promotion de profil notamment)

Au final, 17 895 retours à l'emploi de plus d'un mois ont été réalisés en 2023 pour des personnes résidant en QPV, soit 24,3% des retours à l'emploi départementaux.

Où résident-ils ?

Répartition de la DEFM QPV par bassin emploi formation



2. La mobilisation de France Travail s'amplifie

Au regard des directives et de la feuille de route France Travail, l'action de France Travail va s'accroître en 2024 en faveur des demandeurs d'emploi résidant en QPV. L'objectif est de réaliser +25% d'actions en leur direction.

Cela passera notamment par :

a) Assurer une présence de proximité au sein des QPV :

- Organiser des événements et une délivrance de services au sein des QPV ;
 - Favoriser la mobilisation de prestataires de France Travail à proximité des QPV ;
- ✓ Ainsi, dans chaque bassin, chaque mois aura lieu un événement au sein d'un QPV autour du recrutement et de la formation en lien avec nos partenaires en logique Réseau pour l'emploi.

b) *Assurer la sur-mobilisation de notre offre de service de droit commun pour les QPV :*

- Déployer les accompagnements personnalisés dès l'inscription des habitants de QPV suite au diagnostic ;
- Mettre en place un accompagnement intensif à la recherche d'emploi ou à l'élaboration d'un projet professionnel dès que nécessaire au sein de France Travail ou auprès de nos partenaires. Les dispositifs d'accompagnement renforcés tel que le Contrat Engagement Jeunes, l'Accompagnement Intensif jeunes, l'accompagnement vers les opportunités d'emploi (MET) l'accompagnement global ou le suivi spécifique Cap emploi seront particulièrement mobilisés au bénéfice des habitants des QPV ;
 - ✓ Objectif = dans chaque accompagnement intensif la part des DE QPV doit croître par rapport à 2023
 - ✓ Pour les CEJ, la part des jeunes QPV doit être de 45% à fin décembre. Les entrées sont dorénavant prioritairement ciblées sur des QPV
- Mobiliser de façon renforcée pour les habitants des QPV notre offre de services « prestataires » pour travailler les savoirs être, la mobilité, le projet professionnel, faire le choix d'une formation, les freins à l'emploi ;
 - ✓ Nous allons accroître de 25% les prescriptions de prestations d'ici fin décembre.
- Accélérer les recrutements en valorisant les profils issus des QPV au travers de la promotion de profils auprès des employeurs ;
 - ✓ Atteindre les plus de 800 emplois francs à fin décembre
- Augmenter la part des publics QPV dans les formations d'adaptation au poste de travail
- Accentuer la participation des demandeurs d'emploi QPV sur les actions portées par l'agence de Roissy
- Accroître la part des demandeurs d'emploi QPV sur les recrutements par simulation (MRS)
- Favoriser le développement de compétences des habitants des QPV en priorisant leur présence lors d'action de formation financée par France Travail ou par le Conseil Régional.
- Maintenir et accroître la part des demandeurs d'emploi QPV au-delà de leur poids dans la DEFM
 - ✓ A fin de semaine 15 2024, ils représentent 25,6% des entrées en formation pour un poids dans la DEFM ABC de 24,4%

3. Renforcer la mise en œuvre des dispositifs spécifiques au profit des résidents QPV

- Garantir la promotion des mesures « Emplois Francs » et autres mesures pour l'emploi (PEC) auprès de l'ensemble des entreprises de notre territoire et informer les habitants des QPV, nos partenaires institutionnels ou locaux du renouvellement de cette mesure ;
- Renforcer la création d'activités et d'emplois dans les QPV en favorisant la création d'entreprises ;
 - ✓ Par exemple, dans le cadre de la convention signée avec la CMA en avril, nous avons acté que nous ferions à compter de septembre, un atelier par mois dans un QPV pour promouvoir la création d'entreprises et l'artisanat.
- Participer à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'embauche et le déficit de réseau professionnel ;
- Favoriser le développement de compétences numériques en co-organisant des ateliers numériques avec les partenaires ;

- Poursuivre la démarche Equip'Emploi pour les agences concernées (Sarcelles, Argenteuil, Garges-lès-Gonesse) ;
- Poursuivre et renforcer les partenariats, notamment au niveau local, visant spécifiquement les demandeurs d'emploi en QPV.
 - ✓ Par exemple, l'orientation vers les PLIE sera privilégiée pour des demandeurs d'emploi QPV

4. Valoriser le partenariat France Travail ainsi que le rapprochement avec les acteurs locaux en faveur des résidents QPV

- Créer un maillage avec les partenaires favorisant ainsi un contact régulier au plus près des territoires QPV ;
- Renforcer la mobilisation des partenaires structurants (E2C, EPIDE, SMV, SMA, APEC) au niveau local ;
- Mettre en place des partenariats locaux favorisant la présence de France Travail au sein des QPV dans d'autres structures en complémentarité de notre offre de service.
 - ✓ Un lien avec les structures France Services sera recherché

5. Intensifier l'approche « d'aller vers »

- Démultiplier les évènements et actions au sein des quartiers prioritaires (forums, évènements Du Stade Vers l'emploi, jobs-dating, etc.) ;
- Renforcer les relations partenariales avec les acteurs locaux de proximité pour « aller vers » les habitants des QPV à la recherche d'emploi mais pas nécessairement connus de France Travail (population dite « invisible ») ;
- Poursuivre notre implication au sein du réseau France Services et, dans la mesure du possible, contribuer au développement de France Services itinérants.

Les bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux sont pleinement impliqués dans la Politique de la Ville. D'une part, ils interviennent sur de nombreux axes des Contrats de Ville en complémentarité des actions menées par les partenaires. D'autre part, ils interviennent plus spécifiquement sur le volet du cadre de vie (gestion urbaine de proximité, tranquillité résidentielle, lien social) à travers les conventions d'A-TFPB où ils mènent des actions spécifiques et de renforcement du droit commun. Ces conventions sont négociées avec l'Etat et les collectivités et les habitants et elles constituent le volet d'intervention privilégié des bailleurs sociaux pour améliorer le cadre de vie des habitants en QPV.

En tant que partenaires des Contrats de Villes, les bailleurs s'engagent à :

- Appuyer la construction de leurs plans d'action TFPB sur la base des diagnostics en marchant ainsi que leurs enquêtes de satisfaction et à construire leurs conventions TFPB de façon concertée et en articulation avec les contrats de ville des territoires concernés.
- Les bailleurs s'engagent à effectuer une évaluation régulière des actions et en faciliter le suivi pour les partenaires du contrat. Ce suivi devra permettre de réajuster les actions aux besoins du territoire si nécessaire.
- Participer à la construction et l'animation des démarches de Gestion Urbaine de Proximité.

❖ La sécurité et le cadre de vie

Renouvellement urbain

Dans le cadre du renouvellement urbain, les bailleurs sociaux s'engagent à :

- Participer à la revalorisation des quartiers concernés par le Nouveau Programme National d'Aménagement Urbain (NPNRU) et penser l'articulation de ces programmes avec les contrats de ville.
- Dans le cadre des NPNRU, faire converger les moyens pour accélérer leur mise en œuvre, notamment en participant pleinement aux efforts de relogement des ménages et de reconstitution de l'offre démolie.
- Dans le cadre des NPNRU, inclure aux différentes phases de projet les volets sociaux, environnementaux et sécuritaires (prévention situationnelle).

Transition environnementale

Les bailleurs s'engagent à accompagner la transition écologique en :

- Poursuivant leurs efforts en matière de rénovation énergétique pour faire du parc social un parc de logement performant énergétiquement.
- Participant aux efforts pour rendre les habitants des QPV acteurs de la transition écologique à travers le déploiement d'actions de sensibilisation à la gestion des déchets (tri, recyclage, réemploi) et à la mobilité douce, de plans de sobriété énergétique pour favoriser la baisse des consommations, de projets de végétalisation, d'agriculture urbaine, de jardins partagés.

Tranquillité et sécurité publique

Les organismes Hlm s'engagent à participer au continuum de tranquillité-sécurité, dans la limite de leurs moyens et compétences selon les besoins des territoires (déterminés collectivement sur la base de diagnostics coconstruits et d'outils à la disposition des bailleurs, comme l'outil de recueil de sensibilité des sites ORSEN), à travers :

- La participation aux réflexions partenariales et aux différentes instances locales (CISPDR/CLSPDR, GPO, GLTD) et la poursuite et l'amélioration des partenariats avec les services de police et de justice, notamment dans le cadre de leur implication dans l'animation et le renouvellement des conventions partenariales de sécurité/tranquillité résidentielle.
- Le rappel au respect du règlement intérieur des résidences pour favoriser les appropriations positives et respectueuses des espaces collectifs.
- La mise en œuvre d'actions relatives à la tranquillité résidentielle (vidéoprotection, traitement des conflits et troubles de voisinage, sécurisation des accès, prévention, prévention situationnelle, actions plus ciblées, actions mutualisées, etc.)
- La prise en compte des enjeux de tranquillité résidentielle dans les différentes phases des conventions d'A-TFPB (diagnostic, élaboration des plans d'actions, bilans/évaluation) en prenant en compte les attentes des habitants.

Cohésion sociale

En matière de cohésion sociale, les bailleurs s'engagent à :

- Développer des actions créatrices de lien social et les actions favorisant le « vivre ensemble » dans les quartiers.
- Contribuer à la valorisation des initiatives des habitants dans le cadre des démarches de gestion urbaine de proximité.

❖ L'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes

Afin de favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes, les bailleurs sociaux s'engagent à :

- Participer au développement de l'activité économique par différents moyens :
 - Favoriser l'installation d'activités en pied d'immeuble dans les locaux des organismes Hlm et encourager l'implantation de structures de l'ESS, d'associations, de commerces, d'entreprises, de centres de santé... etc.
 - Intégration de clauses d'insertion dans leurs marchés et encourager la mise en place de chantiers d'insertion, chantiers éducatifs, etc.
- Poursuivre les partenariats visant à favoriser le retour à l'emploi de leurs locataires habitants des QPV (job dating, chantiers d'insertion, partenariats avec des acteurs de la formation ou de l'insertion, formations pour devenir personnels de proximité etc.)

❖ L'éducation, la culture, le respect des valeurs de la République et de la laïcité

Les bailleurs s'engagent à poursuivre leurs efforts en matière de promotion de la culture et du sport, afin de favoriser le vivre-ensemble et le lien social.

❖ La santé (dont la santé mentale, la nutrition)

En ce qui concerne la santé, les organismes Hlm s'engagent à s'investir en participant au développement de dispositifs de repérage de personnes souffrant de troubles psychiques, psychologiques et psychiatriques et à s'inscrire dans les différents partenariats locaux existants (mise en réseau dans le cadre des conseils locaux de santé mentale, coordination avec les équipes mobiles, etc.).

Ils peuvent également participer à des actions de sensibilisation sur l'alimentation ou l'implantation de structure qui promeuvent une alimentation saine et en circuit court (type VRAC).

